RAPPORT ANNUEL 2011–2012

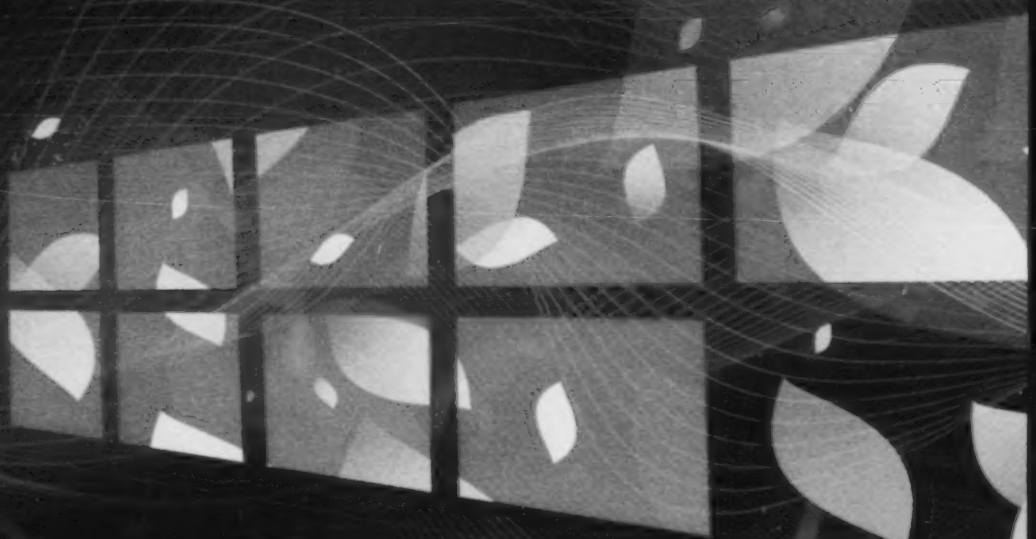

CBC/RADIO-CANADA

- PLUS DISTINCTIVE
- PLUS RÉGIONALE
- PLUS NUMÉRIQUE

CBC Radio-Canada

TABLE DES MATIÈRES

Réalisations de 2011-2012	3
Engagement de CBC/Radio-Canada envers la transparence et la responsabilisation	4
Message du président du Conseil	5
Message du président-directeur général	6
Rétrospective de l'année	9
Rapport de gestion	18
Examen des résultats financiers	75
Gouvernance	158
Conseil d'administration	161
Équipe de la haute direction	170

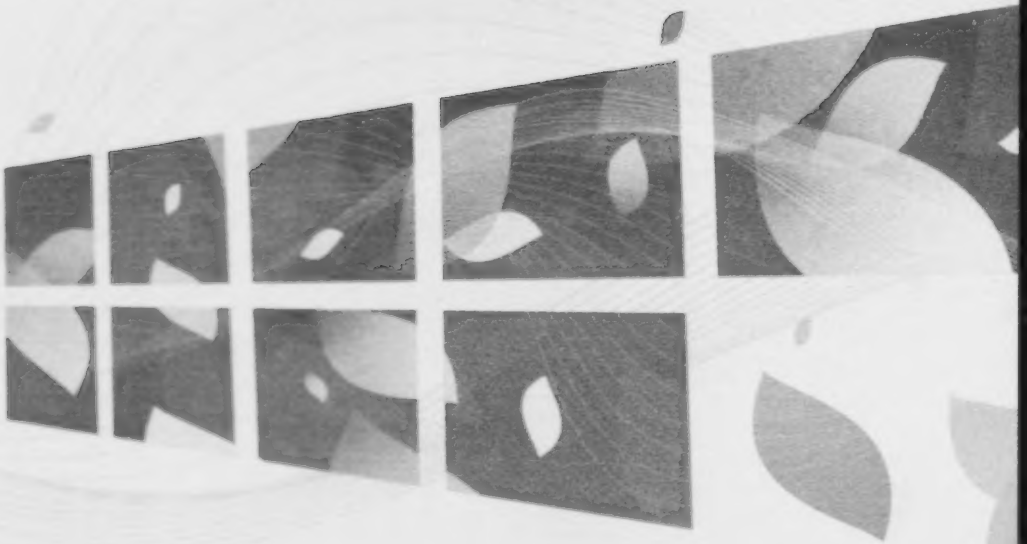

Réalisations de CBC/Radio-Canada en 2011-2012 : Plus distinctive, plus régionale, plus numérique

31

NOMBRE DE GRANDS ÉVÉNEMENTS DE RADIO-CANADA ET DE CBC

Plus de 80 %

POURCENTAGE DE CONTENU CANADIEN À CBC TELEVISION ET À LA TÉLÉVISION DE RADIO-CANADA

89 %

PART D'AUDITOIRE DU *BYE BYE 2011* DIFFUSÉ LA VEILLE DU JOUR DE L'AN À LA TÉLÉVISION DE RADIO-CANADA

8,6 millions

RECORD D'AUDITOIRE DE CBC POUR LA DIFFUSION D'UN MATCH DE LA LNH

20

NOMBRE D'ÉMISSIONS DU MATIN DE CBC RADIO ONE OCCUPANT LES TROIS PREMIÈRES POSITIONS DANS LEUR MARCHÉ

4

NOMBRE DE NOUVEAUX SERVICES DE TÉLÉVISION LOCALE LES WEEK-ENDS OU EN FIN DE SOIRÉE LANCÉS PAR CBC

10

NOMBRE DE MARCHÉS DANS TOUT LE CANADA OÙ RADIO-CANADA DIFFUSE DES BULLETINS DE NOUVELLES LOCALES LES WEEK-ENDS À LA TÉLÉVISION

2

NOMBRE DE NOUVEAUX MICROSITES SERVANT LES COMMUNAUTÉS LOCALES DE L'EXTÉRIEUR DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

Plus de 100

NOMBRE DE NOUVEAUX CONTENUS AUDIO OFFERTS SUR INTERNET AUX CANADIENS PAR RADIO-CANADA ET PAR CBC

Plus de 11 millions

NOMBRE D'ABONNÉS AUX SERVICES DE NOUVELLES CONTINUS DE RADIO-CANADA ET DE CBC

7,9 millions

NOMBRE TOTAL DE VISITEURS UNIQUES SUR LES SITES DE RADIO-CANADA ET DE CBC PAR MOIS, DE SEPTEMBRE À MARS

Engagement de CBC/Radio-Canada envers la transparence et la responsabilisation

En tant que radiodiffuseur public national, CBC/Radio-Canada attache beaucoup d'importance à son obligation de faire preuve de transparence et de responsabilisation envers les Canadiens. Pour s'acquitter de ses responsabilités à cet égard, la Société met en ligne des informations très variées sur ses activités et sa gestion des ressources publiques qui lui sont confiées sur son site web institutionnel.

Message du président du Conseil

Cette année encore, le Conseil d'administration a poursuivi son important travail de planification afin de guider l'évolution de CBC/Radio-Canada. Ce fut également l'occasion de faire la rétrospective des 75 années d'existence de CBC/Radio-Canada.

Durant 75 jours, CBC/Radio-Canada a véritablement fait sien le thème des commémorations : ***Un monde à célébrer***. D'un océan à l'autre, les Canadiens ont pris part aux festivités et échangé des souvenirs durant les célébrations qui ont atteint leur point culminant le 2 novembre 2011.

Lancée en février 2011, la *Stratégie 2015 : Partout, Pour tous* de CBC/Radio-Canada – notre feuille de route pour l'avenir – est la clé d'une programmation plus distinctive, plus régionale et plus numérique. Les Canadiens ont exprimé leur appui enthousiaste à notre stratégie quinquennale en envoyant des lettres de soutien, en saluant nos projets d'expansion des services locaux et en suivant massivement nos émissions télévisées pendant l'hiver ainsi que la programmation distinctive que nous offrons en général sur nos deux réseaux.

Timothy W. Casgrain
Président du Conseil d'administration

En prévision des réductions prévues dans les crédits parlementaires de la Société, le Conseil a travaillé en étroite collaboration avec la haute direction pour s'assurer que tous les projets de changements visant les Services français et anglais ainsi que les services institutionnels respectent l'esprit du plan stratégique 2015. Devant l'ampleur des réductions confirmées dans le budget fédéral déposé le 29 mars 2012, le Conseil a réitéré son appui aux décisions et aux choix de la haute direction, qui ont été rendus publics en avril 2012. La Société est prête à aller de l'avant avec sa *Stratégie 2015 : Partout, Pour tous*, mais à un rythme plus lent. Au nom du Conseil, je souhaite remercier tous les membres du personnel de CBC/Radio-Canada qui ont su composer avec ces décisions difficiles rapidement et de manière positive.

Mon mandat tirant à sa fin, il s'agit de la dernière fois que je m'adresse au public canadien en qualité de président du Conseil. J'aimerais en profiter pour remercier particulièrement le personnel de CBC/Radio-Canada. Durant cinq ans, j'ai eu le privilège de vous côtoyer et d'être le témoin de votre engagement et de votre enthousiasme à l'endroit de CBC/Radio-Canada et du Canada.

Timothy W. Casgrain
Président, Conseil d'administration

Message du président-directeur général

Tous nos efforts à l'occasion de cette première année de mise en œuvre de notre stratégie quinquennale *2015 : Partout, Pour tous* ont tendu vers un même objectif : rendre la Société plus distinctive, plus régionale et plus numérique.

La Stratégie 2015 et nos succès de programmation

Au cours de la dernière année, nous avons beaucoup avancé vers nos objectifs pour 2015. Il suffit de voir nos plus récentes réalisations pour juger des progrès accomplis à ce jour. CBC/Radio-Canada a produit 31 grands événements, ce qui dépasse largement notre objectif initial, qui était de 20 événements de cette nature par année. Parmi ceux-ci, mentionnons *8e feu*, série novatrice, rassembleuse et multiplateforme sur les Autochtones, qui a été présentée à la fois par Radio-Canada et par CBC.

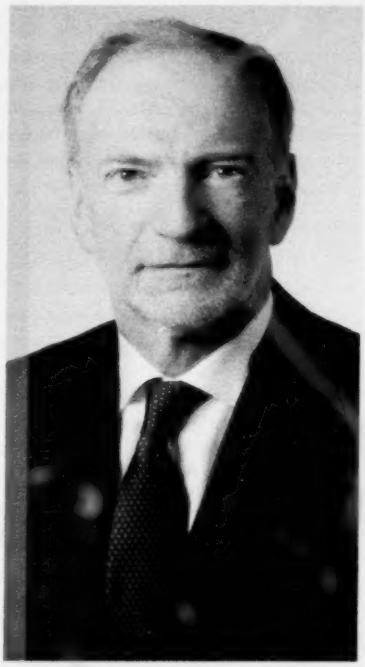

Hubert T. Lacroix
Président-directeur général

Notre offre de nouvelles locales s'est beaucoup enrichie et nous avons considérablement renforcé notre présence dans les régions en mettant à l'antenne de nouvelles émissions le week-end et en fin de soirée dans des marchés comme Edmonton et le Nord, et en mettant sur pied des microsites web pour la Rive-Nord et la Rive-Sud de Montréal. Nous avons également lancé deux services de musique en ligne, Espace.mu et CBC Music, qui ont tous les deux débité plus d'un million de transmissions audio pendant les premiers mois après leur lancement.

À la télévision, la programmation aux heures de grande écoute est pour l'essentiel entièrement canadienne. Sur CBC Television, la proportion de contenu canadien dans ce créneau se chiffre désormais à 82 pour cent, tandis qu'à la Télévision de Radio-Canada, elle atteint 93 pour cent. Ces taux illustrent bien notre engagement à faire du contenu canadien une priorité.

Le lancement de la programmation d'hiver de CBC Television en janvier 2012 a été le meilleur de son histoire, comme le montrent les cotes d'écoute obtenues par des nouveautés comme *Arctic Air* et *Mr. D*. Cinq émissions ont par ailleurs obtenu des cotes d'écoute dépassant le million de téléspectateurs, dont de grandes favorites du public comme *Dragons' Den*, *Marketplace* et *Republic of Doyle*.

La Télévision de Radio-Canada continue elle aussi d'accumuler les succès, notamment avec des émissions comme *Les enfants de la télé*, *Tout le monde en parle*, *Enquête* et *Les Parent*, qui ont toutes dépassé le cap du million à l'audimètre. Le *Bye Bye 2011*, la revue humoristique de fin d'année, a enregistré les plus fortes cotes d'écoute de son histoire : l'auditoire combiné du 31 décembre 2011 et du 1er janvier 2012 se chiffre à près de 4,8 millions de téléspectateurs.

CBC Radio poursuit la tendance générale à la hausse amorcée il y a plusieurs années et a ainsi gagné 1,5 point de part d'écoute au cours des cinq dernières années. La programmation a fait place à des nouveautés, dont *This is That*, *Type A* et *ReCivilization*. La Radio de Radio-Canada continue elle aussi en force, grâce à une grille de soirée redynamisée qui présente désormais des nouveautés comme *Histoires d'objets* et le magazine littéraire *Plus on est de fous, plus on lit*.

Nous avons également accru notre portée dans l'espace numérique. L'auditoire de CBC.ca s'est encore accru pour atteindre en moyenne 6,2 millions de visiteurs uniques par mois, alors que Radio-Canada.ca continue d'innover avec des webdocumentaires comme *Le bruit des mots*.

Vous pourrez lire davantage sur ces succès de programmation et d'autres dans les pages principales du rapport.

Transparence et responsabilisation

En tant que radiodiffuseur public national, CBC/Radio-Canada accorde beaucoup d'importance à son obligation de transparence et de responsabilisation envers les Canadiens, et a fait de grandes avancées à ce chapitre au cours de la dernière année. D'ailleurs, CBC/Radio-Canada est la seule entreprise de presse au pays assujettie à la *Loi sur l'accès à l'information* depuis 2007. Dans les premiers temps, nous avons éprouvé des difficultés à traiter le volume de demandes reçues. À la fin de 2011, notre « taux de présomption de refus », soit le nombre de demandes auxquelles nous n'avions pas répondu dans les délais prescrits, avait considérablement diminué, passant de 80,5 pour cent en 2007-2008 à 4,2 pour cent en 2011. Cette même année, nous avons commencé à publier en ligne le *Bulletin sur la transparence et la responsabilisation*, qui fait régulièrement le bilan de notre rendement en matière d'accès à l'information.

Par ailleurs, en novembre 2011, la Cour d'appel fédérale a rendu un jugement déterminant qui clarifie les pouvoirs du commissaire à l'information relativement aux documents considérés comme exclus de la *Loi sur l'accès à l'information*. Fait important, ce jugement a confirmé sans équivoque l'exclusion des sources journalistiques.

Notre site web institutionnel renferme des informations très variées sur les activités de la Société et sa gestion des ressources publiques qui lui sont confiées.

Pressions financières

Une fois de plus, nous subissons des pressions financières importantes. Comme il a été annoncé dans le budget fédéral de 2012, les crédits parlementaires de CBC/Radio-Canada ont été réduits de 115 millions de dollars sur trois ans. Cette réduction ciblée, combinée aux coûts inévitables et aux investissements que CBC/Radio-Canada doit réaliser pour demeurer un radiodiffuseur public moderne, signifie que la Société doit en fait composer avec des pressions financières de l'ordre de 200 millions de dollars au cours des trois prochaines années.

Pour y répondre, nous avons annoncé l'abolition de certains services qui ne sont plus prioritaires. Nous mettrons ainsi fin à l'exploitation des émetteurs de télévision analogique, et RCI cessera d'émettre sur ondes courtes pour passer sur le web. Malheureusement, RCI a dû abandonner deux des sept langues dans lesquelles elle diffusait.

CBC/Radio-Canada explorera également différentes façons d'accroître ses revenus et de réduire ses coûts et repensera ses façons de faire. Nous y parviendrons en élargissant nos activités publicitaires, en louant et en vendant certains biens immobiliers et en obtenant du CRTC l'autorisation de diffuser de la publicité sur les ondes de CBC Radio 2 et d'Espace musique, tout en continuant d'appliquer des normes rigoureuses pour protéger la marque de CBC/Radio-Canada. Nous ferons également place à des méthodes de travail et de production allégées, réduirons nos coûts de production, regrouperons nos activités lorsque cela sera possible et réduirons l'empreinte globale de notre parc immobilier. Nous allons par ailleurs poursuivre nos efforts pour éliminer tout ce qui nous empêche d'atteindre les objectifs établis dans la Stratégie 2015. Plus nous avancerons dans cette voie au cours des trois prochaines années, plus

nous pourrons protéger les activités ciblées dans la Stratégie 2015 ainsi que la programmation et les services que nous offrons aux Canadiens.

Malgré tout, nous devrons réduire les ambitions de notre stratégie d'un facteur de 30 millions de dollars. Personnellement, c'est ce que je trouve le plus difficile, car la Stratégie 2015 est véritablement notre feuille de route pour l'avenir. Le fait est que nous ne pourrons aller aussi loin ni aussi rapidement que nous l'aurions souhaité dans l'expansion des services locaux. Nous devrons aussi nous départir d'une de nos chaînes de télévision spécialisée et mettre fin aux plans de développement et de mise en service de trois autres chaînes, éliminer un fonds spécial destiné à la programmation transculturelle qui profitait à notre auditoire de langue française et de langue anglaise, en plus de réduire le nombre de grands événements rassembleurs que nous produisons chaque année.

L'examen triennal du Fonds pour l'amélioration de la programmation locale (FAPL) que le CRTC a entrepris nous fait craindre d'autres contraintes financières pour la Société. Au cours de l'année de radiodiffusion 2010-2011, CBC/Radio-Canada a reçu environ 40 millions de dollars du FAPL pour soutenir la programmation locale (21 millions de dollars pour les Services français et 19 millions de dollars pour les Services anglais). Cet argent a notamment servi à étendre l'offre de nouvelles locales dans la plupart des marchés, à élargir la couverture des sports, des événements spéciaux, des élections, des actualités et des bulletins de météo à l'échelle locale, et à renforcer la présence des nouvelles locales sur les réseaux nationaux. La perte du financement provenant du FAPL entraînerait un appauvrissement des émissions de télévision locales d'un montant équivalent et aurait très certainement des effets sur les téléspectateurs dans les petits marchés.

Droit devant

Malgré la réduction importante qui sera appliquée à son budget au cours des trois prochaines années, CBC/Radio-Canada continue d'occuper une place unique, prépondérante et privilégiée non seulement au sein de la culture et de la vie démocratique canadiennes, mais également au cœur d'une industrie en plein bouleversement.

Nous demeurons engagés à créer des espaces publics pour vous aider à mieux comprendre le monde, votre pays, votre province, votre ville, votre communauté et votre quartier, dans une perspective de rapprochement, afin que vous puissiez y exprimer avec confiance vos opinions et partager vos expériences.

Loin de nous l'idée de battre en retraite devant l'adversité et les immenses défis qui se dressent devant nous. Je peux vous assurer que nous demeurons déterminés à accroître le leadership de CBC/Radio-Canada pour ce qui est de sa programmation distinctive et de sa présence dans les régions et dans les espaces numériques.

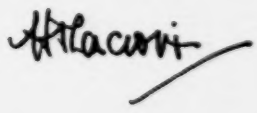

Hubert T. Lacroix
Président-directeur général

Rétrospective de l'année

REVENUS ET SOURCES DE FINANCEMENT
POUR L'EXERCICE
2011-2012

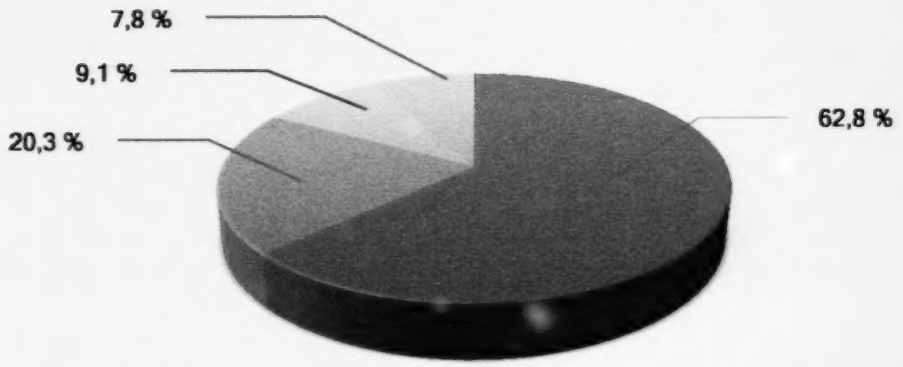

(en millions de dollars)	2011-2012		2010-2011	
Financement public	**1 162,3 $**	**62,8 %**	1 167,3 $	63,8 %
Revenus publicitaires	**375,7 $**	**20,3 %**	367, 7 $	20,1 %
Revenus tirés des services spécialisés	**167,8 $**	**9,1 %**	158,1 $	8,6 %
Autres reveus	**145,5 $**	**7,8 %**	136,5 $	7,5 %
	1 851,3 $	**100 %**	**1 829,6 $**	**100 %**

Faits saillants financiers

Résultat net

	Exercice terminé le 31 mars			
(en milliers de dollars)	**2012**	**2011**	**Écart en $**	**Écart en %**
Revenus	688 964	662 337	26 627	4,0
Charges	(1840 769)	(1834 219)	(6 550)	(0,4)
Financement public	1 162 317	1 167 341	(5 024)	(0,4)
Résultat net avant éléments hors activités opérationnelles	**10 512**	**(4 541)**	**15 053**	**N/S**
Éléments hors activités opérationnelles	30 352	(2 859)	33 211	N/S
Résultat net de l'exercice	**40 864**	**(7 400)**	**48 264**	**N/S**

NS = Non significatif

Aperçu du résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice s'est établi à 40,9 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 48,3 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Cette variation traduit l'évolution suivante des revenus, du financement et des dépenses :

- Les revenus ont augmenté de 26,6 millions de dollars (4 pour cent) comparativement à l'exercice 2010-2011. Les gains sont attribuables aux revenus substantiels tirés de la présentation des éliminatoires de hockey au premier trimestre, du succès de la programmation de télévision et de l'accroissement des revenus des services numériques. Par ailleurs, mentionnons que les résultats de la chaîne ARTV sont désormais consolidés dans ceux de la Société depuis que celle-ci a acquis une participation majoritaire dans la chaîne, le 12 juillet 2010. Les contributions du FAPL ont également augmenté en 2011-2012.
- Les dépenses sont supérieures de 6,6 millions de dollars (0,4 pour cent) à celles de l'exercice précédent. Cette augmentation est attribuable principalement aux investissements découlant de la Stratégie 2015, qui comprennent notamment des projets de revitalisation des services de la Société dans des marchés locaux ainsi que la poursuite des efforts dans le domaine de la radiodiffusion numérique.
- Comparativement à l'exercice 2010-2011, le financement public, qui comprend également l'amortissement du financement des immobilisations différé, a diminué de 5,0 millions de dollars (0,4 pour cent). La majeure partie de cette diminution, soit 2,8 millions de dollars, s'explique par une réduction supplémentaire du budget de 2011-2012 découlant des mesures de réduction des coûts annoncées dans le budget fédéral de 2007.
- Les éléments hors activités opérationnelles se sont établis à 30,4 millions de dollars, contre une perte de 2,8 millions de dollars en 2010-2011, en raison principalement d'un gain sur dilution hors trésorerie provenant de l'acquisition et des activités de financement liées à Sirius Canada/Canadian Satellite Radio (CSR) Holdings Inc., dans laquelle la Société détient une participation.

Total du résultat global

	Exercice terminé le 31 mars			
(en milliers de dollars)	**2012**	**2011**	**Écart en $**	**Écart en %**
Résultat net de la période	**40 864**	**(7 400)**	**48 264**	**N/S**
Autres éléments du résultat global	(306 815)	250 238	(557 053)	N/S
Total du résultat global de la période	**(265 951)**	**242 838**	**(508 789)**	**N/S**

NS = Non signicatif

La perte globale comptabilisée en 2011-2012, qui s'est élevée à 306,8 millions de dollars, est principalement attribuable aux pertes actuarielles hors trésorerie liées au régime de retraite à prestations déterminées de CBC/Radio-Canada. Les obligations au titre du régime de retraite sont extrêmement sensibles aux hypothèses actuarielles, ce qui peut donner lieu à d'importantes variations annuelles. Les écarts actuariels sont immédiatement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global à chaque période de référence.

Autres questions financières

Le 29 mars 2012, des réductions de 115 millions de dollars sur trois ans ont été appliquées aux crédits parlementaires de la Société dans le cadre du budget fédéral 2012. Ces réductions, combinées aux coûts inévitables et aux investissements nécessaires pour poursuivre la transformation de la Société en un radiodiffuseur public moderne, engendrent des pressions financières de 200 millions de dollars pour les trois prochaines années. CBC/Radio-Canada est toutefois déterminée à relever ce défi en mettant en œuvre un plan triennal axé sur les mesures suivantes :

- augmenter les revenus,
- transformer Radio Canada International (RCI),
- accélérer la mise hors service des émetteurs analogiques,
- réduire les coûts et faire les choses différemment,
- modérer le déploiement de la Stratégie 2015.

Pour en savoir plus au sujet des mesures mises en œuvre par CBC/Radio-Canada, veuillez visiter le site web *2015 : Même stratégie, autre trajectoire*.

Stratégie 2015 : Rétrospective de l'année

Réalisation des objectifs du plan stratégique

En 2011-2012, les Services français et anglais de CBC/Radio-Canada ont commencé à mettre en œuvre un large éventail de projets dans le cadre du plan stratégique quinquennal, la Stratégie 2015. Trois axes stratégiques sous-tendent ce plan, à savoir :

- Plus distinctive : programmation réseau et espaces publics nationaux
- Plus régionale : présence régionale et espaces communautaires
- Plus numérique : nouvelles plateformes et nouveaux espaces numériques

Dans l'ensemble, nous avons atteint les objectifs fixés pour la première année de mise en œuvre du plan.

Plus distinctive : programmation réseau et espaces publics nationaux

Nous poursuivrons cette année notre mission en vue de devenir la référence en matière de contenu de grande qualité qui traduit et enrichit l'expérience des citoyens partout au pays :

- En vertu du plan, CBC et Radio-Canada produiront et diffuseront chacune au moins 10 grands événements chaque année – des projets qui ont leur raison d'être en matière de culture nationale ou qui sont d'intérêt public national, qui rassemblent les Canadiens en grand nombre, et qui sont offerts sur de multiples plateformes et ont un impact important sur les participants. En 2011-2012, CBC/Radio-Canada a diffusé plus de 30 grands événements de cette nature.
- CBC/Radio-Canada a amélioré la couverture des élections générales fédérales et de sept élections provinciales grâce à l'ajout de la Boussole électorale, un outil offert sur les sites web de la Société, qui permet aux utilisateurs de voir dans quelle mesure leurs opinions et leurs valeurs concordent avec celles des partis politiques. Nous avons également mis sur pied des sites web pour chaque élection, de manière à faciliter la participation des auditoires au processus démocratique du pays.

Plus régionale : présence régionale et espaces communautaires

Nous sommes déterminés à accroître l'offre de service local existante et à ajouter de nouveaux services locaux pour servir 6 millions de Canadiens d'expression anglaise et quelque 2 millions de Canadiens d'expression française qui sont actuellement mal desservis. Pour y parvenir, nous offrirons :

- de nouveaux bulletins de nouvelles le week-end sur CBC Television à Toronto, à St. John's et à Calgary;
- de nouveaux bulletins de nouvelles le week-end à la Télévision de Radio-Canada à Edmonton et à Regina;
- un nouveau service de fin de soirée sur CBC Television dans le Nord;
- un service amélioré sur CBC Radio à Kelowna;
- deux nouveaux microsites web pour desservir la Rive-Nord et la Rive-Sud de Montréal.

Parmi les nouveaux services et la nouvelle programmation locale annoncés cette année, mentionnons :

- Un nouveau bulletin de nouvelles le week-end sur CBC Television à Edmonton, à Ottawa, à Montréal et dans les Maritimes;
- un service numérique à Hamilton, en Ontario;
- un service de radio et des services numériques pour CBC à Kamloops, London, la région de Waterloo et Saskatoon.

Plus numérique : nouvelles plateformes et nouveaux espaces numériques

Nous avons également renforcé notre leadership en créant et en cultivant des espaces numériques canadiens et renforcé notre position concurrentielle sur les plateformes que nous exploitons, grâce à :

- la modernisation de 14 sites web locaux de CBC;
- le lancement de la nouvelle chaîne spécialisée Explora de Radio-Canada, en mars, qui s'intéresse à la santé, à la nature, aux sciences et à l'environnement;
- le nouveau service de musique en ligne Espace.mu de Radio-Canada, qui offre un menu musical de plus de 80 000 pièces couvrant sept genres, ainsi que des fonctions uniques de musique en ligne et de partage de contenu;
- le nouveau portail CBC Music et l'application mobile CBC Music pour iOS, lancés en février 2012, qui donnent accès à plus de 130 000 titres musicaux;
- un accord global avec les divisions de Québecor Média, qui assure une large distribution des contenus de Radio-Canada.

Rétrospective de l'année de programmation

En 2011-2012, CBC/Radio-Canada a décliné son offre sur l'ensemble de ses services et de ses plateformes avec un menu consacré au contenu et au talent canadiens. Grâce à l'ajout de nouvelles émissions et au retour d'émissions ayant la cote du grand public dans tous les genres et tous les créneaux, la programmation a su resserrer les liens qui unissent les Canadiens entre eux et les rattachent à leur pays et à leur communauté.

Grâce à une plus grande intégration entre CBC et Radio-Canada, il a été possible de mettre à profit le talent de tous les secteurs de la Société et de maximiser les innovations afin d'offrir aux Canadiens un contenu d'excellence partout et en tout temps, conformément à la Stratégie 2015.

Services français

Malgré la concurrence féroce, Radio-Canada a su préserver sa position en misant sur des émissions créatives plaisant à un large auditoire et en s'efforçant de joindre le plus large public possible sur toutes les plateformes où elle est présente.

Offrir du contenu au goût des auditoires

La Télévision de Radio-Canada continue d'offrir les grands rendez-vous qui rassemblent toujours plus de un million de téléspectateurs : *Les enfants de la télé*, *Les Parent*, *Tout le monde en parle* et, bien sûr, le *Bye Bye 2011*, qui a récolté cette année une part historique de 89 pour cent. On trouve à cette antenne des dramatiques originales acclamées par le public et la critique, dont *30 vies*, *Les rescapés* et *Apparences*. Cette année encore, l'émission *Enquête* a présenté aux Canadiens des histoires percutantes qui font écho à leurs préoccupations et modèlent la vie démocratique.

La Radio de Radio-Canada a réalisé un coup d'audace en juin 2011 avec le lancement d'Espace.mu, la nouvelle plateforme musicale qui offre le plus grand répertoire de chansons francophones et des webradios pour tous les goûts. À la Première Chaîne, les grilles d'été et d'automne 2011 ont servi de pépinière à un grand nombre de nouvelles émissions qui, fortes de leur succès, ont trouvé leur place à la programmation régulière. La grille de soirée s'est ainsi enrichie de nouvelles émissions originales comme *Histoires d'objets* et le magazine littéraire *Plus on est de fous, plus on lit*.

Exploiter les atouts régionaux

Les régions s'affichent avec succès sur toutes les plateformes : *Les chefs!* à la télévision et *Bien dans son assiette* à la Première Chaîne. Des bulletins de nouvelles sont désormais diffusés le week-end dans dix marchés régionaux. Sur le web, Radio-Canada a aménagé un véritable espace citoyen avec deux sites régionaux – www.Radio-Canada.ca/Rive-Sud et www.Radio-Canada.ca/Rive-Nord – qui ciblent les résidents de la couronne élargie de Montréal.

Innovation numérique continue

Radio-Canada va à la rencontre de tous ses auditoires. Ainsi, en septembre, elle a lancé RCI Vision, la plateforme web de Radio Canada International. En janvier, elle a offert sur le marché la nouvelle application mobile dotée de fonctions de personnalisation et de régionalisation. Puis en mars, Explora a fait son entrée en ondes. Radio-Canada.ca continue d'innover avec des webdocumentaires comme *Le bruit des mots* qui trouvent écho partout dans le monde, tandis que Tou.tv continue d'élargir son offre avec toujours plus de dramatiques originales et d'acquisitions.

Services anglais

Les Services anglais ont continué d'étendre leur présence dans tous leurs services et sur toutes les plateformes pour joindre leurs auditoires partout et en tout temps.

Accueil favorable du public sur tous les services

En janvier 2012, CBC Television a procédé au lancement de programmation le plus réussi de son histoire, en inscrivant cinq émissions dans le palmarès des émissions ayant un auditoire de un million de téléspectateurs. Parmi les nouveaux titres qui se sont distingués, mentionnons *Mr. D* – la cote d'écoute la plus élevée obtenue par une comédie depuis le lancement de *Little Mosque on the Prairie* – et *Arctic Air* – le plus grand succès d'écoute des 20 dernières années pour une nouvelle dramatique à l'antenne de CBC Television. *Redemption Inc.* a également connu un départ fulgurant. Lancé à l'automne, *Cover me Canada*, concours destiné à faire connaître les espoirs de la relève musicale canadienne, a innové en faisant appel aux médias sociaux pour recueillir les votes du public.

Pour leur nouvelle saison, les émissions *Battle of the Blades*, *Dragons' Den*, *Marketplace*, *Republic of Doyle* et *Hockey Night in Canada* n'ont pas été en reste, chacune ayant obtenu entre 1 et 1,5 million de téléspectateurs à l'audimètre chaque semaine. Après avoir entamé la saison avec un peu moins de 1,5 million de téléspectateurs, *Marketplace* a connu sa meilleure saison à vie. Le succès de *The Rick Mercer Report* et de *This Hour Has 22 Minutes* ne se dément pas année après année, alors que *the fifth estate* continue de gagner des fidèles. Lors de la diffusion du septième match des éliminatoires de la Coupe Stanley opposant les équipes de Vancouver et de Boston, *Hockey Night in Canada* a attiré 8,6 millions de téléspectateurs, son record de tous les temps, ce qui en fait le match de la LNH ayant eu le plus grand auditoire de l'histoire de CBC Television.

CBC News a connu une année formidablement remplie, avec la couverture des élections fédérales sur CBC Television et CBC News Network, qui ont été suivies par un auditoire moyen de 2 millions de Canadiens. Durant la campagne électorale, CBC a lancé la première application interactive en ligne pour sensibiliser les électeurs canadiens, appelée la Boussole électorale. CBC a également présenté une couverture nationale du mariage du prince William et de la visite royale, et couvert plusieurs élections provinciales.

CBC Radio a continué sur sa trajectoire en inscrivant des succès d'écoute. Plusieurs nouvelles émissions ont pris l'antenne cette année, dont *This is That*, *Type A*, *Under the Influence*, *Trailblazers*, *ReCivilization* et *Trust Inc.*

L'édition annuelle du concours *Canada Reads* sur les ondes de CBC Radio a été suivie par 1,6 million d'auditeurs canadiens lors de sa diffusion du 6 au 9 février. CBC a également lancé un nouveau service de musique numérique (CBC Music) le 12 février 2012 qui, en date du 1er avril 2012, avait enregistré plus de 5,7 millions de pages vues et 2 millions de visites, en plus d'avoir offert 4,2 millions d'heures de musique en continu aux Canadiens. Selon le sondage Mobile Media de comScore, réalisé au premier trimestre de 2012, le service de manchettes de CBC est de loin le plus populaire parmi les utilisateurs canadiens de téléphone mobile.

Répondre aux besoins régionaux

Pour CBC, offrir une programmation régionale aux auditoires locaux est une priorité. Nous sommes donc heureux de rapporter que les auditoires des émissions locales du matin diffusées sur les ondes de CBC Radio One ont connu une forte progression en 2011-2012. Des 23 émissions existantes, 20 se sont classées parmi les trois premières de leur marché respectif, et 10 ont terminé premières.

À l'antenne de CBC Television, les émissions de nouvelles locales de *début de soirée* et de *fin de soirée* ont vu leur auditoire s'accroître, alors que de nouveaux bulletins d'information se sont ajoutés dans la grille du week-end à Toronto, à Calgary et à St. John's, et dans la grille de *fin de soirée* en semaine dans le Nord.

CBC.ca a de son côté repensé et réaménagé 14 de ses sites web régionaux afin de rehausser la qualité de l'expérience des utilisateurs et faciliter l'accès au contenu régional de CBC.

Accroître la portée dans l'espace numérique

Notre offre numérique permet au public d'accéder à notre contenu à sa convenance et quand bon lui semble. Parmi les faits saillants de l'année à ce chapitre, mentionnons l'accroissement de l'auditoire de CBC.ca, qui a atteint une moyenne de 6,2 millions de visiteurs uniques par mois.

L'utilisation de contenu en ligne de CBC a également progressé. Le nombre de pages vues s'est accru de 4 pour cent par rapport à 2010-2011 pour s'établir à 147 millions par mois. Le nombre de branchements vidéo a également augmenté de 10 pour cent, soit un total de 5,4 millions par mois.

Finalement, dans le secteur des services mobiles, CBC continue d'afficher une solide performance. Nous avons lancé au cours de l'année une application CBC News pour Windows et une autre application CBC Music pour iOS. Les plateformes mobiles comptent pour un peu moins de 14 millions de visites enregistrées sur CBC.ca en mars 2012, soit 23 pour cent de toutes les visites du site.

Grands événements : Programmation multiplateforme et transculturelle d'importance

CBC a produit et présenté 15 grands événements dans divers secteurs culturels : la littérature avec *Canada Reads*, les jeunes et les sports avec *Soccer Day in Canada* et *Hockey Day in Canada*, l'histoire, le patrimoine et la culture du pays avec *Trailblazers*, *John A. Macdonald*, *Canada Day* et *Sunshine Sketches*.

De son côté, Radio-Canada a produit cette année 16 grands événements afin de refléter les moments forts de la vie culturelle du pays. Tous les citoyens du Canada ont ainsi pu assister à l'inauguration de la nouvelle salle de concert de Montréal avec le concert de l'Orchestre symphonique de Montréal sous la direction de Kent Nagano.

Radio-Canada et CBC ont joint leurs efforts pour produire la grande série *8e feu/8th Fire* sur les Autochtones du Canada ainsi que la deuxième édition du documentaire *Amour, haine et propagande/Love, Hate and Propaganda*. Elles ont aussi souligné, conjointement et avec fierté, le 75e anniversaire de CBC/Radio-Canada.

Le 2 novembre 2011, la Société a célébré son 75e anniversaire au terme de 75 jours d'activités et d'émissions spéciales déclinées sur une diversité de plateformes. Partout au pays, les Canadiens ont pu célébrer ensemble leur radiodiffuseur public, en partageant leurs souvenirs et en participant à différents événements organisés dans toutes les régions. Par exemple, le premier week-end d'octobre, 32 de nos établissements au pays ont ouvert leurs portes à des dizaines de milliers de personnes, qui ont assisté, des coulisses et de l'autre côté de la caméra, au tournage de leurs émissions favorites.

CBC/Radio-Canada honorée sur la scène nationale et internationale

Les Services anglais et français ont remporté plus de 200 prix nationaux et internationaux soulignant l'excellence et la créativité de leurs artisans et de leurs productions. Le webdocumentaire *Réfugiés oubliés – Les Palestiniens au Liban/Exile Without End: Palestinians in Lebanon*, coproduction de CBC et Radio-Canada, a reçu de nombreuses distinctions prestigieuses à l'étranger. L'émission *the fifth estate* des Services anglais a remporté le prix Michener de journalisme d'intérêt public, tandis que l'Association canadienne des journalistes a décerné six prix notoires à CBC Television et à CBC Radio pour souligner la qualité de leur travail journalistique. L'excellence de l'émission *Enquête* a également été soulignée cette année par le Grand prix Judith-Jasmin du journalisme d'enquête. Le correspondant de Radio-Canada Jean-Michel Leprince a quant à lui reçu le prix Maria Moors Cabot de l'École de journalisme de l'Université de Columbia pour sa contribution à la couverture de l'actualité en Amérique latine tout au long de sa carrière.

En septembre, des émissions présentées sur les réseaux de télévision de Radio-Canada et de CBC ont remporté plus de 100 prix Gémeaux et Gemini. Les deux cérémonies de remise de prix ont été diffusées en direct sur les ondes de Radio-Canada et de CBC, respectivement.

Rétrospective de l'année administrative

Renforcer notre engagement envers la transparence et la responsabilisation

CBC/Radio-Canada a tenu son assemblée publique annuelle le 2 novembre 2011, jour de son 75e anniversaire, au Musée canadien de la guerre à Ottawa. Le public sur place et les Canadiens qui ont suivi l'événement sur le site web de la Société ont pu entendre le président du Conseil d'administration, le président-directeur général et la vice-présidente et chef de la direction financière présenter les faits saillants de 2010-2011 et un aperçu des orientations futures de la Société. De plus, les correspondants à l'étranger Nahlah Ayed, Anyck Béraud, Jean-François Bélanger et Paul Hunter sont venus offrir une rétrospective des événements qui ont marqué la scène internationale au cours de l'année et ont répondu aux questions du public dans la salle, sur le web et sur Twitter.

CBC/Radio-Canada a répondu à 208 demandes qui lui ont été soumises en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*, soit 190 des 218 nouvelles demandes reçues cette année et 18 reportées de l'exercice 2010-2011. Ces demandes visaient tous les secteurs de la Société, mais principalement les Services français et les Services anglais, qui ont fait l'objet de 51 et de 83 demandes, respectivement. La tendance à la baisse observée dans le « taux de présomption de refus », c'est-à-dire le nombre de demandes auxquelles nous n'avons pu répondre dans les délais prescrits par la *Loi*, s'est poursuivie en 2011-2012. Après avoir culminé à 80,5 pour cent en 2007-2008, le taux a baissé progressivement jusqu'à 4,2 pour cent à la fin de 2011.

Le Conseil d'administration a tenu six réunions dans différentes villes au pays, ce qui a permis aux membres du Conseil et de l'Équipe de la haute direction (EHD) d'échanger avec les employés et les parties intéressées sur l'importance de la radiodiffusion publique et les priorités et défis qui se profilent à l'horizon de CBC/Radio-Canada. Tout au long de l'exercice, le président-directeur général et les membres de l'EHD ont fait plus de 100 allocutions et interventions dans les médias.

Évolution du cadre réglementaire

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a reporté les audiences sur le renouvellement des licences de la Société à deux reprises, soit le 8 juillet 2011 puis le 1er février 2012. La première fois, les audiences ont été reportées du 12 septembre 2011 au 4 juin 2012. La deuxième fois, aucune date n'a été précisée. On sait aujourd'hui que les audiences se tiendront le 19 novembre 2012. Les licences des services de télévision et de radio de CBC/Radio-Canada ont été renouvelées par voie administrative jusqu'au 31 août 2012. Les dernières audiences sur le renouvellement des licences de CBC/Radio-Canada ont eu lieu en 1999.

Conformément à la réglementation du CRTC, la Société est passée à la télévision numérique par voie hertzienne le 31 août 2011. Pour ce faire, la Société a investi plus de 60 millions de dollars pour installer 27 nouveaux émetteurs numériques et d'autres équipements technologiques dans 13 stations de télévision francophones et 14 anglophones. Au 31 mars 2012, 26 de ces émetteurs étaient fonctionnels, la mise en service du 27e étant prévue pour le 1er août 2012.

Le 19 décembre 2011, le CRTC a entrepris l'examen du Fonds pour l'amélioration de la programmation locale (FAPL) afin de déterminer si cet instrument devait être maintenu, modifié ou aboli. Les représentants de la Société ont comparu devant le Conseil le 17 avril 2012 pour plaider en faveur non seulement du maintien, mais de la consolidation du FAPL. Une décision est attendue à l'été 2012, mais, le cas échéant, aucune modification importante ne devrait être mise en œuvre avant le 1er septembre 2013. La Société a obtenu des crédits de près de 45,8 millions de dollars du FAPL en 2011-2012, qu'elle a utilisés pour financer des projets d'amélioration de la programmation locale dans de petites agglomérations, y compris des communautés de langue officielle minoritaire.

Le 4 avril 2012, la Société a déposé une demande au CRTC pour modifier ses licences de services de télévision afin de tenir compte de la mise hors service des 620 réémetteurs de télévision analogique prévue pour le 31 juillet 2012. La mise hors service du réseau de transmission analogique permettra des économies de 10 millions de dollars par année.

Le 4 avril 2012, CBC/Radio-Canada a déposé une autre demande au CRTC pour modifier les conditions de licence s'appliquant à CBC Radio 2 et à Espace musique ainsi qu'aux stations de radio affiliées à ces réseaux afin de leur permettre de diffuser des messages publicitaires de portée nationale. Pour éviter les retombées négatives sur la programmation et les activités afférentes, la Société cherche à trouver de nouveaux revenus pour compenser les réductions budgétaires auxquelles elle fait face. La diffusion de publicité sur CBC Radio 2 et Espace musique obéit à un objectif de conciliation entre les valeurs fondamentales de nos services de musique et la recherche de nouvelles sources de revenus indispensables.

Rapport de gestion

Normes internationales d'information financière

Depuis le 1er avril 2011, les entreprises canadiennes ayant une obligation d'information du public sont tenues de publier leurs résultats financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Le présent rapport s'appuie sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2012 qui ont été préparés en fonction des IFRS. Les données comparatives présentées pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 ont été retraitées en fonction des IFRS.

Saisonnalité

La majeure partie des revenus autogénérés de la Société est constituée de revenus publicitaires, lesquels suivent un cycle saisonnier. En plus d'être influencés par la programmation, les revenus publicitaires varient en fonction des conditions du marché et de l'économie en général. Les revenus d'abonnement sont relativement plus stables d'un trimestre à l'autre. Les dépenses opérationnelles suivent également un cycle saisonnier lié aux variations de la grille de programmation.

Les crédits parlementaires sont constatés en résultat en fonction du budget annuel, qui reflète les influences saisonnières sur les dépenses et les revenus autogénérés.

Note relative aux déclarations prospectives

Ce rapport renferme des déclarations prospectives concernant les objectifs, les stratégies et les résultats opérationnels et financiers escomptés. Ces déclarations s'appuient sur les hypothèses générales suivantes : CBC/Radio-Canada continue de recevoir un financement public relativement stable, le marché des revenus publicitaires à la télévision demeure raisonnablement solide et le contexte de la réglementation de radiodiffusion ne change pas fondamentalement. Les principaux facteurs de risque et d'incertitude sont décrits à la section sur les perspectives et les risques du présent rapport. Toutefois, de nombreux risques et de nombreuses incertitudes qui échappent à la volonté de CBC/Radio-Canada restent difficiles à prévoir. Ceux-ci comprennent, sans s'y limiter, des facteurs liés à la conjoncture économique et financière, ainsi que d'autres facteurs d'ordre technologique et réglementaire. En raison de l'influence de ces facteurs ou d'autres facteurs, les résultats réels peuvent différer considérablement des prévisions contenues, de manière explicite ou implicite, dans les déclarations prospectives.

1. Activités principales et stratégie

1.1. Mandat

CBC/Radio-Canada est le radiodiffuseur public national du Canada, et est régie par la *Loi sur la radiodiffusion*.

Créée en 1936, CBC/Radio-Canada a célébré cette année ses 75 années d'existence au service des Canadiens et au cœur de la vie démocratique et socioculturelle du pays.

En vertu de la *Loi sur la radiodiffusion* : « ... la Société Radio-Canada, à titre de radiodiffuseur public national, devrait offrir des services de radio et de télévision qui comportent une très large programmation qui renseigne, éclaire et divertit; ... la programmation de la Société devrait à la fois :

- être principalement et typiquement canadienne, refléter la globalité canadienne et rendre compte de la diversité régionale du pays, tant au plan national qu'au niveau régional, tout en répondant aux besoins particuliers des régions;
- contribuer activement à l'expression culturelle et à l'échange des diverses formes qu'elle peut prendre;
- être offerte en français et en anglais, de manière à refléter la situation et les besoins particuliers des deux collectivités de langue officielle, y compris ceux des minorités de l'une ou l'autre langue;
- s'efforcer d'être de la même qualité en français et en anglais;
- contribuer au partage d'une conscience et d'une identité nationales;
- être offerte partout au Canada de la manière la plus adéquate et efficace, au fur et à mesure de la disponibilité des moyens;
- refléter le caractère multiculturel et multiracial du Canada. »

Outre ce mandat de portée nationale, CBC/Radio-Canada doit aussi offrir, en vertu du paragraphe 46(2) de la *Loi*, un service international assuré par Radio Canada International (RCI). Comme on l'a mentionné dans le rapport annuel de l'an dernier, la Société prévoit examiner le rôle de RCI par rapport à son plan stratégique. Le service a également fait l'objet d'un examen dans le cadre du budget fédéral de 2012, ce qui a conduit à la décision de le transformer pour offrir aux auditoires du contenu sur le web seulement comme on l'explique à la section 4.4 Perspectives.

Notre vision consiste à être reconnu comme le chef de file pour exprimer la culture canadienne et enrichir la vie démocratique de tous les Canadiens. Aucun autre radiodiffuseur canadien, privé ou public, n'a la responsabilité de remplir un mandat aussi large, ni d'exercer des activités d'une telle ampleur et d'une telle portée que CBC/Radio-Canada.

Dans l'établissement et l'exploitation de ses activités de radiodiffusion, CBC/Radio-Canada doit se conformer aux conditions de licence et aux autres exigences réglementaires établies par le CRTC, de même qu'à toute obligation, en vertu de la *Loi sur la radiocommunication*, pouvant s'appliquer à l'utilisation du spectre des radiocommunications par la Société.

1.2. Services

Nous sommes le chef de file pour joindre les Canadiens sur de nouvelles plateformes et leur offrir une gamme complète de services à la radio, à la télévision, sur Internet, par satellite, sur les appareils mobiles et de plus en plus sur de nouvelles plateformes. Profondément enracinée dans les régions, CBC/Radio-Canada est le seul radiodiffuseur national qui offre divers points de vue régionaux et culturels, en français, en anglais et en huit langues autochtones, ainsi qu'en cinq langues pour les auditoires de son service international. La portée des services de la Société s'étend d'un océan à l'autre et à l'échelle planétaire grâce au contenu distinctif de grande qualité produit par les Canadiens, pour les Canadiens et parlant des Canadiens, et qui leur est offert à leur convenance. Nous proposons plus de 30 services qui sont présentés ci-après :

Services de CBC/Radio-Canada

Radio

CBC Radio One

Nouvelles, actualités, émissions sur les arts et la culture, à la radio et à la radio par satellite de Sirius, chaîne 159.

CBC Radio 2

Musique classique, jazz et pop, à la radio et sur quatre chaînes en ligne : classique, jazz, auteurs canadiens et compositeurs canadiens.

CBC Radio 3

Musique émergente canadienne diffusée sur Internet, en baladodiffusion et à la radio par satellite de Sirius, chaîne 152.

Première Chaîne

Nouvelles, actualités, et émissions sur les arts et la culture.

Espace musique

Musique classique, jazz, chansons, musique du monde et musique émergente à la radio et à la radio par satellite de Sirius, chaîne 153.

Bande à part

Musique populaire et alternative francophone, à la radio sur les ondes d'Espace musique, sur Internet, en baladodiffusion et à la radio par satellite de Sirius, chaîne 161.

Première plus

Nouvelles, actualités et émissions culturelles, en partenariat avec Radio Canada International et Radio France Internationale, à la radio par satellite de Sirius, chaîne 160.

Sports extra

Information et analyses sportives à la radio par satellite de Sirius, chaîne 156.

Télévision

CBC Television
Nouvelles, information, émissions de sports et de divertissement, documentaires et programmation enfants.

CBC News Network
Service d'information télévisée en continu.

bold
Le service de télévision numérique canadien en continu, de langue anglaise, fait œuvre de pionnier en présentant des dramatiques et des comédies novatrices, les meilleurs spectacles du monde et une couverture exclusive des événements sportifs. Offert par abonnement.

documentary
Documentaires, films et séries canadiens et étrangers.

Télévision de Radio-Canada
Nouvelles, actualités, dramatiques, culture, variétés, émissions de sport et programmation enfants et jeunesse.

Réseau de l'information de Radio-Canada
Nouvelles, information et actualités diffusées en continu à la télévision.

TV5MONDE
Programmation faisant la promotion de la diversité des cultures et des points de vue et provenant de 10 télédiffuseurs partenaires, dont Radio-Canada.

ARTV
Art et divertissement : cinéma, théâtre, musique, danse, arts visuels et autre. Offert par abonnement.

Explora
Santé, sciences, nature et environnement.

RDI Express / CBC News Express
Service de nouvelles et d'information bilingue offert dans cinq grands aéroports du Canada à plus de 62 millions de voyageurs chaque année.

CBC North
Point de rassemblement des communautés du Nord canadien offrant des services de radio et de télévision en anglais, en français et dans huit langues autochtones.

Internet

CBC.ca
Nouvelles, information, matériel audio et vidéo diffusé en continu, brèves sportives, reportages web et archives multimédias.

cbcnews.ca
Manchettes et reportages fouillés sur l'actualité locale, nationale et internationale, diffusion audio et vidéo en continu et éléments interactifs propres au web.

cbcsports.ca
Nouvelles canadiennes et internationales et reportages spéciaux sur le monde des sports, accès à la diffusion en continu et en direct de grandes rencontres sportives, notamment *Hockey Night in Canada* de CBC.

CBC Music
Service musical numérique gratuit qui donne accès à 40 webradios, à 12 communautés de genres musicaux ainsi qu'à CBC Radio 2 et CBC Radio 3, aux nouvelles de l'industrie proposées par les journalistes musicaux les plus en vue du pays, et à des centaines de concerts, des listes de diffusion et plus encore.

CBC Books
Toute la richesse du contenu littéraire de CBC sur toutes les plateformes, audio, vidéo et numériques.

CBC Hamilton
CBC.ca/Hamilton offre une expérience incontournable sur l'actualité locale la plus récente, avec un contenu adapté aux résidents d' Hamilton et à leurs secteurs. Ce site constitue l'un des cinq nouveaux services locaux lancés dans le cadre de la *Stratégie 2015 : Partout, Pour tous* de CBC/Radio-Canada.

Radio-Canada.ca
Nouvelles, information, matériel vidéo et audio en continu, et reportages web.

Tou.tv
Service de télévision en ligne sur demande créé par Radio-Canada et diffusant des contenus de près de 50 producteurs et télédiffuseurs canadiens et étrangers.

Espace.mu
Musique sur mesure, principalement francophone, diffusée sur Internet dans sept genres : chanson-pop, jazz, classique, hip-hop, rock, country-folk et musique du monde.

Rive-Sud et Rive-Nord
Sites offrant aux citoyens de la couronne élargie de Montréal des espaces dédiés pour s'informer, planifier leurs déplacements et leurs activités et échanger sur les enjeux qui les touchent de près.

Radio Canada International
Émissions canadiennes d'information et de culture diffusées en cinq langues sur Internet, sur ondes courtes numériques et analogiques, par satellite et par l'intermédiaire de stations partenaires dans le monde entier.

Autres services

Les disques SRC/CBC Records
Étiquette mettant en vedette des musiciens canadiens et produisant environ huit CD chaque année.

Productions mobiles de Radio-Canada / CBC Mobile Productions
Services de production maison qui génèrent des revenus tirés de la programmation grâce à la vente à des tiers.

Boutique Radio-Canada / CBC Shop
Boutique sur place et en ligne où sont proposés des enregistrements sonores et audiovisuels d'émissions de CBC/Radio-Canada ainsi que des produits dérivés.

1.3. Modèle économique

Nous exerçons nos activités grâce à plusieurs sources de financement, notamment des crédits parlementaires et des revenus autogénérés. CBC/Radio-Canada est une société d'État, dont le budget est financé à 62,8 pour cent par des crédits publics approuvés par le Parlement chaque année.

Depuis 10 ans, ces crédits sont demeurés relativement constants dans un contexte de radiodiffusion marqué par une hausse importante des coûts. Le Plan d'action pour la réduction du déficit adopté par le gouvernement fédéral a toutefois réduit de 115 millions de dollars les crédits parlementaires que la Société recevra au cours des trois prochaines années.

Les 37,2 pour cent restants du budget proviennent de la publicité, des services spécialisés et d'autres sources. CBC/Radio-Canada n'est pas une entreprise à but lucratif, et toutes ses sources de financement lui servent à remplir son mandat de radiodiffusion publique.

Revenus publicitaires	20,3 %
Revenus des services spécialisés	9,1 %
Autres revenus	7,8 %
Total	37,2 %

Pour demeurer à l'avant-garde de l'industrie de la radiodiffusion et du rôle qu'elle doit jouer dans ce secteur, et pour soutenir son modèle économique, CBC/Radio-Canada entreprend elle-même et fait réaliser différentes études. Ces études fournissent des données objectives sur lesquelles nous pouvons fonder nos décisions et nous assurer que nous remplissons notre mandat en nous guidant sur les meilleures informations disponibles. Parmi les sujets qui ont fait l'objet d'études, mentionnons la publicité, le contenu canadien et l'impact économique du radiodiffuseur public. Bon nombre de ces études peuvent être consultées ici. De plus, pour maximiser la valeur de l'information contenue dans les études et le matériel de référence que nous produisons – dont des rapports et des analyses sur les cotes d'écoute, la concurrence, l'environnement commercial externe, y compris l'*Observateur des technologies médias* –, nous diffusons cette information à l'interne en la mettant à la disposition de tous nos employés sur l'intranet.

Par exemple, dans une de ces études effectuées en novembre 2011, Deloitte et Touche s.r.l. (Deloitte) a mesuré l'impact de la Société sur l'économie à partir notamment de données compilées par le CRTC, Statistique Canada, l'industrie ainsi que CBC/Radio-Canada. Deloitte en a conclu que l'impact de la Société sur l'économie canadienne a été substantiel en 2010 en soutenant l'emploi et les entreprises dans tout le pays. Ainsi, les dépenses de 1,7 milliard de dollars de CBC/Radio-Canada ont injecté une valeur ajoutée brute estimée à 3,7 milliards de dollars dans l'économie canadienne.

La Société a aussi publié une nouvelle étude réalisée par le Groupe Nordicité Ltée sur la publicité à CBC/Radio-Canada. L'étude conclut que la publicité n'est pas inconciliable avec le mandat du radiodiffuseur public et qu'il n'y a donc aucune raison d'intérêt public de mettre fin à cette activité dans ses services de télévision. L'abolition de la publicité à l'antenne de CBC/Radio-Canada aurait pour effet d'amoindrir considérablement la teneur en contenu canadien et aurait de lourdes conséquences à la fois sur le secteur de la production indépendante et sur les annonceurs.

1.4. Conseil d'administration et structure de la direction

CBC/Radio-Canada rend compte de ses activités au Parlement, par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, dans son Rapport annuel et son sommaire du Plan d'entreprise; au CRTC en fournissant les rapports de fin d'exercice et les rapports financiers annuels; ainsi qu'aux parties intéressées par un dialogue et des échanges constants et par l'intermédiaire de ses sites web.

Le Conseil d'administration de CBC/Radio-Canada est chargé de superviser le fonctionnement de la Société. Il comprend 12 membres nommés par le gouvernement, dont le président du Conseil et le président-directeur général.

Le Conseil chapeaute les six comités suivants :

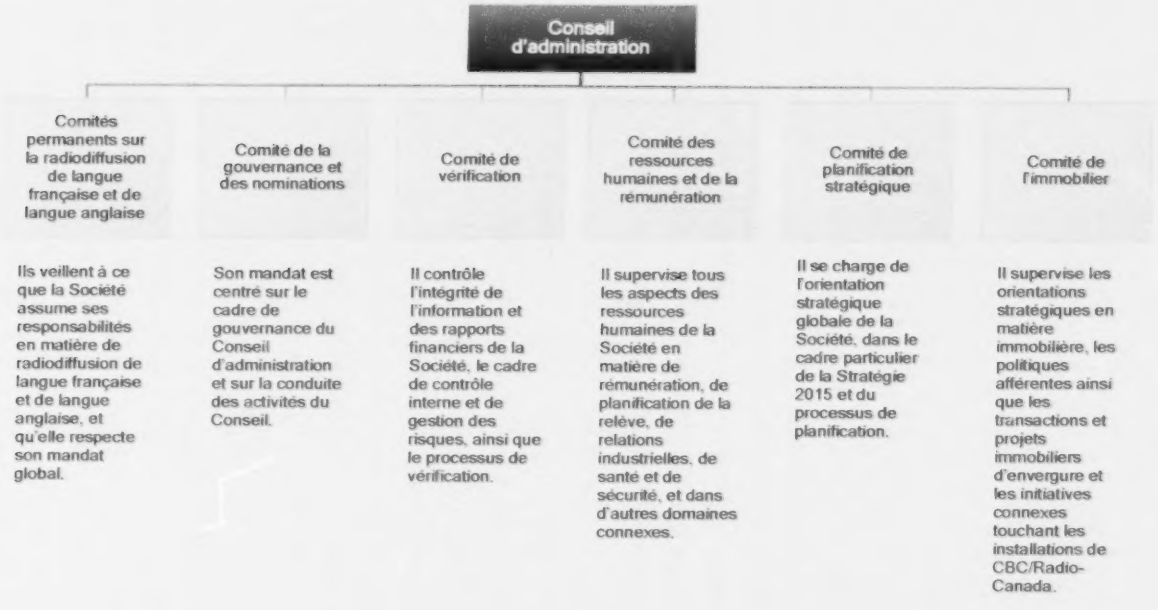

La structure organisationnelle de la Société reflète ses activités de radiodiffusion et ses activités connexes ainsi que son infrastructure et ses obligations administratives. L'Équipe de la haute direction est constituée du président-directeur général et des chefs de huit composantes, dont les responsabilités sont résumées ci-dessous.

Président-directeur général	Supervise la gestion de CBC/Radio-Canada afin de s'assurer que le radiodiffuseur public national du Canada est en mesure de remplir les divers aspects de son mandat et continue d'offrir aux Canadiens une programmation variée, de grande qualité, conçue pour informer, éclairer et divertir, et qui est créée par eux, pour eux et à leur image.
Vice-président principal, Services français	Supervise l'ensemble des services de programmation en langue française de CBC/Radio-Canada, ce qui comprend, entre autres, la Télévision de Radio-Canada, le Réseau de l'information de Radio-Canada (RDI), ARTV, la Radio de Radio-Canada, Radio Canada International (RCI), Radio-Canada.ca, Espace.mu et Tou.tv.
Vice-présidente principale, Services anglais	Supervise l'ensemble des services de programmation en langue anglaise de CBC/Radio-Canada, ce qui comprend, entre autres, CBC Radio One, CBC Radio 2, CBC Television, CBC News Network, *documentary* et les services numériques.
Premier vice-président, Stratégie d'entreprise et Partenariats	Veille à ce que CBC/Radio-Canada soit prête à relever les grands défis qui se présentent sur le plan de la planification stratégique. Supervise les activités de développement commercial et de recherche sur les auditoires.
Vice-présidente et chef de la direction financière, Finances et Technologies de l'information	Dirige l'ensemble de la gestion financière et des technologies de l'information du radiodiffuseur public national du Canada, et joue un rôle essentiel en contribuant à établir un modèle économique durable pour l'avenir de la Société.
Vice-président et chef des Affaires réglementaires	Élabore et met en œuvre les politiques réglementaires concernant la télévision et la radio pour l'ensemble de la Société, conformément à la *Loi sur la radiodiffusion*, et se charge de toutes les observations soumises au CRTC. Assume également la responsabilité en ce qui a trait à la transmission et à la distribution de la programmation de la Société, et de l'ensemble des Services technologiques aux médias.

Vice-président, Image de marque, Communications et Affaires institutionnelles	Dirige la stratégie en matière de communications institutionnelles, les communications internes et externes, ainsi que la promotion et le marketing des émissions. Supervise également le groupe des Relations gouvernementales.
Vice-présidente, Personnes et Culture	Élabore et met en œuvre les stratégies de la Société en matière de ressources humaines et de relations de travail. Participe à la réalisation du volet « personnes » du plan stratégique quinquennal de la Société, la Stratégie 2015, et s'assure que CBC/Radio-Canada offre un milieu de travail gratifiant et progressiste, qui reflète la diversité et met sur pied des équipes de professionnels novateurs, très compétents et axés sur la réalisation du plan.
Vice-présidente, Services immobiliers, Services juridiques et avocate-conseil	Assume la responsabilité du portefeuille immobilier de CBC/Radio-Canada dans l'ensemble du Canada et à l'étranger, assure la direction des bureaux des Services juridiques et du Secrétariat général, et est responsable de l'application des lois sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.

Le Conseil stratégique des technologies (CST), créé en 2009 afin d'assurer l'harmonisation entre la stratégie en matière de technologies et la stratégie d'exploitation de la Société, chapeaute les huit divisions. Centre d'expertise unique, le CST définit les priorités de la Société dans le domaine des technologies et voit à la mise en œuvre des projets technologiques clés. Son président relève directement du président-directeur général.

1.5. Exploitation

En mars 2012, CBC/Radio-Canada comptait 7 304 ETP (équivalents à temps plein) permanents, 469 ETP temporaires et 1 002 ETP contractuels.

Le siège social de la Société se trouve à Ottawa, ses têtes de réseau sont à Toronto et à Montréal, et elle possède 27 stations de télévision ainsi que 82 stations de radio qui produisent des émissions locales. Elle possède deux réseaux de télévision principaux, un pour chaque langue officielle, sept chaînes de télévision spécialisée et le seul réseau de radio pancanadien, qui se subdivise en quatre réseaux de radio pancanadiens, soit deux dans chaque langue officielle. Les services de l'information de CBC/Radio-Canada comptent 11 bureaux à l'étranger. Nous intégrons ces activités avec de multiples sites web.

Réseau de stations de CBC/Radio-Canada

1.6. Stratégie institutionnelle *2015 : Partout, Pour tous*

La mise en œuvre du nouveau plan stratégique *2015 : Partout, Pour tous*, lancé en février 2011, a officiellement commencé au premier trimestre de 2011-2012.

Ce plan comporte trois éléments :

- Une vision pour CBC/Radio-Canada
- Quatre principes directeurs qui appuient la vision
- Trois axes stratégiques pour atteindre les objectifs fixés

Pour mesurer le succès de ce nouveau plan, on recourra à des indicateurs stratégiques et opérationnels clés.

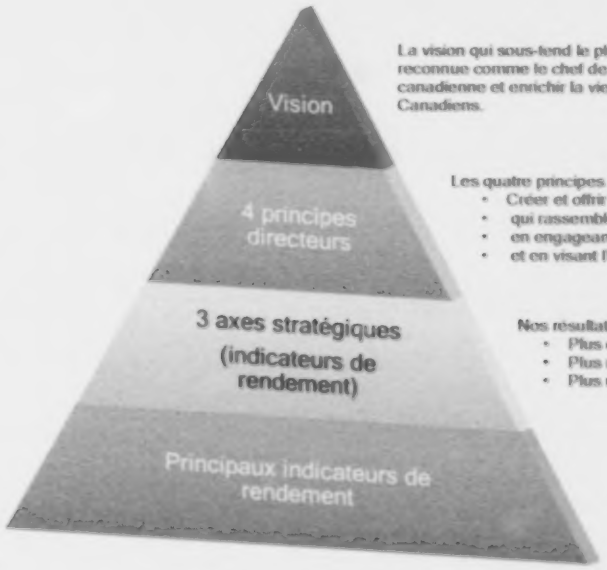

La vision qui sous-tend le plan stratégique consiste à être reconnue comme le chef de file pour exprimer la culture canadienne et enrichir la vie démocratique de tous les Canadiens.

Les quatre principes directeurs qui appuient notre vision sont les suivants :

- Créer et offrir du contenu canadien de grande qualité, original et novateur,
- qui rassemble tous les Canadiens et reflète leur réalité,
- en engageant une conversation avec nos auditoires,
- et en visant l'optimisation et la responsabilisation.

Nos résultats s'articulent autour des trois axes stratégiques suivants :

- Plus distinctive : programmation réseau et espaces publics nationaux
- Plus régionale : présence régionale et espaces communautaires
- Plus numérique : nouvelles plateformes et nouveaux espaces numériques

Comme on le verra à la section suivante, nos indicateurs de rendement clés sont de deux ordres.

Les *indicateurs stratégiques* intègrent les résultats des sondages réalisés pour mesurer notre efficacité à nous acquitter de notre mandat et l'adéquation entre notre programmation et les principes directeurs ci-dessus. Ils tiennent également compte de la part de contenu canadien dans nos émissions télévisées.

Les *indicateurs opérationnels* tiennent compte de nos cotes d'écoute, des visites sur nos sites web, du nombre d'abonnés à nos services et des revenus réalisés par les Services français et les Services anglais.

2. Rendement

2.1. Indicateurs stratégiques

Évaluation de nos succès à l'égard de notre *Stratégie 2015 : Partout, Pour tous*

Une des principales caractéristiques de la Stratégie 2015 est l'établissement d'indicateurs quantitatifs permettant de suivre et d'évaluer notre rendement. Nous avons créé un bulletin qui nous permet d'établir dans quelle mesure, selon les Canadiens interrogés, nos services sont conformes au mandat de la Société en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion* et notre programmation adhère aux principes directeurs de notre nouveau plan. Voici ce bulletin de rendement pour 2011-2012, première année de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie. Ce bulletin montre les progrès accomplis par rapport à notre point de référence, l'exercice 2010-2011.

Rapport sur les Services français

Comment les Services français remplissent-ils leur mandat conformément à la *Loi sur la radiodiffusion*?

La programmation de la Radio et de la Télévision de Radio-Canada est...	Année 2011-2012	Année de comparaison 2010-211
	Moyenne (/10)	Moyenne (/10)
informative	8,2	8,1
éclairante	8,0	7,8
divertissante	7,8	7,7
disponible sur les nouvelles plateformes	8,2	8,0

Définition de la mesure utilisée : La moyenne correspond à la moyenne des notes attribuées par tous les répondants sur une échelle de 10 points.

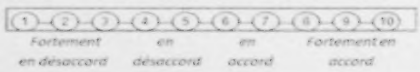

Source : Sondage téléphonique réalisé par TNS Canadian Facts (1200 francophones par sondage, pour un total de 2400 francophones par année permettant ainsi d'obtenir une faible marge d'erreur).

Les sondages téléphoniques sont menés en novembre et mars de chaque année.

Au cours de la première année de la Stratégie 2015, la programmation de la Radio et de la Télévision de Radio-Canada a maintenu les résultats qu'elle avait enregistrés en 2010-2011. Les francophones continuent de croire que les Services français de CBC/Radio-Canada remplissent leur mandat conformément à la *Loi sur la radiodiffusion* de 1991.

Les Services français ont obtenus des scores élevés pour tous les aspects mesurés de leur mandat. Les scores sont de 7,8 (divertissante) à 8,2 (disponible sur les nouvelles plateformes).

Dans quelle mesure la programmation des Services français cadre-t-elle avec les principes directeurs de la Stratégie 2015?

La programmation[1] offerte par les services de Radio-Canada...	Année 2011-2012	Année de comparaison 2010-2011
	Moyenne (/10)	Moyenne (/10)
est de haute qualité	8,4	8,2
est différente de celle de nos compétiteurs	7,9	7,6
reflète les régions du Canada	7,7	7,5
reflète ma région	7,1	6,8
reflète la diversité	7,6	7,3
reflète ma culture	7,6	7,4

Définition de la mesure utilisée : La moyenne correspond à la moyenne des notes attribuées par tous les répondants sur une échelle de 10 points.

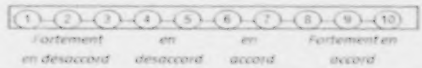

[1] Programmation et contenu offerts par un ou l'autre des services de Radio-Canada : Télévision de Radio-Canada, RDI, ARTV, Première Chaîne, Espace musique, Radio-canada.ca et Tou.tv.

Source : Sondage téléphonique réalisé par TNS Canadian Facts (1200 francophones par sondage pour un total de 2400 francophones pas année permettant ainsi d'obtenir une faible marge d'erreur).
Les sondages téléphoniques sont menés en novembre et mars de chaque année.

Les francophones réagissent positivement aux initiatives annoncées et introduites depuis le lancement de la Stratégie 2015. Tous les indicateurs clés de la Stratégie, mesurant la qualité, l'aspect original et novateur de la programmation, ainsi que sa capacité à refléter et rassembler les Canadiens, ont augmenté comparativement aux résultats de 2010-2011.

La programmation offerte par les Services français a reçu sa note la plus élevée pour la mesure « haute qualité » (8,4), alors que sa plus faible note a été attribuée à la mesure « reflète ma région » (7,1). Dans le cadre de la Stratégie 2015, les Services français continueront d'améliorer leur couverture régionale afin de mieux répondre aux besoins régionaux des Canadiens.

Rapport sur les Services anglais

Comment les Services anglais remplissent-ils leur mandat conformément à la *Loi sur la radiodiffusion*?

La programmation de CBC Radio et de CBC Televison est...	Année 2011-2012	Année de comparaison 2010-2011
	Moyenne (/10)	Moyenne (/10)
informative	7,9	7,8
éclairante	7,5	7,4
divertissante	7,4	7,2
disponible sur les nouvelles plateformes	8,2	8,2

Définition de la mesure utilisée : La moyenne correspond à la moyenne des notes attribuées par tous les répondants sur une échelle de 10 points.

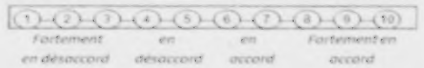

Source : Sondage téléphonique réalisé par TNS Canadian Facts (1200 anglophones par sondage pour un total de 2400 anglophones par année permettant ainsi d'obtenir une faible marge d'erreur).
Les sondages téléphoniques sont menés en novembre et mars de chaque année.

Pendant la première année de la Stratégie 2015, la programmation de la radio et de la télévision des Services anglais a maintenu les résultats de l'année de référence 2010–2011.

Les anglophones ont continué de percevoir que les Services anglais de CBC/Radio-Canada remplissent leur mandat conformément à la *Loi sur la radiodiffusion* de 1991. Les notes les plus élevées sont attribuées à la « disponibilité du contenu sur les nouvelles plateformes » (8,2) et à son caractère « informatif » (7,9).

Dans quelle mesure la programmation des Services anglais cadre-t-elle avec les principes directeurs de la Stratégie 2015?

La programmation[1] offerte par les services de CBC...	Année 2011-2012	Année de comparaison 2010-2011
	Moyenne (/10)	Moyenne (/10)
est de haute qualité	8,1	8,0
est différente de celle de nos compétiteurs	7,5	7,2
reflète les régions du Canada	8,0	7,9
reflète ma région	6,3	6,1
reflète la diversité	7,7	7,4
reflète ma culture	6,8	6,5

Définition de la mesure utilisée : La moyenne correspond à la moyenne des notes attribuées par tous les répondants sur une échelle de 10 points.

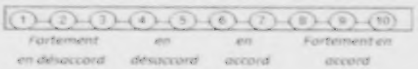

[1] Programmation et contenu offerts par un ou l'autre des services de CBC : CBC Television, CBC News Network, **bold**, *documentary*, CBC Radio One, CBC Radio 2 et CBC.ca.

Source : Sondage téléphonique réalisé par TNS Canadian Facts (1200 anglophones par sondage pour un total de 2400 anglophones pas année permettant ainsi d'obtenir une faible marge d'erreur).

Les sondages téléphoniques sont menés en novembre et mars de chaque année.

Les anglophones répondent positivement aux initiatives qui ont été annoncées ou présentées au cours de la première année de la Stratégie 2015.

Les notes attribuées à chaque indicateur de la Stratégie 2015, mesurant la qualité, l'aspect original et novateur de la programmation, ainsi que sa capacité à refléter et rassembler les Canadiens, ont augmenté comparativement aux résultats de 2010-2011.

Les principaux changements comparativement à l'année de comparaison touchent la différenciation ainsi que le reflet de « ma » région, de la diversité et de la culture, autant d'aspects qui affichent une hausse. Mieux répondre aux besoins régionaux des Canadiens est une priorité clé de notre nouvelle stratégie, et nous continuerons de surveiller les points de vue des Canadiens à cet égard.

Mesure du contenu canadien

La diffusion d'émissions canadiennes est un élément clé de la Stratégie 2015. Le CRTC fixe par ailleurs des exigences réglementaires en ce qui concerne le contenu canadien à la télévision.

Le CRTC établit les attentes de service pour la Télévision de Radio-Canada et pour CBC Television.

Premièrement, entre 6 h et minuit les journées de radiodiffusion, au moins 75 pour cent du contenu diffusé doit être canadien. Deuxièmement, au cours des heures de grande écoute, soit de 19 h à 23 h, un minimum de 80 pour cent de contenu canadien doit être diffusé. Ces deux mesures sont des moyennes calculées sur toute l'année de radiodiffusion, soit du 1er septembre au 31 août suivant.

Le tableau ci-dessous fait état des résultats des deux années de radiodiffusion complètes les plus récentes. Au cours de chacune de ces années, la Télévision de Radio-Canada et CBC Television ont dépassé les attentes du CRTC en matière de contenu canadien, que ce soit pour l'ensemble de la journée de radiodiffusion ou aux heures de grande écoute.

Contenu canadien	**Résultats 1er sept. 2010 au 31 août 2011**	**Attentes annuelles - réglementation**	**Résultats 1er sept. 2009 au 31 août 2010**
Télévision de Radio-Canada			
Journée de radiodiffusion (lundi au dimanche, 6 h à minuit)	86 %	75 %	82 %
Heures de grande écoute (lundi au dimanche, 19 h à 23 h)	93 %	80 %	88 %
CBC Television			
Journée de radiodiffusion (lundi au dimanche, 6 h à minuit)	84 %	75 %	85 %
Heures de grande écoute (lundi au dimanche, 19 h à 23 h)	82 %	80 %	82 %

2.2. Indicateurs opérationnels – Services français

Les indicateurs opérationnels tiennent compte de la part d'auditoire, des visites sur nos sites web, du nombre d'abonnés à nos services et des revenus réalisés.

Tableau de rendement – Services français

Services français		Réalisations passées			Futures
		Résultats annuels 2010-2011	Cibles annuelles 2011-2012	Résultats annuels 2011-2012	Cibles annuelles 2012-2013
Réseaux de radio					
Première Chaîne et Espace musique	Part d'auditoire de la journée complète[1]	19,5 %	19,5 %	17,8 %	16 %[2]
Télévision					
Radio-Canada	Part d'auditoire aux heures de grande écoute, saison automne/hiver[6]	19,9 %	19,3 %	18,7 %	18,2 %
Chaînes spécialisées : RDI, ARTV, Explora[7]	Part d'auditoire de la journée complète, saison automne/hiver[8]	4,5 %	4,5 %	4,6%	4,7 % (avril-mars)[5]
Service régional					
Première Chaîne	Part d'auditoire des émissions du matin, lundi-vendredi 6 h-9 h[1]	19 %	19 %	17 %	16 %[2]
Téléjournal 18 h	Téléspectateurs par minute en moyenne, moyenne hebdomadaire, lundi-vendredi de 18 h à 18 h 30, saison automne/hiver[6]	317 000	323 000	291 000	290 000
Pages web régionales	Moyenne mensuelle, visiteurs uniques, sept.-mars[4]	477 000	458 000	476 000	497 000 (avril-mars)[5]
Site web[3]					
Radio-Canada.ca, Tou.tv, Bandeapart.fm, RCI.net et Espace.mu	Moyenne mensuelle, visiteurs uniques, sept.-mars[4]	2,0 millions	2,1 millions	2,1 millions	2,1 millions (avril-mars)[5]
Chaînes de télévision spécialisées					
RDI	Abonnés	11,0 millions	11,0 millions	11,7 millions	11,8 millions
ARTV	Abonnés	2,1 millions	2,1 millions	2,1 millions	2,1 millions
Revenus[9]					
Services généralistes, spécialisés et en ligne		224,9 M$	230,0 M$	228,6 M$	252,1 M$[10]

1. Source : BBM Canada, sondage d'automne (cahiers d'écoute), personnes âgées de 12 ans et plus.
2. Source : BBM Canada, sondages du printemps et d'automne 2012 (cahiers d'écoute), personnes âgées de 12 ans et plus.
3. Espace.mu a été lancé le 13 juin 2011. Les résultats de RCI Vision, qui a été lancé le 20 juin 2011, sont intégrés à ceux de RCI.net.
4. Source : comScore, personnes âgées de 2 ans et plus.
5. Les résultats de 2010-2011 et de 2011-2012 reposent sur la saison de télévision, qui va de septembre à mars, alors que les résultats de 2012-2013 seront fondés sur l'exercice financier, soit la période d'avril à mars.
6. Source : BBM Canada, audimètre sportables (PPM), Québécois francophones âgés de 2 ans et plus.
7. Les résultats de la chaîne Explora, lancée à la fin de mars 2012, ne sont pas inclus dans les résultats de 2011-2012.
8. Source : BBM Canada, audimètre sportables (PPM), Québécois francophones âgés de 2 ans et plus abonnés à un service de distribution de télévision.
9. Les revenus comprennent les crédits du FAPL, un fonds créé par le CRTC pour soutenir la programmation locale. Ce fonds est accessible aux stations de télévision généralistes présentes dans les marchés non métropolitains. Les chiffres de 2010-2011 et de 2011-2012 ne comprennent pas les revenus tirés du marchandisage et des droits de diffusion, qui sont cependant inclus dans les cibles de 2012-2013.
10. Les cibles de 2012-2013 comprennent les résultats attendus pour ARTV.

Résultats de 2011-2012 – Services français

En 2011-2012, Radio-Canada a connu de francs succès et des résultats plus modestes qui doivent être analysés dans le contexte d'un environnement concurrentiel en mutation et de décisions stratégiques prises dans une perspective à long terme.

Avec une part de marché combinée de 17,8 pour cent, la Première Chaîne et Espace musique n'ont pas atteint leur cible de 19,5 pour cent. Sur les marchés régionaux, les émissions du matin ont obtenu des résultats similaires, attirant une part d'auditoire de 17 pour cent, soit 2 points de moins que l'objectif fixé. Dans le cadre de la Stratégie 2015, il est convenu que la radio se fera encore plus novatrice. Des changements dans la grille au début de l'automne ont bouleversé les habitudes d'écoute au moment même où la concurrence s'intensifiait sur le marché du Grand Montréal et dans les régions.

Radio-Canada a confirmé sa position concurrentielle sur ses plateformes numériques. Avec une moyenne mensuelle combinée de 2 137 000 visiteurs uniques, les sites de Radio-Canada (Radio-Canada.ca, Tou.tv, RCInet.ca, bandeapart.fm et le tout récent Espace.mu) ont affiché une augmentation combinée de 6 pour cent de leur portée par rapport à la même période (septembre à mars) l'an dernier. Le renouvellement de la zone régionale de Radio-Canada.ca a aussi porté ses fruits, la fréquentation ayant augmenté à 476 000 visiteurs uniques, ce qui est supérieur à notre objectif de 458 000, et nous avons également étendu la portée de nos sites régionaux de 2 pour cent comparativement à l'an dernier.

Grâce à une programmation créative et diversifiée et aux résultats solides obtenus à l'automne et pendant la période des fêtes, la Télévision de Radio-Canada a affiché une part d'auditoire de 18,7 pour cent aux heures de grande écoute pour la saison régulière. Ce résultat, qui est inférieur à la cible fixée à 19,3 pour cent, s'explique par la concurrence féroce qu'elle a dû affronter au cours de l'hiver.

Malgré notre solide engagement à l'égard des nouvelles, nos bulletins régionaux n'ont pas n'atteint leur cible, l'auditoire moyen se chiffrant à 291 000 téléspectateurs de 18 h à 18 h 30 pendant la saison régulière. Dans l'ensemble, les bulletins télévisés ont été moins écoutés par les francophones cette année. Par ailleurs, les bulletins de nouvelles du début de soirée ont subi eux aussi la concurrence des émissions de divertissement.

L'année a été bonne pour les chaînes spécialisées de Radio-Canada. ARTV et le RDI ont enregistré une part d'auditoire combinée de 4,6 pour cent, ce qui dépasse légèrement l'objectif fixé de 4,5 pour cent. À la suite de la conversion à la transmission numérique et de l'augmentation subséquente du nombre d'abonnés des câblodistributeurs et des services numériques, le RDI a atteint le nombre de 11,7 millions d'abonnés, une hausse de 5 pour cent par rapport à l'an dernier. ARTV a maintenu son nombre d'abonnés à 2,1 millions.

Grâce aux bons résultats au chapitre des revenus générés par les abonnements et la distribution de contenu numérique, les revenus autogénérés par Radio-Canada ont atteint leur cible à 99 pour cent avec un total de 228,6 millions de dollars en fin d'exercice.

Orientations futures de la Stratégie 2015

Les auditoires ont aujourd'hui l'embarras du choix pour accéder à notre contenu, notamment grâce à nos offres numériques sur demande. L'intégration verticale observée dans l'industrie de la radiodiffusion et de la distribution n'a jamais été aussi forte, donnant à nos principaux concurrents d'importantes possibilités de synergie leur permettant de capter l'attention de l'auditoire, d'augmenter la durée d'écoute et de générer ainsi des revenus publicitaires.

Nous continuons de nous concentrer sur l'atteinte des objectifs et la poursuite des priorités de la Stratégie 2015 : programmation canadienne, régions et plateformes numériques. Dans nos efforts pour soutenir le rythme exigé d'un radiodiffuseur public moderne, l'efficience et l'innovation sont des principes clés.

La diminution de notre financement au cours des trois prochains exercices, qui découle de l'application du budget fédéral 2012, aura des retombées importantes sur notre programmation et nos activités. La haute direction se concentrera pour une bonne partie de l'année sur la mise en œuvre des changements nécessaires et sur la gestion des retombées de cette décision sur la Société et sur les parties intéressées. La Stratégie 2015 continue de guider nos décisions.

Les Services français demeurent solidement concentrés sur le respect des engagements pris dans le cadre de la Stratégie 2015 en mettant l'accent sur le maintien de leur capacité de créer et d'innover afin de pouvoir présenter aux Canadiens des émissions pertinentes et captivantes.

Les cibles de 2012-2013 ont été déterminées en tenant compte de ces facteurs.

Plus distinctive

Offrir aux Canadiens francophones du contenu original qui raconte leurs histoires et reflète leur réalité dans leur propre langue et qui les informe sur les événements survenus dans leur région, ailleurs au pays et dans le monde, est un aspect essentiel de la stratégie de programmation du radiodiffuseur public.

Radio-Canada explorera de nouveaux formats d'émissions dramatiques et de divertissement pour diffusion sur son réseau principal et s'efforcera de devenir le chef de file de l'information continue multiplateforme en poursuivant l'évolution de ses grands rendez-vous de nouvelles, tant au niveau national que régional. Sur le plan musical, Radio-Canada entend maintenir une forte présence et une programmation sans équivalent sur l'ensemble de ses plateformes, tout en mettant l'accent sur la diversité des genres, sur la découverte et sur les productions originales.

Radio-Canada a tenu compte de plusieurs facteurs pour établir ses cibles de 2012-2013 : diminution du financement mentionné précédemment, situation de la concurrence, évolution de l'environnement technologique et effet sur le comportement des consommateurs.

Finalement, Radio-Canada demeure fermement engagée à s'assurer que sa programmation reflète la diversité des cultures et des voix qui constitue le Canada contemporain.

Plus régionale

L'inauguration d'un nouveau centre multimédia à Rimouski à la fin de l'été 2012 afin de desservir l'Est du Québec marque la phase finale du déploiement multiplateforme de Radio-Canada sur le territoire canadien. La Société continuera de tisser des liens avec les communautés francophones locales qu'elle dessert partout au pays, tout en élargissant son offre de services mobiles et sur le web, et en renouvelant la programmation régionale de la Première Chaîne d'un océan à l'autre. En ce qui concerne les indicateurs de rendement clés liés aux services régionaux, les cibles fixées pour 2012-2013 prévoient une légère diminution du rendement pour la radio, un rendement stable pour la télévision, et une augmentation du rendement pour les services web.

Plus numérique

Radio-Canada redéfinira son leadership dans le paysage médiatique de langue française en misant davantage sur la technologie numérique dans toutes les composantes des Services français. Entre autres initiatives, Radio-Canada élaborera une stratégie de diffusion de contenu sur les réseaux sociaux, mettra en marché de nouvelles applications mobiles et révisera son offre web.

Radio-Canada élargira également sa gamme de chaînes spécialisées en misant sur Explora et en lançant une nouvelle chaîne numérique axée sur la mise en valeur du patrimoine d'archives vidéo du radiodiffuseur public.

En ce qui concerne les services web et les chaînes spécialisées, les cibles ont été ajustées pour tenir compte de l'exercice complet afin de mieux refléter et mesurer le succès des services offerts. Pour 2012-2013, les cibles visent la stabilité de la part globale des chaînes spécialisées sur l'exercice complet par rapport à 2011-2012, et une augmentation de la portée en ligne.

Transformation pour investir dans la stratégie et gérer les pressions financières

La réalité de l'industrie des médias et la nécessité de s'adapter à un nouveau cadre financier ont amené Radio-Canada à revoir ses façons de faire ainsi qu'à transformer et à alléger ses modes de production et sa structure de gestion afin de pouvoir réinvestir dans la programmation et poursuivre le déploiement de sa stratégie. Radio-Canada entend devenir une organisation encore plus agile, plus créative et plus novatrice, capable de générer de nouveaux revenus – comme en témoignent ses cibles – tout en assurant une exploitation efficace et transparente.

2.3. Indicateurs opérationnels – Services anglais

Les indicateurs opérationnels tiennent compte de la part d'auditoire, des visites sur nos sites web, du nombre d'abonnés à nos services et des revenus réalisés.

Tableau de rendement – Services anglais

Services anglais		Réalisations passées			Futures
		Résultats annuels 2010-2011	Cibles annuelles 2011-2012	Résultats annuels 2011-2012	Cibles annuelles 2012-2013
Réseaux de radio					
CBC Radio One et CBC Radio 2	Part d'auditoire de la journée complète[1]	14,7 %	14,9 %	14,5 %	14,3%
Télévision					
CBC Television	Part d'auditoire aux heures de grande écoute, saison régulière[3]	9,3 %	9,3 %	8,6 %	8,1 %
CBC News Network	Part d'auditoire de la journée complète, saison régulière[3]	1,4 %	1,5 %	1,4 %	1,4 % (avril-mars)[7]
Service régional					
Émissions du matin de CBC Radio One	Nombre d'heures moyenne hebdomadaire (lundi-vendredi), saison régulière[3]	4,8 millions	4,8 millions	6,0 millions	6,0 millions
Émissions de nouvelles télévisées de début/ fin de soirée	Durée d'écoute moyenne hebdomadaire (lundi-vendredi), saison régulière[3]	3,1 millions	3,1 millions	3,3 millions	3,5 millions
Pages web régionales	Moyenne mensuelle, visiteurs uniques, sept.-mars[2]	0,90 million	0,93 million	0,94 million	0,975 million (avril-mars)[7]
Nouvelles plateformes					
CBC.ca	Moyenne mensuelle, visiteurs uniques, sept.-mars[2]	5,8 millions	6,0 millions	6,2 millions	6,5 millions (avril-mars)[7]
CBC News en ligne	Moyenne mensuelle, visiteurs uniques, sept.-mars[2]	4,0 millions[5]	4,1 millions	4,3 millions	Abolie
CBC Sports en ligne	Moyenne mensuelle, visiteurs uniques, sept.-mars[2]	0,9 million	1,0 million	1,1 million	Abolie
CBC Entertainment en ligne	Moyenne mensuelle, visiteurs uniques, sept.-mars[2]	1,9 million	2,0 millions	1,8 million	Abolie
Chaînes de télévision spécialisées					
CBC News Network	Abonnés	11,0 millions	11,1 millions	11,3 millions	11,4 millions
bold	Abonnés	2,2 millions	2,6 millions	2,6 millions	2,7 millions
documentary	Abonnés	2,4 millions	2,5 millions	2,6 millions	2,6 millions
Revenus[4]					
Services généralistes, spécialisés et en ligne		384,0 M$[6]	373,1 M$	399,2 M$	397 M$

1. Source : BBM Canada, sondage d'automne (cahiers d'écoute), personnes âgées de 12 ans et plus.
2. Source : comScore, personnes âgées de 2 ans et plus.
3. Source : BBM Canada, audimétrie sportables (PPM), personnes âgées de 2 ans et plus.
4. Les revenus de la chaîne *documentary* sont intégrés à 100 pour cent, même si CBC/Radio-Canada ne détient qu'une part de 82 pour cent dans la chaîne. Les revenus comprennent les crédits du FAPL, un fonds créé par le CRTC pour soutenir la programmation locale. Ce fonds est accessible aux stations de télévision généralistes présentes dans les marchés non métropolitains. Les chiffres de 2010-2011 et 2011-2012 ne comprennent pas les revenus tirés du marchandisage et des droits de diffusion, qui sont cependant inclus dans les cibles de 2012-2013.
5. Les résultats de CBC News en ligne ne comprennent pas les résultats de février 2011 provenant de comScore; en raison de la non-disponibilité des données pour ce mois (nouvelles seulement).
6. Les résultats comprennent les revenus ponctuels tirés de la Coupe du monde de soccer de la FIFA.
7. Les résultats de 2010-2011 et de 2011-2012 reposent sur la saison de télévision, qui va de septembre à mars, alors que les résultats de 2012-2013 seront fondés sur l'exercice financier, soit la période d'avril à mars.

Résultats de 2011-2012 – Services anglais

En 2011-2012, les Services anglais ont célébré de nombreux succès et réalisations, et ont continué de mobiliser et d'attirer des auditoires en nombre croissant vers la programmation et le contenu canadiens. Malgré ce rendement record au chapitre du contenu canadien, CBC a obtenu des résultats plus mitigés dans d'autres secteurs en raison de la concurrence accrue, de l'évolution des habitudes de consommation des médias et des décisions stratégiques prises dans l'optique d'objectifs à plus long terme.

CBC Radio a obtenu une part d'auditoire nationale combinée de 14,5 pour cent selon le sondage d'automne (pour CBC Radio One et CBC Radio 2). Il s'agit de la deuxième meilleure part d'auditoire de l'automne de toute l'histoire de CBC Radio. Cette dernière avait obtenu son meilleur rendement à l'automne 2010-2011, avec une part de 14,7 pour cent. Même si la cible n'a pas été atteinte, CBC Radio continue d'offrir un rendement record sur le plan de la part d'auditoire nationale.

Le matin, du lundi au vendredi, soit la case horaire au cours de laquelle est diffusé le plus grand nombre d'émissions de radio régionales, CBC Radio One a dépassé de 25 pour cent sa cible sur le plan de la durée d'écoute moyenne hebdomadaire pendant la saison régulière. Il s'agit d'un rendement exceptionnel pour ce service clé de Radio One.

Même si elle a connu le meilleur lancement de grille hivernale de l'histoire, attiré des auditoires records vers des émissions canadiennes et obtenu une moyenne de plus de un million de téléspectateurs pour cinq de ses émissions, CBC Television a manqué sa cible globale de part d'auditoire pour la saison régulière, terminant la saison avec une part d'écoute globale de 8,6 pour cent aux heures de grande écoute. Plusieurs facteurs ont contribué à ce résultat. Ainsi, les trois grands réseaux de télévision généralistes de langue anglaise ont tous enregistré une baisse de leur part d'auditoire, tandis que celle des chaînes généralistes et spécialisées américaines augmentait. Par ailleurs, l'automne a été moins bon qu'on l'espérait pour CBC, ses émissions de début des heures de pointe, comme *Jeopardy*, ayant enregistré des résultats à la baisse. En outre, certaines émissions qui étaient de retour n'ont pas offert un rendement à la hauteur de celui de l'an dernier et certaines nouvelles émissions ont offert un rendement inférieur aux attentes.

En ce qui concerne les services régionaux, les bulletins de nouvelles locales présentés en début et en fin de soirée à CBC Television ont dépassé de 200 000 leur cible au chapitre de la durée d'écoute moyenne hebdomadaire pendant la saison régulière. CBC News Network a enregistré une part d'auditoire de 1,4 pour cent pour la journée complète, ce qui équivaut à son rendement de 2010-2011, mais est légèrement inférieur à la cible fixée.

Pour les nouvelles plateformes, les cibles du nombre moyen de visiteurs uniques par mois ont été supérieures aux résultats de l'an dernier et CBC a atteint ou dépassé ces cibles dans trois catégories sur quatre : ensemble de CBC.ca, CBCnews.ca et CBCsports.ca. La baisse de rendement de CBC Entertainment Online a été similaire à celle de CBC Television.

Les ententes à long terme avec nos partenaires distribuant les chaînes spécialisées (câblodistributeurs et distributeurs par satellite) nous ont permis d'atteindre et de dépasser les cibles du nombre d'abonnés pour l'année des chaînes **bold** et *documentary* respectivement. CBC News Network a continué d'affirmer son leadership en demeurant la chaîne spécialisée de nouvelles et d'information en langue anglaise la plus distribuée au Canada, dépassant sa cible du nombre d'abonnés.

Sur le plan des revenus, CBC a dépassé la cible fixée de 7 pour cent, grâce aux revenus publicitaires additionnels générés en grande partie par les séries éliminatoires du hockey et d'autres facteurs, comme la vente d'émissions et la location d'installations. Les revenus autogénérés demeurent une source importante de financement pour CBC.

Orientations futures de la Stratégie 2015

À l'instar des Services français, les Services anglais continuent de se concentrer sur l'atteinte des objectifs et la poursuite des priorités de la Stratégie 2015. La réduction du financement pour les trois prochaines années, l'intégration verticale ininterrompue et l'évolution du comportement des consommateurs auront les mêmes effets sur la programmation et les activités des Services anglais. La Stratégie 2015 continue de guider nos décisions.

Plus distinctive

CBC augmentera la quantité de contenu canadien offert à ses auditoires, où et quand ils le désirent. Nous miserons sur nos succès d'auditoire acquis à la radio, à la télévision et sur le web.

Dans le cadre de la Stratégie 2015, CBC s'est engagée à augmenter le contenu canadien offert à ses auditoires, où et quand ils le désirent. Nous miserons sur nos succès d'auditoire acquis à la radio, à la télévision et sur le web. Nous avons notamment l'intention d'accroître l'offre de programmation canadienne sur les ondes de CBC Television aux heures de grande écoute.

Toutefois, à mesure que nous accorderons plus de place au contenu canadien dans nos grilles de programmation, nous devrons aussi compenser pour les réductions de notre financement et les changements dans le paysage médiatique. Par conséquent, nous prévoyons une baisse de l'indicateur de rendement clé relié à la part d'auditoire de la télévision, comme le montre le tableau présenté précédemment. Dans le cas de CBC Radio One, dont la programmation est presque exclusivement canadienne, nous avons pour objectif de maintenir le rendement de 2011-2012. Enfin, nous nous engagerons davantage auprès des artistes canadiens en maintenant la stratégie de CBC dans le secteur de la musique et grâce à nos autres émissions de radio. Avec son aspect pratique et sa grande variété, notre offre musicale en ligne plaît à l'auditoire, et nous avons ajusté les cibles de CBC Radio 2 en conséquence.

Nous maintiendrons notre engagement pour un journalisme original et appliquerons dans le secteur des sports une nouvelle stratégie axée sur les sports d'hiver. Nous continuerons aussi d'offrir aux Canadiens des expériences de programmation multiplateforme. Finalement, nous entendons refléter la diversité des voix et des points de vue canadiens dans notre programmation, sur toutes les plateformes.

Plus régionale

CBC misera sur ses atouts régionaux en se « rapprochant » des Canadiens grâce à son plan d'expansion du service local qui renforcera la programmation locale existante, ajoutera de nouvelles émissions locales, étendra le service aux régions qui n'en ont pas actuellement et offrira les services locaux sur les appareils mobiles et autres plateformes numériques. En ce qui concerne les indicateurs de rendement clés liés aux services régionaux, les cibles fixées pour 2012-2013 visent un rendement stable pour la radio, et une augmentation du rendement pour la télévision et les services web.

Nous resserrerons également les liens entre les Canadiens en continuant à leur offrir la meilleure combinaison possible d'émissions locales et régionales représentatives et transrégionales.

Plus numérique

Nous assurerons une programmation de qualité et novatrice tout en adaptant constamment notre contenu aux nouvelles plateformes. Afin de mieux répondre aux besoins des Canadiens, nous nous mettrons en quête de nouvelles possibilités de partenariat en matière de programmation, aux endroits et aux moments où il sera sensé de le faire. Par conséquent, nous avons fixé comme cible l'augmentation du nombre de visiteurs uniques par mois sur CBC.ca.

Pour les Services anglais comme pour les Services français, la période de référence a été allongée pour tenir compte de l'exercice complet en ce qui a trait aux indicateurs de rendement des chaînes spécialisées (part d'écoute) et des services web (nombre de visiteurs uniques), et les cibles ont été ajustées en conséquence.

Transformation de nos activités pour réinvestir dans l'avenir et respecter nos obligations financières

Tout en protégeant et en développant nos ressources humaines et nos talents clés, nous continuerons d'adopter des techniques de production et d'exploitation moins coûteuses, ce qui nous fera économiser du temps et nous permettra de diriger plus de ressources vers un plus grand nombre d'émissions pour les Canadiens. Nous gérerons notre situation financière actuelle avec prudence et efficacité tout en demeurant concentrés sur notre objectif de protéger les principes fondamentaux de notre stratégie.

3. Capacité à produire des résultats

3.1. Personnes et leadership

Personnes et Culture

La programmation repose sur des personnes. Pour connaître du succès, CBC/Radio-Canada doit mobiliser et développer ses employés, mettre en œuvre des initiatives visant à promouvoir un milieu de travail sain et continuer à cultiver des relations constructives avec les syndicats.

Sondage *Dialogue*

À l'automne 2010, CBC/Radio-Canada a procédé à un sondage intitulé *Dialogue* auprès de tous les employés de la Société afin de mesurer leur niveau de mobilisation.

Dans ce sondage, les employés ont réaffirmé leur profond engagement à l'endroit de CBC/Radio-Canada et de son mandat. Nous avons également appris qu'en bonifiant nos activités portant sur la reconnaissance et le développement, nous pourrions porter la mobilisation à un niveau plus élevé. En 2011-2012, en réaction aux conclusions de ce sondage et afin d'appuyer ses priorités, CBC/Radio-Canada a lancé un certain nombre d'initiatives. Afin de favoriser une plus grande reconnaissance en milieu de travail, nous avons mis au point et offert des ateliers de reconnaissance et lancé un microsite web où tous les employés ont accès à des capsules de formation, des articles et des outils portant tous sur la question de la reconnaissance. Pour appuyer le développement des employés et leur croissance professionnelle, nous avons aussi lancé un projet pilote de mentorat qui consiste à jumeler les employés à la recherche de conseils et d'encadrement à d'autres employés plus expérimentés. Ces projets nationaux ont été complétés par des initiatives locales un peu partout au sein de l'organisation en réaction aux résultats locaux.

Investissement dans la formation

CBC/Radio-Canada a continué d'offrir à ses employés des possibilités de développement et de croissance professionnelle. En janvier 2012, nous avons lancé le Mois de l'apprentissage, un mois d'activités visant à mettre en évidence différents aspects de la formation que nous offrons à nos employés, qu'elle soit informelle, offerte en ligne ou dans des salles de classe. Toujours en 2011-2012, nous avons lancé de nouveaux portails de développement et de formation en ligne qui améliorent l'accès qu'ont les employés aux possibilités d'apprentissage et nous assurent que nous tirons le maximum de notre investissement en formation.

Inclusion et diversité

CBC/Radio-Canada maintient son engagement à offrir un lieu de travail diversifié et inclusif, reflétant la diversité même de notre pays. Notre Plan national sur la diversité et l'équité pour la période de 2009 à 2012 englobe un large éventail d'activités liées à la formation, à la représentativité de la main-d'œuvre et à l'accessibilité. Voici quelques exemples :

Recensement culturel – Le recensement culturel lancé en décembre auprès des employés nouvellement embauchés nous donnera un meilleur portrait de notre effectif. Il nous aidera à développer des programmes et des stratégies ciblés pour éliminer les obstacles à l'emploi, à la formation et à la promotion des membres des groupes désignés, et à respecter nos obligations de communication de l'information en vertu de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*.

Recrutement – La Société a examiné et mis à jour ses objectifs d'embauche afin d'accroître la diversité de son effectif. Un nouveau répertoire des organismes liés à la diversité aide les Ressources humaines à établir des liens avec les différentes collectivités afin que nous puissions faire connaître les possibilités d'emploi que nous offrons.

Partenariats – Nous travaillons en étroite collaboration avec des groupes comme le Toronto Immigrant Resource Council (TRIEC) et le Conseil des ressources humaines autochtones.

Événements – Le Mois de l'histoire des Noirs, le Mois du patrimoine asiatique, la Journée canadienne du multiculturalisme, le Mois de l'histoire des femmes et la Journée internationale des personnes handicapées ne sont que quelques exemples des événements liés à la diversité que nous avons célébrés au cours de l'année écoulée.

Mettez-nous au défi!

Mettez-nous au défi! est un événement qui rassemble divers employés provenant de différents niveaux et jouant des rôles variés, et qui vise à remettre en question l'organisation sur un sujet important et d'actualité. Dans le contexte du lancement de la Stratégie 2015, le thème retenu cette année était le leadership. Nos leaders, notamment le président-directeur général, Hubert T. Lacroix, et d'autres membres de l'Équipe de la haute direction, étaient présents pour écouter les conclusions et accepter le défi. Parmi les sujets abordés, mentionnons les différences générationnelles, la prise en charge, la responsabilisation personnelle, les modes d'expression du leadership peu importe le niveau du poste occupé dans l'organisation, la façon de créer le leadership que nous privilégions à CBC/Radio-Canada et la manière dont chaque employé peut contribuer sur une base quotidienne.

Prix décernés aux employés

Les Prix du président ont été lancés à l'automne 2009 afin de reconnaître la contribution et les réalisations exceptionnelles des employés et pour leur rendre hommage. Les douze prix ont été créés en fonction des trois priorités du président-directeur général : les personnes, la programmation et la planification stratégique. Ils comprennent notamment le prix Leadership, le prix Contenu multiplateforme et le prix Des solutions sensées. Pour 2011, 250 mises en nomination ont été reçues, ce qui dépasse le nombre de candidatures présentées pour toute autre année et porte à 500 le total des mises en candidature au cours des trois dernières années.

Changements à la haute direction

En novembre, Roula Zaarour a été nommée vice-présidente, Personnes et Culture, après le départ de Katya Laviolette. M^me^ Zaarour travaillait auparavant pour le transporteur aérien argentin Aerolineas Argentinas à Buenos Aires où elle occupait le poste de vice-présidente, Transformation de l'exploitation. Depuis qu'elle s'est jointe à notre équipe le 1^er^ décembre 2011, M^me^ Zaarour a formulé une vision claire pour le groupe Personnes et Culture. Elle s'est notamment donné comme priorité de faciliter la transformation de la Société, de créer un effectif à rendement élevé grâce à la formation et au développement, et à améliorer les relations avec les syndicats en mettant en œuvre une stratégie efficace de relations industrielles.

Toujours en novembre 2011, Pierre Tourangeau, premier directeur, Contenu, Nouvelles et Actualités aux Services français a été nommé ombudsman des Services français. M. Tourangeau apporte à son nouveau rôle près de 35 années d'expérience journalistique acquises dans pratiquement tous les secteurs des médias, notamment à la télévision, à la radio et dans la presse écrite.

En janvier 2012, Louis Lalande a été nommé vice-président principal des Services français. M. Lalande travaille à CBC/Radio-Canada depuis près de 30 ans. Il a occupé divers postes avant d'être nommé directeur général des Services régionaux en 2006. À ce poste, il a supervisé l'ensemble de la programmation télévision, radio et Internet de langue française en région. De son expérience acquise dans d'autres entreprises, mentionnons qu'il a mis sur pied LCN, la chaîne d'information continue de TVA.

Relations de travail et conventions collectives de syndicats d'artistes

En septembre 2011, la direction de CBC/Radio-Canada et l'Association des réalisateurs ont eu le plaisir d'annoncer la prolongation pour un an de la convention collective en vigueur.

Le 12 décembre 2011, la direction de CBC/Radio-Canada et la Société des auteurs de radio, télévision et cinéma ont eu le plaisir d'annoncer la prolongation pour un an de la convention collective en vigueur.

3.2. Capacité des ressources

Provenance des fonds

CBC/Radio-Canada dispose de quatre sources de financement directes : le financement public pour les activités opérationnelles et les immobilisations, les revenus publicitaires, les revenus tirés des services spécialisés et les autres revenus.

REVENUS ET SOURCES DE FINANCEMENT
POUR L'EXERCICE
2011-2012

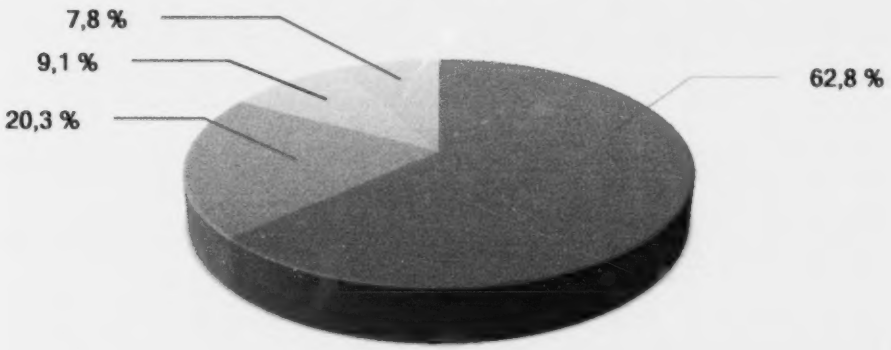

(en millions de dollars)	2011-2012		2010-2011	
Financement public	1 162,3 $	62,8 %	1 167,3 $	63,8 %
Revenus publicitaires	375,7 $	20,3 %	367, 7 $	20,1 %
Revenus tirés des services spécialisés	167,8 $	9,1 %	158,1 $	8,6 %
Autres reveus	145,5 $	7,8 %	136,5 $	7,5 %
	1 851,3 $	**100 %**	**1 829,6 $**	**100 %**

Financement public

Pour 2011-2012, un financement public de 1 162,3 millions de dollars a été comptabilisé aux résultats (environ 63 pour cent de toutes les sources de financement et de revenus). Ce montant comprend le crédit ponctuel de 60 millions de dollars versé à la Société au titre de la programmation au cours de chacune des dix dernières années. Sur une base annuelle, les crédits parlementaires de CBC/Radio-Canada représentent 34 $ par Canadien, comparativement à la contribution moyenne de 87 $ par habitant que reçoivent les 18 radiodiffuseurs publics nationaux étrangers les plus importants[1].

Dans le budget fédéral de mars 2012, le gouvernement a annoncé son Plan d'action pour la réduction du déficit en vertu duquel CBC/Radio-Canada devra absorber une baisse de 115 millions de dollars de ses crédits d'ici 2014-2015. Cette réduction budgétaire englobe l'élimination, pour la même période, du crédit « ponctuel » de 60 millions de dollars susmentionné.

Revenus publicitaires

La Société tire une partie de son financement de la vente de publicité sur ses chaînes de télévision généralistes et sur d'autres plateformes. En 2011-2012, la publicité a généré des revenus de 375,7 millions de dollars (soit environ 20 pour cent des revenus totaux et des sources de financement).

Revenus des services spécialisés

Les revenus tirés des services spécialisés, qui comprennent les droits d'abonnement et les revenus publicitaires des chaînes CBC News Network, **bold**, *documentary*, ARTV et du Réseau de l'information de Radio-Canada (RDI), se sont élevés à 167,8 millions de dollars (soit environ 9 pour cent des revenus totaux et de l'ensemble des sources de financement).

Autres revenus

Les autres revenus, notamment les contributions provenant du FAPL et d'autres activités comme la vente d'émissions, les activités de marchandisage, la location de cars de reportage à des tiers, la location d'actifs immobiliers et la location d'espace aux sites d'émetteurs de la Société, ont totalisé 145,5 millions de dollars (environ 8 pour cent du total des revenus et des sources de financement). De cette somme, les contributions provenant du FAPL se sont élevées à 45,8 millions de dollars en 2011-2012 comparativement à 36,7 millions de dollars au cours de l'exercice précédent. Le FAPL fait actuellement l'objet d'un examen et les contributions annuelles versées à CBC/Radio-Canada n'ont pas encore été confirmées au-delà du 31 août 2012.

---

[1] *Analyse du soutien public accordé à la radiodiffusion publique et aux autres instruments culturels au Canada*, Nordicité, 2011.

Budget d'immobilisations

La Société reçoit du gouvernement du Canada un crédit d'immobilisations de base de 92,3 millions de dollars par année. En 2011-2012, les revenus autogénérés ont complété ce crédit d'immobilisations pour porter le budget d'immobilisations à 123,1 millions de dollars. Conformément au paragraphe 54(4) de la *Loi sur la radiodiffusion*, CBC/Radio-Canada présente son budget d'immobilisations au ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles dans son Plan d'entreprise, puis elle le soumet pour approbation au Conseil du Trésor.

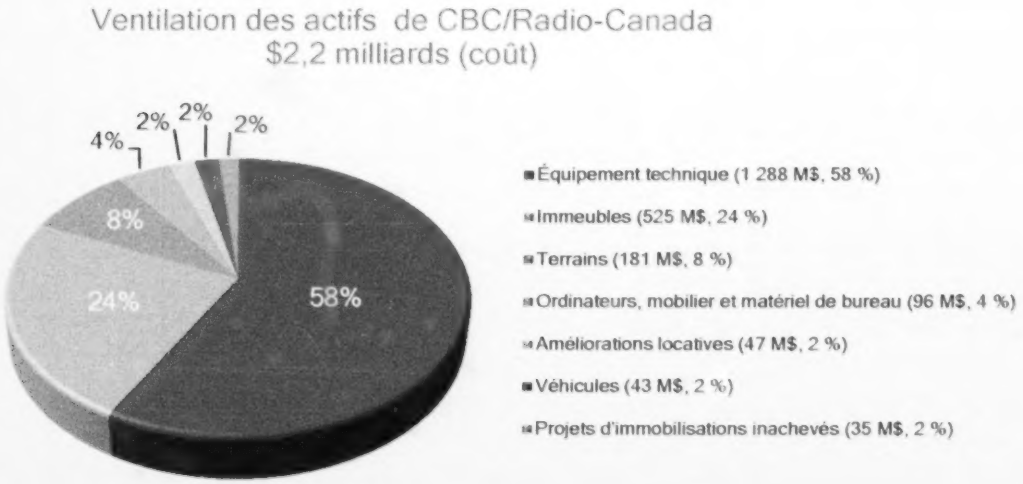

Au 31 mars 2012, la Société exerçait ses activités au moyen d'un portefeuille d'actifs de 2,2 milliards de dollars (coût). CBC/Radio-Canada possède et exploite l'un des plus grands réseaux de transmission et de distribution de radiodiffusion du monde, avec ses 789 sites d'émetteurs répartis sur le territoire canadien. Comme nous le décrivons à la section 4.4, Perspectives, la Société mettra hors service ses émetteurs analogiques devenus désuets. Outre son infrastructure de transmission et de distribution, CBC/Radio-Canada gère un parc immobilier de plus de 4 millions de pieds carrés comprenant 27 immeubles dont elle est propriétaire au Canada. La Société dépend aussi fortement des technologies et des biens technologiques pour la production et la transmission de ses services.

Il s'ensuit que la majorité des fonds du budget d'immobilisations de CBC/Radio-Canada au cours d'un exercice donné sert à assurer l'entretien des actifs, à réduire la désuétude de l'équipement et à entreprendre des projets stratégiques. Le plan de dépenses en immobilisations de la Société vise dans tous les cas à appuyer la poursuite de ses priorités et stratégies.

Le Réseau convergent de nouvelle génération (RCNG), l'un des plus importants projets d'infrastructure technologique jamais menés par la Société, a pris fin en décembre 2011. Cet énorme réseau à haute vitesse révolutionne actuellement la manière dont nous travaillons, permettant aux employés de trouver, d'accéder, de télécharger et de modifier des fichiers de contenu audio et vidéo se trouvant à n'importe quel établissement de CBC/Radio-Canada au pays depuis leur poste de travail. Ce réseau assure également l'acheminement en temps réel des signaux de radio et de télévision ainsi que le trafic de données administratives. Le RCNG est un élément clé qui permet l'utilisation d'une interface « glisser-déplacer » pour la télévision, la centralisation de la mise en ondes pour la radio et la conversion de la télévision à définition standard à la haute définition.

Plan d'emprunt

L'article 46.1 de la *Loi sur la radiodiffusion* accorde à CBC/Radio-Canada le pouvoir de contracter des emprunts ne dépassant pas 220 millions de dollars, ou des emprunts de tout montant supérieur autorisés par le Parlement, sous réserve de l'approbation du ministre des Finances. Le paragraphe 54(3.1) de la *Loi*, stipule que le plan d'emprunt de la Société doit être inclus dans son Plan d'entreprise pour être approuvé par le ministre des Finances.

Lorsque la Société a vendu des créances à long terme en 2009, dans le cadre de son plan de redressement mis en œuvre pour réagir au ralentissement de l'économie mondiale et à la baisse des revenus publicitaires de la télévision, elle a donné une garantie aux investisseurs afin d'obtenir le meilleur prix possible lors de cette vente. Cette garantie a été considérée comme un emprunt. La capacité d'emprunt de la Société s'établit comme suit :

(en milliers de dollars)	
Capacité d'emprunt totale disponible	220 000
Capacité utilisée au 31 mars 2012 :	
Garantie pour la monétisation des créances	(176 194)
Capacité restante en 2012-2013	43 806

Cependant, les lignes directrices établies par le ministère des Finances limitent la possibilité d'emprunter de la Société aux initiatives à court terme dans la mesure où les emprunts comportent une courte période de remboursement. Il est par ailleurs interdit à la Société d'emprunter pour répondre aux exigences de son fonds de roulement.

En vertu du paragraphe 47(1) de la *Loi sur la radiodiffusion*, la Société a la qualité de mandataire de Sa Majesté et, de ce fait, jouit des mêmes immunités, privilèges et prérogatives constitutionnels que Sa Majesté (l'État). Sa Majesté, ou l'État, est aussi entièrement responsable de toutes les actions et décisions de CBC/Radio-Canada lorsque la Société s'acquitte de son mandat, et elle en assume tous les risques financiers. En d'autres mots, les actifs et les passifs de la Société sont les actifs et les passifs de l'État.

4. Résultats et perspectives

4.1. Résultats

Sommaire – Résultat net

	Exercice terminé le 31 mars			
(en milliers de dollars)	**2012**	**2011**	**Écart en $**	**Écart en %**
Revenus	688 964	662 337	26 627	4,0
Charges	(1 840 769)	(1 834 219)	(6 550)	(0,4)
Financement public	1 162 317	1 167 341	(5 024)	(0,4)
Résultat net avant les éléments hors activités opérationnelles	**10 512**	**(4 541)**	**15 053**	**N/S**
Éléments hors activités opérationnelles				
Gain sur dilution provenant de Sirius	25 775	-	25 775	N/A
Dividendes provenant de Sirius	5 094	-	5 094	N/A
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	(517)	(2 859)	2 342	N/S
Éléments hors activités opérationnelles	**30 352**	**(2 859)**	**33 211**	**N/S**
Résultat net de l'exercice	**40 864**	**(7 400)**	**48 264**	**N/S**

NS = Non significatif

Les résultats nets avant les éléments hors activités opérationnelles pour 2011-2012 se sont élevés à 10,5 millions de dollars, une augmentation de 15,1 millions de dollars comparativement à l'exercice précédent. Les revenus ont augmenté de 26,6 millions de dollars (4 pour cent), les dépenses, de 6,6 millions de dollars (0,4 pour cent) et le financement public, y compris l'amortissement du financement des immobilisations différé, a diminué de 5,0 millions de dollars (0,4 pour cent).

Les éléments hors activités opérationnelles se sont élevés à 30,4 millions de dollars. Les principaux éléments ayant contribué à ces résultats sont attribuables à un gain sur dilution et à des revenus de dividendes de 30,9 millions de dollars générés par les activités d'acquisition et de financement dans le cadre de la fusion de Sirius Canada Inc. et de Canadian Satellite Radio Holdings Inc., entité dans laquelle la Société possède une participation. La perte hors exploitation de 0,5 million de dollars sur la cession d'immobilisations corporelles tient compte des gains issus de la vente du site d'émetteur AM de Brossard en octobre 2011 qui ont été contrebalancés par les pertes essuyées sur la cession de l'équipement de transmission et de matériel technique.

On trouvera dans les pages qui suivent plus de détails et d'explications sur ces résultats financiers.

Revenus

	Exercice terminé le 31 mars			
(en milliers de dollars)	**2012**	**2011**	**Écart en $**	**Écart en %**
Revenus publicitaires				
Services anglais	250 796	244 736	6 060	2,5
Services français	124 929	122 964	1965	1,6
	375 725	367 700	8 025	2,2
Services spécialisés				
CBC News Network	84 437	81655	2 782	3,4
RDI	56 022	54 773	1249	2,3
bold	4 047	4 146	(99)	(2,4)
documentary	5644	5385	259	4,8
ARTV	17 604	12 149	5 455	44,9
	167 754	158 108	9 646	6,1
Revenus financiers et autres revenus				
Services anglais	57 145	49 865	7 280	14,6
Services français	46 750	48 632	(1882)	(3,9)
Services institutionnels	41590	38 032	3 558	9,4
	145 485	136 529	8 956	6,6
TOTAL	**688 964**	**662 337**	**26 627**	**4,0**

Comparativement à 2010-2011, le total des revenus a augmenté de 26,6 millions de dollars (4 pour cent) en 2011-2012.

Publicité

Les revenus tirés de la publicité ont augmenté de 8,0 millions de dollars (2,2 pour cent) en 2011-2012.

Sur douze mois, les revenus tirés de la publicité étaient en hausse de 6,1 millions de dollars (2,5 pour cent) pour les Services anglais, surtout en raison des importants revenus générés par les séries éliminatoires du hockey au premier trimestre de 2011-2012. Les élections fédérales ont également généré des revenus ponctuels en 2011-2012. Les revenus publicitaires de 2010-2011 comprenaient des revenus ponctuels substantiels issus de la diffusion des matchs de la Coupe du monde masculine de la FIFA.

Les revenus tirés de la publicité par les Services français ont aussi augmenté, surtout grâce au succès de la plateforme Tou.tv.

Services spécialisés

Les revenus tirés des services spécialisés ont augmenté de 9,6 millions de dollars (6,1 pour cent) comparativement à l'exercice précédent.

La chaîne CBC News Network est dans une large mesure offerte partout au Canada et est maintenant distribuée dans 11,3 millions de foyers abonnés au câble ou à la télévision par satellite (comparativement à 11,0 millions l'an dernier). Cette augmentation s'est traduite par une hausse de 1,7 pour cent des revenus d'abonnement et par une croissance des revenus publicitaires de 11,5 pour cent.

La croissance du nombre d'abonnés est aussi la principale raison à la source de l'augmentation des revenus du RDI et de *documentary*.

L'augmentation des revenus d'ARTV est presque entièrement attribuable à un changement dans la comptabilisation des résultats d'ARTV. Les résultats d'ARTV sont en effet désormais comptabilisés sous une forme consolidée parce que la Société a acquis une participation majoritaire dans la chaîne le 12 juillet 2010. Il n'y a par conséquent aucun chiffre comparable pour les trois premiers mois de 2010-2011.

Un nouveau service spécialisé, Explora, a été lancé le 28 mars 2012. Cette nouvelle chaîne n'avait généré aucun revenu ni dépense d'importance avant le 31 mars 2012.

Revenus financiers et autres revenus

Les revenus financiers et autres revenus ont augmenté comparativement à 2010-2011.

En ce qui concerne les Services anglais, l'augmentation est surtout attribuable à une contribution additionnelle de 6,3 millions de dollars du Fonds pour l'amélioration de la programmation locale (FAPL) découlant du fait que la station de Yellowknife est devenue admissible à ce financement à la fin de 2010-2011. De plus, un ajustement à la distribution des contributions du FAPL, fondées sur le nombre de stations admissibles, sur les dépenses admissibles consacrées à la programmation locale et sur les revenus des entreprises de distribution de radiodiffusion, a récemment été confirmé après l'obtention de données mises à jour par le CRTC et reflétant les rapports annuels de 2011. Les revenus de marchandisage ont également augmenté grâce à l'augmentation des ventes dans le secteur éducatif et des ventes de DVD.

En ce qui concerne les Services français, les contributions du FAPL ont également augmenté grâce à l'ajustement susmentionné et grâce au fait que les stations de Toronto et de Rimouski ont été admissibles au FAPL pour la totalité de l'exercice alors qu'elles n'avaient été admissibles que pendant sept mois durant l'exercice 2010-2011. Toutefois, les revenus tirés de la location d'installations ont diminué à cause de la diminution du volume de productions qui ont été tournées dans nos installations cette année par rapport à l'an dernier.

Les revenus des Services institutionnels ont également augmenté en 2011-2012, surtout grâce au versement rétroactif de redevances sur les droits d'auteur américains à l'égard des droits de diffusion.

Charges opérationnelles

	Exercice terminé le 31 mars			
(en milliers de dollars)	**2012**	**2011**	**Écart en $**	**Écart en %**
Télévision, radio et nouveaux médias				
Services anglais	919 526	901 169	18 357	2,0
Services français	666 624	658 052	8 572	1,3
	1586 150	1559 221	26 929	1,7
Services spécialisés				
CBC News Network	68 991	72 154	(3 163)	(4,4)
RDI	43 594	43 526	68	0,2
bold	3 906	3 835	71	1,9
documentary	3 625	3 564	61	1,7
ARTV	14 112	10 855	3 257	30,0
	134 228	133 934	294	0,2
Transmission, distribution et collecte	72 768	78 646	(5 878)	(7,5)
Administration nationale	11 423	11 683	(260)	(2,2)
Paiements aux stations privées	2 766	3 018	(252)	(8,3)
Charges financières	33 455	35 042	(1587)	(4,5)
(Revenus) pertes de l'entreprise associée	(21)	12 675	(12 696)	N/S
TOTAL	**1 840 769**	**1 834 219**	**6 550**	**0,4**

NS = Non signicatif

Les dépenses opérationnelles ont augmenté de 6,6 millions de dollars (0,4 pour cent) par rapport à 2010-2011.

Services de télévision, de radio et de nouveaux médias

Un certain nombre facteurs ont entraîné une hausse de 18,4 millions de dollars (2,0 pour cent) des dépenses opérationnelles engagées par les Services anglais. Les dépenses opérationnelles régionales ont augmenté surtout à cause de la stratégie de revitalisation des marchés locaux, un élément clé de la Stratégie 2015 qui sera maintenu en 2012-2013. Des dépenses ponctuelles ont été engagées au titre des élections fédérales et de sept élections provinciales. Ces augmentations sont en partie contrebalancées par le fait qu'en 2010-2011, des dépenses ponctuelles avaient aussi été engagées afin d'assurer la couverture de la Coupe du monde masculine de soccer de la FIFA.

Les dépenses des Services français ont augmenté de 8,6 millions de dollars (1,3 pour cent), en partie à cause d'investissements appréciables liés à la Stratégie 2015. Ces augmentations ont été en partie contrebalancées par le fait que les Services français avaient aussi engagé des dépenses ponctuelles en 2010-2011 afin d'assurer la couverture de la Coupe du monde masculine de la FIFA et afin d'intégrer les salles de nouvelles de la télévision et de la radio.

Pour les deux composantes médias, l'augmentation globale de 26,9 millions de dollars est aussi en partie imputable à des coûts opérationnels ponctuels de 5,0 millions de dollars consacrés à différents projets d'accroissement de l'efficacité qui réduiront les futures dépenses opérationnelles, mais qui ont contribué cette année à l'augmentation des dépenses. Entre autres projets de cette nature, mentionnons un examen du processus d'approvisionnement et de passation des contrats d'achat de biens et de services, une initiative d'optimisation des opérations d'impression à l'échelle de toute la Société et un projet d'éclairage écoénergétique. De plus, les frais d'entretien des immeubles ont été inférieurs de 6,0 millions de dollars en 2010-2011, surtout grâce à la réception de remboursements ponctuels de la part du fournisseur.

Services spécialisés

Les dépenses de CBC News Network ont été inférieures à celles de l'an dernier de 3,2 millions de dollars (4,4 pour cent). Cette diminution est surtout attribuable à la diminution des coûts de programmation découlant de la compression des sommes allouées à la collecte de nouvelles en 2011-2012 et d'un effort global visant à générer des économies.

L'augmentation des dépenses d'ARTV est imputable presque entièrement à la consolidation des résultats de la chaîne dans ceux de CBC/Radio-Canada depuis que la Société a acquis une participation majoritaire dans ce service spécialisé le 12 juillet 2010.

Autres dépenses opérationnelles

La diminution de 5,9 millions de dollars (7,5 pour cent) des dépenses consacrées aux activités de transmission, de distribution et de collecte est attribuable à l'amortissement accéléré en 2010-2011 par rapport à l'exercice écoulé des éléments d'actif de la télévision analogique en prévision de la transition à la transmission numérique au Canada. La Société mettra un terme à cet amortissement conformément à la mise hors service programmée des installations de transmission analogique restantes en juillet 2012.

La diminution des coûts de financement reflète la diminution des intérêts payés sur les contrats de location-financement, surtout pour le Centre canadien de radiodiffusion.

La quote-part du (revenu) de la perte dans l'entreprise associée inscrite pour l'exercice représente les capitaux propres détenus par la Société dans Sirius sous forme d'actions de catégorie B, dont la valeur est inférieure aux pertes de 12,7 millions de dollars enregistrées en 2010-2011.

Financement public

	Exercice terminé le 31 mars			
(en milliers de dollars)	**2012**	**2011**	**Écart en $**	**Écart en %**
Crédit parlementaire pour les activités opérationnelles	1028 047	1031581	(3 534)	(0,3)
Crédit parlementaire pour le fonds de roulement	4 000	4 000	-	-
Amortissement du financement des immobilisations différé	130 270	131760	(1490)	(1,1)
TOTAL	**1 162 317**	**1 167 341**	**(5 024)**	**(0,4)**

Le crédit parlementaire pour les activités opérationnelles a diminué de 3,5 millions de dollars (0,3 pour cent). La partie la plus importante de cette diminution, en l'occurrence 2,8 millions de dollars, est attribuable aux réductions budgétaires additionnelles de 2011-2012 liées aux mesures de réduction des coûts annoncées dans le budget fédéral de 2007. De plus, le transfert de fonds opérationnels aux crédits d'immobilisations au titre de la partie du principal prévu dans le contrat de location-financement du Centre canadien de radiodiffusion a été plus élevé de 0,7 million de dollars en 2011-2012.

Les fonds d'immobilisations reçus sont comptabilisés comme un financement des immobilisations différé. Ils sont amortis et comptabilisés comme un revenu sur les mêmes périodes que celles où les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et l'équipement sous contrat de location-financement sont utilisés dans le cadre des activités de CBC/Radio-Canada.

Éléments hors activités opérationnelles

	Exercice terminé le 31 mars			
(en milliers de dollars)	**2012**	**2011**	**Écart en $**	**Écart en %**
Gain sur dilution provenant de Sirius	25 775	-	25 775	N/A
Dividendes provenant de Sirius	5 094	-	5 094	N/A
Perte nette sur la cession d'immobilisations corporelles	(517)	(2 859)	2 342	819
Éléments hors activités opérationnelles	**30 352**	**(2 859)**	**33 211**	**N/S**

N/S = Non significatif

Le 21 juin 2011, les deux fournisseurs de services de radio par satellite du Canada, en l'occurrence Sirius Canada Inc. et Canadian Satellite Radio Holdings Inc., ont fusionné créant ainsi une entité qui exerce ses activités sous la dénomination de Canadian Satellite Radio Holdings Inc. (CSR). À la suite de cette fusion, on a inclus aux éléments hors activités opérationnelles pour l'exercice 2011-2012 un gain sur dilution de 25,8 millions de dollars et des dividendes de 5,1 millions de dollars. À la suite de la fusion et d'une offre secondaire subséquente qui a eu pour résultat un échange d'actions entre les autres actionnaires, la Société détient 14,5 pour cent des titres de capitaux propres et 21,7 pour cent des titres avec droit de vote dans l'entité fusionnée et occupe un siège au sein du conseil d'administration.

La perte de 0,5 million de dollars sur la cession d'immobilisations corporelles reflète la différence entre le gain de 8,5 millions de dollars issu de la vente du site d'émetteur AM de Brossard en octobre 2011 et les pertes essuyées sur la vente d'installations de transmission, d'installations techniques et de biens en immobilisations pendant l'exercice. Sont également inclus à ce montant, la radiation d'une somme de 3,6 millions de dollars consécutive aux changements apportés à la stratégie sous-jacente au projet immobilier de la Société à Halifax.

La Société entend continuer d'investir dans le renouvellement de son équipement technique et de son équipement de transmission en 2012-2013 au moment où elle se concentre sur l'expansion de sa présence numérique dans le cadre de la Stratégie 2015.

Total du résultat global

	Exercice terminé le 31 mars			
(en milliers de dollars)	**2012**	**2011**	**Écart en $**	**Écart en %**
Résultat net de l'exercice	**40 864**	**(7 400)**	**48 264**	**N/S**
Autres éléments du résultat global				
Gains (pertes) actuariels liés aux régimes à prestations définies	(301 815)	237 563	(539 378)	N/S
Profits latents nets sur des actifs financiers disponibles à la vente	94	12 675	(12 581)	N/S
Reclassement au résultat des profits latents nets sur des actifs financiers disponibles à la vente réalisés à la transaction de fusion	(5 094)	-	(5 094)	N/A
Total des autres éléments du résultat global	(306 815)	250 238	(557 053)	N/S
Total du résultat global de l'exercice	**(265 951)**	**242 838**	**(508 789)**	**N/S**

NS = Non significatif

Le total des autres éléments du résultat global comptabilisé en 2011-2012 s'est élevé à 306,8 millions de dollars, comparativement à 250,2 millions de dollars comptabilisés au cours de l'exercice précédent. Les obligations au titre du régime de retraite sont extrêmement sensibles aux hypothèses actuarielles, ce qui peut donner lieu à d'importantes variations annuelles. Les gains et les pertes actuariels sont immédiatement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global pour chaque période de référence.

La perte de 301,8 millions de dollars liée au régime de retraite découle des facteurs suivants :

- la diminution du taux d'actualisation appliqué pour calculer la valeur actuelle de l'obligation au titre du régime de retraite, lequel est passé de 5,25 pour cent à 4,25 pour cent à cause de la baisse du rendement des obligations à long terme du gouvernement du Canada, a occasionné des pertes actuarielles de 667,4 millions de dollars;
- la diminution du taux d'actualisation appliqué pour calculer l'obligation liée aux prestations autres que de retraite versées après la période d'emploi a occasionné des pertes actuarielles de 13,8 millions de dollars;
- le dépassement de 8,4 pour cent du rendement attendu des actifs du régime de retraite (un rendement réel de 14,9 pour cent contre un rendement attendu de 6,5 pour cent) a donné lieu à un gain actuariel de 379,4 millions de dollars.

La Société s'attend à ce que les facteurs macroéconomiques continuent d'avoir des retombées sur les taux d'actualisation et sur le taux de rendement des actifs utilisés pour calculer les gains et les pertes actuariels en 2012-2013.

En outre, une perte de 5,1 millions de dollars a été imputée au résultat de 2010-2011 à la suite du reclassement en résultat, sans effet sur la trésorerie, de sommes provenant de la fusion de Sirius. Les résultats de 2010-2011 comprenaient un gain net non réalisé issu de la réévaluation des actions de catégorie C de Sirius qui étaient détenues par la Société.

4.2. Situation financière, flux de trésorerie et liquidités

Position de trésorerie

Les principales sources de liquidités de la Société sont les crédits parlementaires qui lui sont versés pour ses activités opérationnelles, ses immobilisations et son fonds de roulement, et les revenus tirés de ses activités commerciales, comme les revenus publicitaires. Après la mise en œuvre du Plan d'action pour la réduction du déficit du gouvernement, les crédits parlementaires de la Société seront réduits de 115,0 millions de dollars sur une période de trois ans, avec une réduction initiale de 27,8 millions de dollars prévue pour 2012-2013. Cette réduction sera suivie d'une autre de 69,6 millions de dollars en 2013-2014 avant d'en arriver au montant intégral de la réduction de 115,0 millions de dollars en 2014-2015. En réaction à ces réductions et aux pressions financières additionnelles inhérentes au financement de l'entreprise et de la mise en place de la Stratégie 2015, la Société travaille actuellement à la mise en œuvre pour 2012-2013 d'un plan financier qui lui permettra de continuer d'assurer la correspondance entre ses dépenses opérationnelles prévues et les liquidités disponibles. Ce plan financier comprend de nouvelles entrées de trésorerie, notamment de nouvelles sources de revenus publicitaires issus de la télévision et de la radio ainsi que des revenus de location d'immeubles, qui contrebalanceront en partie la réduction des crédits parlementaires, en combinaison avec la diminution des besoins opérationnels et des besoins d'immobilisations obtenue grâce aux initiatives suivantes :

- transformer RCI,
- accélérer la mise hors service des émetteurs de télévision analogiques,
- réduire les coûts et faire les choses différemment,
- modérer le déploiement de la Stratégie 2015.

On trouvera des détails additionnels sur chacune de ces initiatives à la section 4.4, Perspectives.

Les flux de trésorerie de la Société liés aux activités opérationnelles, aux activités de financement et aux activités d'investissement en 2011-2012 sont résumés dans le tableau ci-dessous. Le solde de la position de trésorerie de la Société au 31 mars 2012 était de 64,3 millions de dollars, comparativement à 63,2 millions de dollars au 31 mars 2011.

	Exercice terminé le 31 mars			
(en milliers de dollars)	**2012**	**2011**	**Écart en $**	**Écart en %**
Flux de trésorerie - Début de l'exercice	**63 224**	**53 170**	**10 054**	**18,9**
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	19 419	78 830	(59 411)	(75,4)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(58 272)	(55 876)	(2 396)	(4,3)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	39 906	(12 900)	52 806	409,3
Écart net	1053	10 054	(9 001)	(89,5)
Flux de trésorerie - Fin de l'exercice	**64 277**	**63 224**	**1053**	**1,7**

Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

Les activités opérationnelles ont donné lieu à des entrées de trésorerie de 19,4 millions de dollars, une diminution de 59,4 millions de dollars par rapport à 2010-2011. Afin de calculer la valeur des entrées de trésorerie générées par les activités opérationnelles, la Société a exclu le gain sur dilution de 25,8 millions de dollars lié à Sirius/CSR parce qu'il n'a pas entraîné d'entrées de trésorerie, et elle a également exclu les changements hors trésorerie au fonds de roulement qui ont généré des entrées inférieures de 36,2 millions de dollars à celles de 2010-2011. De plus, les ajustements hors trésorerie apportés pendant l'exercice afin de calculer les flux de trésorerie tirés des résultats nets ont été de 49,0 millions de dollars inférieurs à ceux de l'exercice précédent et incluaient des éléments comme l'amortissement d'immobilisations corporelles, l'amortissement du financement des immobilisations différé et certains montants de retraite hors trésorerie comptabilisés dans les résultats nets.

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Les activités de financement ont donné lieu à des sorties de trésorerie de 58,2 millions de dollars, ce qui est plus ou moins semblable aux sorties de 55,9 millions de dollars comptabilisées en 2010-2011. Les sorties de trésorerie sont constituées des paiements d'intérêt de 33,6 millions de dollars et d'autres obligations totalisant 24,6 millions de dollars liées aux remboursements semestriels des obligations liées au Centre canadien de radiodiffusion à Toronto, aux effets à payer par suite de la vente de créances et aux obligations au titre de contrats de location-financement.

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont donné lieu à des entrées de trésorerie de 39,9 millions de dollars, comparativement aux sorties de 12,9 millions de dollars comptabilisées en 2010-2011. Au cours de l'exercice, les sorties de trésorerie liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles ont totalisé 104,3 millions de dollars, une diminution de 21,6 millions de dollars comparativement à 2010-2011. Le plan d'immobilisations de la Société a été financé par des crédits parlementaires de 102,2 millions de dollars reçus pendant l'exercice, ce qui est relativement stable par rapport aux 101,6 millions de dollars reçus en 2010-2011. Les entrées de trésorerie liées aux activités d'investissement ont totalisé 42,0 millions de dollars, les trois plus importants éléments étant un remboursement de capital de 9,9 millions de dollars sur l'investissement de la Société dans Sirius/CSR, un dividende de 5,1 millions de dollars reçu en lien avec la fusion Sirius/CSR et la vente du site d'émetteur AM de la Société à Brossard pour la somme de 9,6 millions de dollars.

4.3. Saisonnalité et données financières trimestrielles

Le tableau ci-dessous donne un condensé des données financières des huit trimestres précédents. Ces données trimestrielles ne sont pas vérifiées, mais ont été établies sur la même base que les états financiers consolidés annuels. Nous abordons dans le présent rapport de gestion les facteurs qui ont fait en sorte que nos résultats ont varié au cours des huit derniers trimestres.

	Exercice terminé le 31 mars 2012					Exercice terminé le 31 mars 2011				
(en milliers de dollars)	Q1	Q2	Q3	Q4	Total	Q1	Q2	Q3	Q4	Total
Revenus	180 145	128 076	195 967	184 776	688 964	166 056	123 402	195 938	176 941	662 337
Charges	(471 620)	(389 577)	(467 541)	(512 031)	(1 840 769)	(445 533)	(379 201)	(475 881)	(533 604)	(1 834 219)
Financement public	278 935	289 955	269 855	323 572	1 162 317	269 306	300 680	284 159	313 196	1 167 341
Résultat net avant éléments hors activités opérationnelles	**(12 540)**	**28 454**	**(1 719)**	**(3 683)**	**10 512**	**(10 171)**	**44 881**	**4 216**	**(43 467)**	**(4 541)**
Éléments hors activités opérationnelles	42 864	(13 439)	9 563	(8 636)	30 352	(135)	(369)	88	(2 443)	(2 859)
Résultat net de l'exercice	**30 324**	**15 015**	**7 844**	**(12 319)**	**40 864**	**(10 306)**	**44 512**	**4 304**	**(45 910)**	**(7 400)**

Nos résultats opérationnels sont assujettis à des fluctuations saisonnières qui ont des retombées importantes sur les résultats opérationnels d'un trimestre à l'autre. À l'exclusion du crédit parlementaire, environ 55 pour cent du financement de la Société lui vient de revenus publicitaires ayant tendance à suivre un cycle saisonnier, ceux du deuxième trimestre étant habituellement inférieurs en raison de la baisse des cotes d'écoute pendant la saison estivale. Les résultats trimestriels illustrés ci-dessus démontrent bien cette tendance. Les revenus publicitaires tendent également à varier en fonction des conditions du marché et de la conjoncture économique en général ainsi qu'en fonction de la grille de programmation.

Les charges opérationnelles ont également tendance à suivre un cycle saisonnier lié aux variations de la grille de programmation. Comme le tableau le démontre, les charges ont été relativement inférieures au deuxième trimestre de 2011-2012 et de 2010-2011. Les charges opérationnelles ont par ailleurs tendance à être plus élevées au quatrième trimestre, puisque c'est l'époque de l'année où la Société engage les sommes liées à la préparation de la saison de radiodiffusion automnale et complète les produits à livrer avant la fin de l'exercice financier.

Le financement public est comptabilisé dans les résultats de la Société en fonction des dépenses nettes budgétées pour le trimestre. Les budgets mensuels et trimestriels sont établis en s'appuyant sur le budget annuel approuvé par le Conseil d'administration au début de chaque exercice et reflètent le crédit parlementaire attendu pour l'exercice ainsi que les fluctuations saisonnières des dépenses et des revenus autogénérés.

D'autres facteurs peuvent avoir une incidence sur le résultat net d'un trimestre à l'autre, notamment le coût des emprunts, les gains ou les pertes sur opérations de change, les fluctuations de la juste valeur des instruments dérivés, et la dépréciation ou la vente d'actifs. Le cas échéant, ces variations sont comptabilisées comme des éléments hors exploitation. Comme cela est indiqué dans le tableau ci-dessus, la Société a enregistré des niveaux plus élevés de gains et de pertes hors exploitation en 2011-2012 comparativement à 2010-2011. Ceux-ci sont imputables dans une large mesure à des activités d'acquisition et de financement liées à Sirius Canada/CSR, société dans laquelle la Société détient une participation.

4.4. Perspectives

CBC/Radio-Canada devra surmonter des épreuves financières importantes au cours des années à venir au moment même où elle s'efforce d'atteindre les objectifs de sa Stratégie 2015. Non seulement la Société doit-elle s'adapter à des réductions budgétaires de 115 millions de dollars sur trois ans annoncées dans le budget fédéral de 2012, mais elle doit en plus s'attendre à des pressions financières additionnelles de 85 millions de dollars par année d'ici 2014-2015 en raison des inévitables augmentations de coûts et des investissements requis pour atteindre ses objectifs stratégiques. Au total, CBC/Radio-Canada devra mettre en œuvre des mesures pour gérer des pressions financières de 200 millions de dollars par année d'ici 2014-2015 et assumer des coûts ponctuels de jusqu'à 25 millions de dollars liés au versement d'indemnités de départ.

Avant que ne soit annoncée la diminution du financement public de la Société dans le budget fédéral de 2012, le plan financier établi afin d'effectuer les investissements prévus dans la Stratégie 2015 et de gérer les inévitables augmentations de coûts prévoyait déjà une croissance des revenus publicitaires de la télévision et des services numériques, et la diminution des coûts grâce aux améliorations apportées à la production et à des gains d'efficacité administrative.

Ce plan financier a été modifié de manière fondamentale après l'annonce que le financement public de 1,134 milliard de dollars reçu par CBC/Radio-Canada serait réduit de 115 millions de dollars (10,14 pour cent) sur trois ans à partir de 2012-2013. Cette réduction de 115 millions de dollars englobe l'abolition, au cours de cette période, du financement « ponctuel » de 60 millions de dollars que la Société recevait depuis 2001 au titre de ses investissements dans la programmation canadienne.

Le 4 avril 2012, un nouveau plan financier approuvé par le Conseil d'administration de CBC/Radio-Canada a été annoncé afin de permettre à la Société d'atteindre deux objectifs fondamentaux : i) maintenir sa capacité de s'acquitter de son mandat en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion* et ii) continuer d'appliquer la Stratégie 2015 en offrant des émissions canadiennes de qualité supérieure, en augmentant sa présence régionale et les retombées locales, et en investissant davantage dans les plateformes numériques.

Les mesures que nous mettrons en œuvre pour gérer ces pressions financières de 200 millions de dollars se divisent en cinq catégories : 1) augmenter nos revenus; 2) transformer Radio Canada International (RCI); 3) accélérer la mise hors service de nos émetteurs analogiques; 4) réduire les coûts et offrir les services différemment; et 5) modérer le déploiement de la Stratégie 2015.

Augmenter les revenus autogénérés

Augmentation continue : jusqu'à 50 millions de dollars

Nous prévoyons augmenter les revenus autogénérés en misant sur la publicité à la télévision, en stimulant les revenus des services numériques et, en guise de solution de rechange à des solutions plus draconiennes, en acceptant la publicité et les commandites à CBC Radio 2 et à Espace musique.

La demande de modification de la licence de CBC Radio 2 et d'Espace musique a déjà été présentée au CRTC et le processus se poursuit auprès du Conseil.

Cette décision d'accepter de la publicité ou des commandites ne changera en rien le mandat de programmation de CBC Radio 2 et d'Espace musique. Chaque réseau demeurera fermement engagé à appuyer et à mettre en valeur ce qui se fait de mieux au Canada dans un large spectre de genres musicaux.

Il n'existe aucun plan de commercialisation de CBC Radio One et de la Première Chaîne. Nos services de « radio parlée » demeureront exempts de publicité.

Finalement, nous analyserons notre parc immobilier afin de voir s'il serait possible d'en tirer davantage de revenus en déménageant de certains immeubles dont nous sommes propriétaires pour devenir locataires dans des locaux plus efficaces et moins onéreux.

Transformer RCI

Économies continues : jusqu'à 10 millions de dollars

Le service de transmission sur ondes courtes des émissions de RCI sera aboli, et RCI rejoindra ses auditoires nationaux et internationaux en mettant son contenu sur le web dans cinq langues (français, anglais, espagnol, arabe et mandarin) plutôt que sept (il n'y aura plus d'émissions en russe ni en portugais).

Cette transformation correspond à l'évolution de la démographie et du trafic sur nos sites, et concentre nos efforts sur les communautés d'origine diversifiée les plus importantes au Canada tout en maintenant un service international sur le web.

Accélérer la mise hors service des émetteurs de signaux analogiques de télévision

Économies continues : jusqu'à 10 millions de dollars

Nous cesserons d'émettre des signaux de télévision analogiques dès le 31 juillet 2012. Depuis les premières discussions entourant la question de la télévision numérique (TVN), nous avons clairement indiqué qu'il n'était pas de notre intention de diffuser simultanément nos signaux en modes analogique et numérique, que nous allions installer des émetteurs numériques uniquement dans les centres où nous produisons des émissions de télévision, et que nous allions mettre hors service nos émetteurs analogiques étant donné l'état de désuétude de cette technologie et sa disparition progressive partout dans le monde.

Le réseau de distribution par satellite du signal analogique de CBC/Radio-Canada arrive à la fin de sa durée de vie utile, et ses coûts d'entretien sont de plus en plus élevés. Continuer d'exploiter plus de 600 émetteurs pour rejoindre environ 1,7 pour cent de la population ne constitue pas une utilisation efficace de nos ressources, même dans une situation idéale. Dans les circonstances actuelles, cette stratégie n'est certainement pas viable. Plus de 98 pour cent des Canadiens ne seront aucunement touchés par cette mesure et continueront de recevoir les signaux de télévision de Radio-Canada ou de CBC de la même manière qu'ils le font aujourd'hui, c'est-à-dire par câble, par satellite ou par ondes hertziennes, mais sous format numérique.

Réduire les coûts et faire les choses différemment

Économies continues : jusqu'à 100 millions de dollars

Un autre groupe de mesures visera à réduire les coûts et à faire les choses différemment. Nous analysons actuellement nos activités afin d'éliminer celles qui ne nous permettent pas de nous rapprocher des objectifs énoncés dans la Stratégie 2015.

Au cours des dernières années, et plus particulièrement dans le cadre des initiatives du plan de redressement financier de 171 millions de dollars de 2009-2010, nous nous sommes constamment concentrés sur les gains possibles d'efficacité opérationnelle et d'efficacité de nos productions en concrétisant systématiquement toutes les économies possibles. Ces efforts se poursuivront.

Nous chercherons aussi un moyen d'accroître la part des cotisations à nos régimes de retraite assumée par les employés en la faisant passer de 34 à 40 pour cent d'ici deux ans. Cette mesure générera environ 5 millions de dollars par année et s'inscrit dans une tendance constatée dans toutes les entreprises et administrations publiques.

Nous maintiendrons également notre priorité de réduire l'étendue de notre portefeuille immobilier. Notre objectif était d'en réduire la superficie d'au moins 400 000 pieds carrés d'ici 2015, mais nous avons décidé d'accélérer ce mouvement et de réviser notre cible à plus de 800 000 pieds carrés d'ici 2017. À plus court terme, nous chercherons à nous départir d'immeubles appartenant à la Société, à passer du statut de propriétaire à celui de locataire dans un certain nombre d'établissements et à louer les locaux vacants dans nos immeubles restants.

Modérer le déploiement de la Stratégie 2015

Économies continues : jusqu'à 30 millions de dollars

Finalement, comme ces initiatives ne suffiront pas à combler dans son intégralité le manque à gagner de 200 millions de dollars, il nous faudra réécheloner la mise en œuvre de la Stratégie 2015.

Nous demeurons déterminés à atteindre nos objectifs de devenir une organisation plus distinctive, plus régionale et plus numérique, des objectifs essentiels à l'accomplissement de notre rôle en tant que radiodiffuseur public du Canada dans un monde en évolution rapide. Cependant, en raison de notre réalité financière, il ne sera pas possible d'aller aussi vite ni aussi loin que nous l'aurions souhaité dans la réalisation de certains éléments de notre Stratégie 2015.

Voici en conséquence quelques-unes des mesures que nous prendrons : réduction des émissions dans la grille réseau, réduction du nombre ou du budget des grands événements produits, diminution du nombre d'enregistrements de concerts en direct à la radio et diminution du nombre de projets de programmation transculturelle.

Même si nous sommes en bonne voie de lancer ou d'améliorer les services locaux offerts à 3,5 millions de Canadiens sur les 6 millions que nous avions dit vouloir cibler d'ici la fin de 2015, il sera plus long que prévu et plus difficile d'atteindre les 2,5 millions de Canadiens restants. À cause des pressions actuelles, les initiatives de CBC pour achever son plan d'expansion du service local porteront sur les services numériques seulement plutôt que sur une combinaison de services radio et de services numériques, et le nombre de possibilités sera donc réduit.

Notre stratégie concernant les chaînes spécialisées sera également touchée. CBC abandonne son projet de lancer une chaîne numérique pour enfants et, malgré l'obtention des licences requises, ni CBC ni Radio-Canada ne s'engageront dans la mise sur pied d'une chaîne spécialisée dans les émissions de sports. Finalement, nous avons également l'intention de vendre **bold**, une des chaînes spécialisées de CBC dont les conditions de licence ne s'intègrent plus à notre stratégie et qui n'est en rien complémentaire aux autres volets de notre programmation.

Ces mesures sont profondes, les changements qui en découlent sont importants, et les effets seront très visibles sur les services que nous offrons. Il faudra un certain temps pour en mesurer toutes les retombées sur nos émissions, nos services et nos activités, et pour comprendre la manière dont ces changements seront accueillis par les parties intéressées à nos activités, nos employés, nos partenaires, les collectivités que nous servons, nos auditoires et les Canadiens de tout le pays.

Un maximum de 650 postes à temps plein (ETP) devraient être abolis d'ici trois ans (soit 7 pour cent de l'ensemble de nos ETP). Ces abolitions de postes seront étalées comme suit dans le temps : environ 450 en 2012-2013, environ 150 en 2013-2014 et le reste au cours de l'exercice suivant. Malheureusement, dans une organisation dont la masse salariale représente environ 60 pour cent de son budget global, il est impossible de mettre en œuvre des réductions budgétaires de cette ampleur sans qu'il y ait des retombées importantes sur les employés. L'abolition de ces postes entraînera des coûts ponctuels qui, selon les estimations, pourraient atteindre 25 millions de dollars, une charge qui s'ajoutera aux pressions financières récurrentes de 200 millions de dollars.

En conclusion, ce plan fera l'objet d'une surveillance étroite et, le cas échéant, il sera adapté au fil des trois années que durera sa mise en œuvre. Son succès dépendra fortement de la vitalité du marché de la publicité et de notre rendement global sur le plan des revenus. Notre plan tient par ailleurs pour acquis que le Fonds pour l'amélioration de la programmation locale (FAPL) du CRTC sera maintenu et que nous continuerons d'y avoir accès, plus ou moins comme les règles actuelles nous le permettent. Le FAPL fait actuellement l'objet d'un examen et la contribution annuelle de 47,1 millions de dollars versée à CBC/Radio-Canada pour l'année de radiodiffusion se terminant le 31 août 2012 pourrait ne pas être renouvelée.

4.5. Gestion du risque et tableau des principaux risques

En tant que radiodiffuseur public national du Canada, CBC/Radio-Canada occupe une place importante au sein du système canadien de radiodiffusion et fait face à des risques uniques sur le plan de la planification et de l'exploitation. Comme tous les radiodiffuseurs, la Société doit s'adapter aux changements technologiques, à l'évolution démographique et aux exigences changeantes des consommateurs, ainsi qu'aux changements structurels qui surviennent dans l'industrie. En sa qualité de radiodiffuseur public ayant en vertu de la loi le mandat de servir tous les Canadiens, CBC/Radio-Canada est confrontée également aux attentes du public, à des défis financiers et à des risques uniques.

Le programme de gestion des risques de CBC/Radio-Canada s'inscrit dans un cadre intégré aux processus opérationnels à l'échelle de toute l'organisation. La responsabilité de la gestion des risques est partagée entre les groupes suivants : le Conseil d'administration de CBC/Radio-Canada et son Comité de vérification, l'Équipe de la haute direction, et les divisions opérationnelles.

Le Conseil d'administration exerce sa gouvernance à l'égard des principaux risques auxquels est exposée la Société, il approuve les grandes politiques et s'assure que les processus et systèmes nécessaires pour gérer les risques sont en place.

Le Comité de vérification du Conseil s'acquitte de ses responsabilités et remplit ses obligations de surveillance relatives à la gestion des risques en observant les principaux risques, en discutant de leur situation avec la direction pendant ses réunions trimestrielles et en veillant à ce que cette dernière mette en place des programmes pour évaluer l'efficacité des contrôles internes.

L'Équipe de la haute direction détermine et gère les risques, et présente des rapports sur les principaux risques qui concernent CBC/Radio-Canada au Comité de vérification et au Conseil d'administration, recommande des politiques et supervise la production des rapports financiers, de même que l'application des systèmes de contrôle interne.

Les composantes médias et les services de soutien cernent et évaluent d'abord les risques auxquels ils sont exposés, les présentent dans leur plan de gestion annuel, puis élaborent et mettent en œuvre des plans détaillés pour gérer ces risques. Les risques sont priorisés en fonction de leurs répercussions potentielles et de leur probabilité.

La Vérification interne planifie les vérifications qu'elle effectue en fonction des résultats du processus d'évaluation des risques, pour faire en sorte que le plan de vérification annuel couvre à tour de rôle les risques les plus importants.

Le tableau ci-dessous traite des principaux risques auxquels CBC/Radio-Canada a été exposée pendant l'exercice 2011-2012 et leurs retombées continues en 2012-2013.

Risque principal	Mesure d'atténuation	Conséquences pour l'avenir
1. Pressions budgétaires Un certain nombre de facteurs contribuent individuellement et collectivement aux pressions budgétaires existantes :		
A. Budget fédéral 2012		
Le budget fédéral présenté le 29 mars 2012 prévoyait une réduction des crédits parlementaires de CBC/Radio-Canada de 115 millions de dollars sur trois ans, dans le cadre du budget fédéral 2012. Le financement ponctuel de 60 millions de dollars que reçoit la Société depuis 2001-2002 est inclus dans le montant des crédits assujettis aux cibles de réduction. Il y a un risque que les initiatives pour réduite les coûts et augmenter les revenus ne produisent pas les résultats attendus.	Mettre en œuvre les mesures afin de réduire les coûts et accroître les revenus. Assurer une gestion et une surveillance en continu de la mise en œuvre des initiatives pour s'assurer d'atteindre les résultats escomptés.	Le montant des crédits parlementaires des trois prochaines années étant connu, la Société peut procéder à une planification pluriannuelle. Toutefois, le budget fédéral 2012 réduira considérablement nos choix en matière de programmation et d'exploitation. L'accent sera mis sur la réalisation des priorités stratégiques, la mise en œuvre des changements nécessaires et la gestion des incidences, à la fois à l'interne et à l'externe, sur la Société et sur ses parties intéressées.
B. Intégration verticale – Droits, émissions et distribution des chaînes		
CBC/Radio-Canada est le seul grand télédiffuseur au Canada sans affiliation dans le domaine de la distribution depuis l'acquisition de Canwest Global par Shaw Communications en 2010 et celle de CTVglobemedia par BCE en 2011. Il existe un risque que les entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR) proposent des modalités de distribution qui favorisent leurs propres services spécialisés, au détriment de ceux de la Société. Il est également possible que les EDR abandonnent la distribution des services de télévision actuels de la Société dont la distribution n'est pas obligatoire, ou retardent le lancement de nouveaux services que la Société veut offrir. Les revenus que la Société tire de la distribution par les EDR de ses services de télévision spécialisée pourraient également baisser.	Entreprendre des discussions stratégiques avec les EDR pour faire valoir la valeur globale des services de programmation offerts et des relations commerciales, et négocier des ententes de longue durée comportant des modalités qui protègent ou améliorent les conditions de distribution et les revenus actuels.	Nous avons conclu des ententes de distribution de longue durée avec de grandes EDR, dont une entente de principe de cinq ans avec Vidéotron, qui a été annoncée le 5 mars 2012.
Intensification de la concurrence dans le domaine des sports professionnels, du fait qu'un petit groupe de joueurs disposant de moyens financiers considérables se disputent les mêmes propriétés.	CBC souhaite renouveler les droits de diffusion de sports professionnels qu'elle détient actuellement, comme ceux de la LNH, qui viennent à échéance en juin 2014, et elle a d'ailleurs déjà commencé à se préparer en vue des négociations.	
Dans le cadre du processus d'approbation des acquisitions d'entreprises de radiodiffusion, le CRTC impose des obligations en matière de contenu canadien qui auront vraisemblablement pour effet d'accroître la demande et les coûts des productions indépendantes canadiennes.	Négocier des ententes complètes de droits de diffusion qui avantagent à la fois CBC/Radio-Canada et les producteurs indépendants.	Poursuivre les stratégies ciblées.

Risque principal	Mesure d'atténuation	Conséquences pour l'avenir
C. Fonds pour l'amélioration de la programmation locale (FAPL) Le FAPL fait l'objet d'un examen amorcé en avril 2012 qui vise à déterminer si le Fonds doit être maintenu, modifié ou supprimé. Le FAPL est une source essentielle de financement pour CBC/Radio-Canada. Pour l'année de radiodiffusion se terminant le 31 août 2012, on estime que la Société recevra 47,1 millions de dollars de crédits du FAPL, somme qui a déjà été incluse dans les plans de CBC/Radio-Canada. Toute réduction des fonds se répercutera sur notre programmation.	Maximiser notre admissibilité au FAPL tout en conservant notre flexibilité budgétaire. Plaider en faveur du maintien du Fonds et recommander des modifications afin de remédier aux points problématiques à l'audience du CRTC sur le FAPL du 16 avril 2012.	L'avenir du financement obtenu du FAPL après le 31 août 2012 est incertain. Les plans actuels devront être revus si l'admissibilité de la Société au Fonds changeait de manière importante.
D. Stratégie, budget et planification Incapacité d'affecter nos ressources limitées de manière à produire les revenus nécessaires pour atteindre les objectifs de la Stratégie 2015, en raison du budget fédéral 2012 et d'autres pressions financières.	Ralentir la mise en œuvre de la Stratégie 2015 et en réduire la portée afin de gérer les pressions financières. Réaliser des économies supplémentaires et mettre en œuvre des pratiques exemplaires et de nouvelles méthodes d'organisation et d'exploitation qui nous permettent de mener à bien la Stratégie 2015 (initiatives *À l'action*). Terminer la mise en œuvre des mesures d'efficacité institutionnelles, notamment l'initiative d'approvisionnement de prochaine génération. Revoir les cibles et les indicateurs de rendement clés (IRC) liés à la fois aux pressions financières (ceux qui sont liés aux revenus à produire et aux économies de coûts) et aux pressions non financières. Ces indicateurs sont utilisés dans le Plan d'entreprise, les rapports annuel et trimestriels, ainsi que dans les bulletins de rendement semestriels. Évaluer à intervalles réguliers les résultats en fonction des plans et modifier les plans en conséquence.	L'échéancier et la portée des initiatives prévues dans la Stratégie 2015 ont été revus à la baisse à raison de 30 M$ par an, à cause des pressions financières. Il pourrait être nécessaire de modifier encore la Stratégie 2015 si les cibles de revenus et de réduction des coûts ne sont pas atteintes. Il est également possible que la réduction des ressources disponibles pour la programmation ait un effet défavorable sur les résultats obtenus pour certains IRC non financiers.

Risque principal	Mesure d'atténuation	Conséquences pour l'avenir
E. Incidence sur les revenus publicitaires Un certain nombre de facteurs influent sur les revenus publicitaires, dont l'incertitude économique, la migration de l'assiette publicitaire des services généralistes aux services spécialisés et numériques, les parts d'auditoire et les cotes d'écoute des émissions, ainsi que les autres débouchés offerts aux annonceurs sur le marché. L'incertitude économique accroît les risques inhérents aux plans de la Société qui tablent sur l'accroissement des revenus publicitaires pour compenser en partie les réductions du financement public annoncées dans le budget fédéral de 2012.	La Société surveille de près les revenus publicitaires qu'elle enregistre et a mis au point des plans d'urgence.	Il pourrait être nécessaire de réduire encore les dépenses et d'apporter d'autres modifications aux plans de mise en œuvre de la Stratégie 2015 si les cibles de revenus publicitaires ne sont pas atteintes.
2. Relations avec les syndicats L'incapacité d'établir avec les syndicats une stratégie à long terme offrant une souplesse opérationnelle accrue pourrait avoir des effets néfastes sur les relations de travail entre la direction et les employés et faire échouer la Stratégie 2015. L'incapacité de conclure des ententes avec les syndicats aurait des impacts économiques et pourrait nuire à la gestion de la marque. Un certain nombre d'ententes doivent être renégociées entre 2012 et 2014.	Continuer de faire valoir les besoins de la Société sur le plan de la flexibilité et s'assurer que les négociations pour le renouvellement des conventions collectives tiennent compte de ces besoins. Faire participer les syndicats aux discussions relatives aux difficultés économiques et les mettre à contribution dans la gestion des risques. Prévoir et mettre en œuvre des activités de communication visant les leaders syndicaux avant le lancement des stratégies et des initiatives de gestion (p. ex., changements dans les méthodes de production pour la réalisation d'économies). Négociation d'ententes fructueuses.	Les stratégies d'atténuation se poursuivront en 2012-2013.
3. Gestion des employés – Défis pour recruter, former, retenir et responsabiliser une main-d'œuvre compétente La mesure dans laquelle les employés adhèrent à la mission de la Société peut avoir une incidence sur notre capacité de retenir notre personnel et d'atteindre nos objectifs.	En réponse aux préoccupations exprimées dans le sondage sur la mobilisation des employés, des plans d'action ont été établis et sont actuellement mis en œuvre à l'échelle de l'entreprise, des composantes et des services. Deux priorités institutionnelles ont été définies : la reconnaissance et le développement.	S'assurer qu'une planification et une formation adéquates de la main-d'œuvre sont en place pour réorienter les activités conformément à la Stratégie 2015 et s'assurer que les employés possèdent les compétences requises.

Risque principal	Mesure d'atténuation	Conséquences pour l'avenir
Il est essentiel que les employés aient les compétences nécessaires pour répondre aux besoins de transformation prévus dans la Stratégie 2015. Les trois axes stratégiques (programmation, régions et numérique) du plan entraîneront une transformation importante des modes de production, pour assurer la transition vers un modèle plus efficient, multiplateforme et numérique.	S'assurer qu'une planification et une formation adéquates de la main-d'œuvre sont en place pour réorienter les activités conformément à la Stratégie 2015 et s'assurer que les employés possèdent les compétences requises.	Les stratégies ciblées se poursuivront en 2012–2013.
Les réductions d'effectif engendrent un climat d'incertitude et d'angoisse qui peut affecter le moral des employés, réduire la productivité et nuire au taux de maintien des employés à l'effectif.	Pour réduire ce risque, l'entreprise mise sur quatre stratégies : la transparence des communications avec les employés et les syndicats; la participation des employés et des directions des syndicats au changement, les investissements continus dans l'apprentissage et le développement, et l'accroissement des efforts pour reconnaître les contributions des employés.	Les stratégies ciblées se poursuivront en 2012–2013.
4. Enjeux réglementaires		
A. Enjeux réglementaires		
Les audiences sur le renouvellement de nos licences débuteront le 19 novembre 2012. Le CRTC fixera alors les conditions rattachées à nos licences pour les cinq prochaines années, ce qui déterminera notre capacité d'atteindre les objectifs de la Stratégie 2015.	Travailler avec le CRTC pour en arriver à des conditions de licence mutuellement acceptables.	Dans sa demande de renouvellement de licences, CBC/Radio-Canada cherchera à obtenir un cadre de réglementation rationalisé qui lui permettrait de fonctionner de manière efficace et efficiente dans un environnement multiplateforme en mutation.
B. Ententes commerciales avec les producteurs indépendants		
Les négociations portant sur les ententes commerciales (visant notamment les droits, les contributions et autres conditions) entre CBC et la Canadian Media Production Association (CMPA) et entre Radio-Canada et l'Association des producteurs de films et de télévision du Québec (APFTQ) au sujet des productions indépendantes se poursuivront 2012-2013. Le risque le plus important tient à l'imposition de conditions à CBC/Radio-Canada qui ne sont pas compatibles avec son rôle de radiodiffuseur public national	Continuer de négocier les ententes commerciales pour protéger les intérêts à la fois de CBC/Radio-Canada et ceux des producteurs indépendants.	Les stratégies ciblées se poursuivront en 2012-2013.
C. Services de programmation par contournement		
Le 25 mai 2011, le CRTC a entrepris une collecte de renseignements sur la programmation par contournement, c'est-à-dire l'accès Internet à la programmation indépendant de toute structure ou de tout réseau dédié à sa distribution. Le 5 octobre 2011, le CRTC a estimé que les résultats de la collecte de renseignements n'étaient pas concluants. Le CRTC continuera de suivre l'évolution du marché et de ce dossier, et procédera à une autre collecte de renseignements ultérieurement.	Surveiller la situation et s'adapter en conséquence.	Le 16 avril 2012, le CRTC a annoncé qu'il ne procéderait pas à une seconde collecte de données, et qu'il se contenterait plutôt de suivre l'évolution de la situation.

Risque principal	Mesure d'atténuation	Conséquences pour l'avenir
D. Passage à la télévision numérique Suivant la tendance observée dans d'autres pays, le CRTC a décidé d'abandonner la télévision analogique par voie hertzienne au profit de la télévision numérique (TVN) à compter du 31 août 2011. Les 27 stations émettrices de la Société seront ainsi dotées d'un émetteur numérique. En 2011-2012, la Société a mis hors service 30 émetteurs analogiques dans les marchés à conversion obligatoire. CBC/Radio-Canada a déposé une demande au CRTC pour modifier ses licences afin qu'elles tiennent compte de la mise hors service des 620 émetteurs analogiques encore en service d'ici le 31 juillet 2012, pour composer avec les réductions de financement dans le cadre du budget fédéral 2012. Cela signifie concrètement que certains marchés seront désormais privés des signaux de télévision de la Société transmis par voie hertzienne. Il existe par conséquent un risque que le retrait du radiodiffuseur public soit vu comme une réduction des services offerts dans certaines communautés.	Informer et sensibiliser la population en général sur les plans de CBC/Radio-Canada au moyen d'activités de communication. Plan de communications détaillant les relations avec le gouvernement ainsi que les activités et les initiatives pour chaque région, en vue de calmer les inquiétudes des populations locales et d'atténuer les réactions négatives.	La Société informera les Canadiens que seulement 1,7 pour cent de la population capte encore les signaux de télévision de CBC/Radio-Canada émis par voie analogique, et qu'en raison des pressions financières auxquelles elle est confrontée, elle doit accélérer l'abandon prévu de cette technologie.
5. Remplacement et optimisation de l'infrastructure Ressources limitées pour combler les besoins au titre des immobilisations pour les opérations suivantes :		
• Réfections et rénovations des immeubles.	Planifier et prioriser l'entretien des immeubles, en mettant l'accent sur la santé et la sécurité et sur la poursuite des activités.	Un groupe multidisciplinaire, le Comité des espaces critiques, procède actuellement à la sélection et à l'embauche de spécialistes externes pour l'aider à définir un ensemble de normes pour la gestion des espaces critiques.
• Remplacement de l'équipement de production vieillissant par la technologie de production en haute définition (HD).	Nous poursuivrons les travaux de remplacement dans les limites des ressources disponibles, en fonction des priorités établies.	Le remplacement progressif de l'équipement de production vieillissant par la technologie haute définition est prévu pour les prochaines années, dans les limites des ressources budgétaires disponibles.
• Vieillissement des émetteurs radio de tout le pays qui atteignent la fin de leur durée de vie utile.	Une stratégie de gestion des émetteurs a été mise au point afin de réduire l'envergure du réseau actuel et la somme des investissements nécessaires pour maintenir la couverture.	Poursuivre les stratégies ciblées.

Risque principal	Mesure d'atténuation	Conséquences pour l'avenir
• Rationalisation de l'exploitation des biens immobiliers de la Société pour réduire l'espace non utilisé et les coûts.	CBC/Radio-Canada accélère la mise en œuvre de son plan de réduction de la superficie globale de son parc immobilier. D'ici 2017, réduire de plus de 800 000 pieds carrés la superficie actuelle du parc immobilier, qui fait un peu plus de 4,3 millions de pieds carrés. À plus court terme, nous vendrons des immeubles appartenant à CBC/Radio-Canada, en passant de propriétaire à locataire dans plusieurs établissements, et en cherchant à louer l'espace vacant dans les autres immeubles.	Les Services immobiliers de CBC/Radio-Canada mettront en œuvre des plans de gestion stratégique du portefeuille immobilier de la Société au cours des prochaines années.
• Le sous-investissement au titre du remplacement et de la mise à niveau de l'infrastructure technologique accroît les risques de défaillance technique. Risque d'augmentation des coûts liés à l'entretien des systèmes vieillissants ou décentralisés par rapport aux systèmes centralisés.	Évaluer les options de remplacement des systèmes désuets ou qui ne sont plus pris en charge, et recommander des solutions.	Mettre en œuvre les recommandations retenues.
6. Défis liés au FMC Les nouvelles règles d'attribution du financement du Fonds des médias du Canada (FMC) pourraient réduire le soutien à CBC/Radio-Canada.	La Société a présenté sa position de manière proactive auprès du FMC, notamment en participant au groupe de discussion national du FMC.	Les crédits attribués par le FMC à CBC/Radio-Canada en 2012-2013 sont pratiquement équivalents à ceux de l'année précédente. Les règles d'attribution pourraient avoir été modifiées ou pourraient l'être l'an prochain.
7. Accès à l'information Gestion de la perception au sein du public que la Société manque de responsabilisation et de transparence. Risque qu'une modification de la loi ne restreigne ou n'entrave l'indépendance éditoriale de la Société.	Continuer de produire et de distribuer le *Bulletin sur la transparence*, qui fait état des progrès accomplis dans le traitement des demandes d'accès à l'information. Poursuivre la gestion de l'information publiée sur le site web institutionnel à la section *Divulgation proactive*. Faciliter l'accès à l'information publiée sur le site web institutionnel. Continuer d'investir pour améliorer la gestion et le traitement des demandes d'accès à l'information.	Poursuivre la mise en œuvre des stratégies ciblées en 2012-2013.

5. Présentation de l'information financière

5.1. Transition aux Normes internationales d'information financière

En février 2008, le Conseil des normes comptables au Canada de l'Institut Canadien des Comptables agréés (ICCA) a annoncé que toutes les entreprises canadiennes ayant une obligation publique de rendre des comptes devaient adopter les Normes internationales d'information financière (IFRS), et les considérer comme les principes comptables généralement reconnus au Canada, pour les exercices commençant le 1er janvier 2011 ou après. En vertu des normes comptables du secteur public, la Société est maintenant classée comme « autre organisme public » et, à ce titre, elle devait déterminer le référentiel comptable qui s'appliquait le mieux à ses activités. Après avoir pris en compte plusieurs facteurs, la Société a déterminé que les IFRS étaient les normes les plus appropriées à ses activités.

Le 1er avril 2011, la Société a adopté les IFRS pour la présentation de son information financière, en choisissant le 1er avril 2010 comme date de transition. Les états financiers consolidés contenus dans le présent rapport annuel ont par conséquent été préparés conformément aux normes IFRS et IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par le Conseil des normes comptables (CNC). La Société préparait auparavant ses états financiers en conformité avec les PCGR du Canada.

Les conventions comptables appliquées par la Société sont exposées à la note 3 des notes afférentes aux états financiers consolidés. En outre, les rapprochements entre les résultats financiers pour l'exercice 2010-2011 de la Société établis selon les PCGR et ceux établis selon les IFRS sont présentés à la note 5. Ces rapprochements comprennent deux états consolidés de la situation financière, l'un au 1er avril 2010 et l'autre au 31 mars 2011, ainsi qu'un État consolidé du résultat et un État consolidé du résultat global pour l'exercice terminé le 31 mars 2011.

Le tableau qui suit comporte un rapprochement sommaire des capitaux propres à la date de transition et jusqu'au 31 mars 2011, la dernière période pour laquelle les résultats financiers ont été présentés selon les PCGR, de même qu'une brève description des différences notables. Les notes des états financiers consolidés préparés au 31 mars 2012 par la Société comprennent des explications plus détaillées.

(en milliers de dollars)	
Total des capitaux propres selon les PCGR du Canada au 31 mars 2010	(137 737)
Ajustements à la date de transition aux IFRS :	
Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	82 825
Immobilisations corporelles – juste valeur d'actifs immobiliers	162 377
Location de services de transmission par satellite	(17 385)
Consolidation des résultats d'une fiducie créée pour monétiser des créances	(5 806)
Capitaux propres selon les IFRS au 1 avril 2010	**84 274**

(en milliers de dollars)	
Total des capitaux propres selon les PCGR du Canada au 31 mars 2011	(190 379)
Ajustements cumulatifs IFRS pour l'exercice terminé le 31 mars 2011	
Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	349 851
Immobilisations corporelles et financement des immobilisations différé - juste valeur d'actifs immobiliers et changement de l'amortissement	82 223
Location de services de transmission par satellite	(7 138)
Consolidation des résultats d'une fiducie créée pour monétiser des créances	(5 427)
Capitaux propres selon les IFRS au 31 mars 2011	**329 134**

Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel

L'ajustement cumulatif des passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel comprend des ajustements transitoires résultant de la décision de la Société de comptabiliser immédiatement des montants non amortis nets et le changement dans les taux d'actualisation applicables au 31 mars 2010, de la comptabilisation de gains et de pertes actuariels pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 et d'une diminution des charges de l'exercice terminé le 31 mars 2011 pour tenir compte de l'écart entre les taux d'actualisation appliqués.

Immobilisations corporelles - juste valeur des actifs immobiliers

La Société a décidé d'évaluer certains terrains et immeubles à la juste valeur au 1er avril 2010. Elle a exclu les sites de transmission et certains immeubles particuliers, dont la valeur comptabilisée demeure fonction de leur coût. Cette décision a eu pour effet d'augmenter les valeurs comptabilisées et la charge d'amortissement subséquente correspondant à ces actifs.

Location de services de transmission par satellite

Il a été établi qu'un accord portant sur la location de capacité satellitaire constituait un contrat de location-financement en vertu des IFRS. Cette conclusion a entraîné une augmentation du poste des immobilisations corporelles ainsi que du passif courant et du passif non courant, la comptabilisation d'une charge d'amortissement et d'une charge financière liées à l'actif sous contrat de location-financement et à l'obligation au titre d'un contrat de location financement, respectivement, ainsi qu'une diminution des charges de transmission, de distribution et de collecte.

Consolidation d'une fiducie créée pour monétiser des créances

La Société a créé une fiducie, la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada, pour convertir en liquidités des créances à long terme dans le cadre du plan de redressement mis en oeuvre pour composer avec les déficits budgétaires enregistrés en 2009-2010 par suite de la récession. En vertu des IFRS, les résultats de la Fiducie doivent être consolidés dans les états financiers de la Société. L'ajustement à la date de transition a été consécutif à la combinaison, ligne par ligne, des comptes de la Fiducie avec ceux de la Société. Au 31 mars 2011, l'impact de la consolidation a été compensé en partie par le résultat opérationnel obtenu par la Fiducie pour l'exercice alors terminé.

5.2. Normes comptables futures

Les modifications futures de conventions comptables sont présentées à la note 2 des états financiers consolidés.

5.3. Transactions entre parties liées

Dans le cadre de l'exploitation courante, la Société conclut des transactions avec des parties liées (voir la note 29 des états financiers consolidés).

Contrôles internes

La Société utilise un programme de contrôle interne inspiré du cadre de travail élaboré par le Committee of Sponsoring Organizations (COSO) de la Treadway Commission, qui prévoit des examens périodiques des principaux contrôles appliqués à son information financière. Ce programme continue de se modeler sur les pratiques exemplaires de l'industrie afin de maintenir et de consolider les politiques et procédés nécessaires pour assurer la fiabilité de l'information financière produite et préserver les actifs de la Société.

Une équipe spécialisée procède sur une base régulière à l'examen et à l'évaluation des contrôles internes en place. Le programme de contrôle interne repose également sur des audits indépendants effectués par les vérificateurs internes de la Société, qui procèdent à des audits et à des examens (dont certains portent sur les rapports financiers et les activités opérationnelles), déterminés par une stratégie axée sur les risques et approuvés au terme de discussions avec la direction de la Société et le Comité de vérification.

En 2011-2012, la Société a évalué l'efficacité de certains contrôles internes clés appliqués à son information financière. L'évaluation a permis de conclure que les contrôles existants sont efficaces, mais que certaines améliorations pouvaient être apportées. Certaines recommandations ont déjà été mises en œuvre, et la Société profitera des occasions qui se présenteront en cours d'exercice pour poursuivre le renforcement des contrôles.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

Les états financiers consolidés et tous les autres renseignements figurant dans ce rapport annuel relèvent de la direction et ils ont été examinés et approuvés par le Conseil d'administration de la Société. Ces états financiers consolidés, qui comprennent des chiffres fondés sur les meilleures estimations découlant de l'expérience et du jugement de la direction, ont été préparés avec soin, en fonction de l'importance relative des opérations et selon les Normes internationales d'information financière.

La direction de la Société tient à jour des livres et des documents comptables, de même que des systèmes de contrôle et d'information à des fins de gestion financière et administrative, qui sont conçus pour fournir des renseignements financiers fiables et exacts en temps opportun. Les contrôles permettent de garantir raisonnablement que les biens sont protégés, que les ressources sont gérées avec économie et efficience en vue de la réalisation des objectifs de la Société, que les activités de la Société sont menées de façon efficace et que les opérations sont conformes aux dispositions applicables de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la partie III de la *Loi sur la radiodiffusion* et aux règlements administratifs de la Société.

Il incombe au vérificateur interne de la Société d'évaluer les systèmes, les méthodes et les pratiques de la Société. Le vérificateur général du Canada effectue une vérification indépendante des états financiers consolidés annuels et en fait un compte rendu au ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles.

Le Comité de vérification du Conseil d'administration, qui comprend cinq personnes, dont aucune n'est membre de la direction, revoit les états financiers consolidés ainsi que le rapport du vérificateur général y afférent, et fait des recommandations au Conseil d'administration à cet égard. Il supervise les activités de vérification interne et rencontre régulièrement la direction, le vérificateur interne et le vérificateur général pour discuter du processus d'établissement des rapports financiers ainsi que des questions concernant la vérification, la comptabilité et les rapports.

Hubert T. Lacroix,
Président-directeur général

Suzanne Morris,
Vice-présidente et chef de la direction financière

Ottawa, Canada
Le 20 juin, 2012

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles

Rapport sur les états financiers consolidés

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Société Radio-Canada, qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 31 mars 2012, au 31 mars 2011 et au 1er avril 2010, et les états consolidés du résultat, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2012 et le 31 mars 2011, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mes audits. J'ai effectué mes audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus dans le cadre de mes audits sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société Radio-Canada au 31 mars 2012, au 31 mars 2011 et au 1er avril 2010, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2012 et le 31 mars 2011, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétrospective de l'adoption des nouvelles normes expliquée à la note 5 afférente aux états financiers consolidés, les principes comptables des Normes internationales d'information financière (IFRS) ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société Radio-Canada dont j'ai eu connaissance au cours de mes audits des états financiers consolidés ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux dispositions pertinentes de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la partie III de la *Loi sur la radiodiffusion* et aux règlements administratifs de la Société Radio-Canada.

Le vérificateur général du Canada,

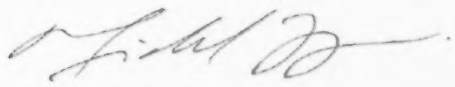

Michael Ferguson, FCA

Le 20 juin 2012
Ottawa, Canada

État consolidé de la situation financière

($ canadiens)

(en milliers de dollars)	31 mars 2012	31 mars 2011	1er avril 2010
ACTIF			
Courant			
Trésorerie (NOTE 6)	64 277	63 224	53 170
Clients et autres créances (NOTE 7)	177 331	173 598	194 656
Programmation (NOTE 8)	186 104	163 658	178 243
Stocks de marchandisage	811	1089	1703
Charges payées d'avance (NOTE 9)	113 370	138 361	148 215
Billets à recevoir (NOTE 10)	2 158	2 023	1897
Investissement net dans un contrat de location-financement (NOTE 11)	2 499	2 351	2 214
Instruments financiers dérivés (NOTE 30)	133	-	-
Actif classé comme détenu en vue de la vente	234	154	-
	526 917	544 458	580 098
Non courant			
Immobilisations corporelles (NOTE 12)	1047 988	1080 595	1088 189
Immobilisations incorporelles (NOTE 13)	28 435	39 687	47 725
Actifs sous contrat de location-financement (NOTE 14)	48 242	56 242	56 581
Régime de retraite (NOTE 17)	-	148 769	-
Créances à long terme	-	-	10 090
Billets à recevoir (NOTE 10)	49 903	51 765	53 788
Investissement net dans un contrat de location-financement (NOTE 11)	54 077	56 577	58 928
Charges différées	7 806	3 003	16 467
Participation dans une entreprise associée (NOTE 15)	6 208	17	7 260
	1 242 659	1 436 655	1 338 038
TOTAL DE L'ACTIF	1 769 576	1 981 113	1 918 136
PASSIF			
Courant			
Créditeurs et charges à payer (NOTE 16)	124 638	124 146	126 348
Provisions (NOTE 21)	39 062	35 572	56 817
Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel (NOTE 17)	129 850	136 512	125 323
Dette obligataire (NOTE 18)	20 093	19 642	19 223
Passif financier lié à la monétisation de créances	-	10 337	10 174
Obligation au titre de contrats de location-financement (NOTE 19)	9 945	9 343	7 300
Effets à payer (NOTE 20)	7 794	7 625	6 514
Revenus différés	3 511	3 825	2 185
Passif d'encaissement anticipé (NOTE 15)	1 875	-	-
Instruments financiers dérivés (NOTE 30)	11	715	297
	336 779	347 717	353 181
Non courant			
Participation dans une entreprise associée (NOTE 15)	-	1 417	1 417
Revenus différés	2 587	2 726	2 303
Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel (NOTE 17)	333 207	210 268	329 907
Dette obligataire (NOTE 18)	288 533	299 237	309 179
Passif financier lié à la monétisation de créances	-	-	10 221
Obligation au titre de contrats de location-financement (NOTE 19)	54 206	64 136	65 676
Effets à payer (NOTE 20)	118 885	124 453	129 757
Financement des immobilisations différé (NOTE 25)	574 027	602 025	632 221
	1 371 445	1 304 262	1 480 681
Capitaux propres			
Résultats non distribués	60 996	321 871	91 669
Cumul des autres éléments du résultat global	-	5 000	(7 675)
Total des capitaux propres attribuables à la Société	60 996	326 871	83 994
Participations ne donnant pas le contrôle	356	2 263	280
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	61 352	329 134	84 274
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	1 769 576	1 981 113	1 918 136

Engagements (NOTE 28)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

UN ADMINISTRATEUR

UN ADMINISTRATEUR

État consolidé du résultat

($ canadiens)

(en milliers de dollars)	Exercice terminé le 31 mars	
	2012	2011
REVENUS (NOTE 22)		
Publicité	375 725	367 700
Services spécialisés (NOTE 23)	167 754	158 108
Autres revenus	136 344	127 497
Revenus financiers	9 141	9 032
	688 964	**662 337**
CHARGES		
Coûts des services de télévision, de radio et de nouveaux médias	1586 150	1569 221
Services spécialisés (NOTE 23)	134 228	133 934
Transmission, distribution et collecte	72 768	78 646
Administration nationale	11423	11683
Paiements aux stations privées	2 766	3 018
Charges financières (NOTE 24)	33 455	35 042
(Revenus) pertes de l'entreprise associée	(21)	12 675
	1 840 769	**1 834 219**
Perte opérationnelle avant financement public et éléments hors activités opérationnelles	**(1 151 805)**	**(1 171 882)**
FINANCEMENT PUBLIC (NOTE 25)		
Crédit parlementaire pour les activités opérationnelles	1028 047	1031581
Crédit parlementaire pour le fonds de roulement	4 000	4 000
Amortissement du financement des immobilisations différé	130 270	131760
	1 162 317	**1 167 341**
Résultat net avant éléments hors activités opérationnelles	**10 512**	**(4 541)**
ÉLÉMENTS HORS ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Gain sur dilution provenant d'une fusion (NOTE 15)	25 775	-
Dividendes provenant d'une fusion (NOTE 15)	5 094	-
Perte nette sur la cession d'immobilisations corporelles	(517)	(2 859)
	30 352	**(2 859)**
Résultat net de l'exercice	**40 864**	**(7 400)**
Résultat net attribuable :		
À la Société	40 940	(7361)
Aux participations ne donnant pas le contrôle	(76)	(39)
	40 864	(7400)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé du résultat global

($ canadiens)

(en milliers de dollars)	Exercice terminé le 31 mars	
	2012	2011
RÉSULTAT GLOBAL		
Résultat net de l'exercice	40 864	(7 400)
Autres éléments du résultat global		
Gains (pertes) actuariels liés aux régimes à prestations définies	(301 815)	237 563
Profits latents nets sur des actifs financiers disponibles à la vente	94	12 675
Reclassement au résultat du profit latent net sur des actifs financiers disponibles à la vente par suite d'une fusion	(5 094)	-
Total du résultat global de l'exercice	**(265 951)**	**242 838**
Total du résultat global attribuable :		
À la Société	(265 875)	242 877
Aux participations ne donnant pas le contrôle	(76)	(39)
	(265 951)	242 838

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres

($ canadiens)

(en milliers de dollars)	Exercice terminé le 31 mars 2012				
	Résultats non distribués	Total du cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres attribuables à la Société	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Solde au 31 mars 2011	321 871	5 000	326 871	2 263	329 134
Variations de l'exercice					
Résultat net de l'exercice	40 940	-	40 940	(76)	40 864
Pertes actuarielles sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(301 815)	-	(301 815)	-	(301 815)
Profit latent net sur des actifs financiers disponibles à la vente	-	94	94	-	94
Reclassement au résultat du profit latent net sur des actifs financiers disponibles à la vente par suite d'une fusion	-	(5 094)	(5 094)	-	(5 094)
Clause d'encaissement anticipé correspondant à des actions détenues dans une filiale	-	-	-	(1 875)	(1 875)
Émission d'actions par un filiale	-	-	-	44	44
Solde au 31 mars 2012	**60 996**	**-**	**60 996**	**356**	**61 352**

(en milliers de dollars)	Exercice terminé le 31 mars 2011				
	Résultats non distribués	Total du cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres attribuables à la Société	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Solde au 1er avril 2010	91 669	(7 675)	83 994	280	84 274
Variations de l'exercice					
Résultat net de l'exercice	(7 361)	-	(7 361)	(39)	(7 400)
Gains actuariels sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	237 563	-	237 563	-	237 563
Profit latent net sur des actifs financiers disponibles à la vente	-	12 675	12 675	-	12 675
Entrée résultant d'une acquisition	-	-	-	2 022	2 022
Solde au 31 mars 2011	**321 871**	**5 000**	**326 871**	**2 263**	**329 134**

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des flux de trésorerie

($ canadiens)

(en milliers de dollars)	Exercice terminé le 31 mars	
	2012	2011
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX)		
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat net de l'exercice	40 864	(7 400)
Ajustements :		
Perte nette sur la cession d'immobilisations corporelles	517	2 859
Revenus d'intérêts	(9 141)	(9 032)
Charges financières	33 455	35 042
Variation de la juste valeur des instruments financiers désignés comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	(837)	418
Amortissement des immobilisations corporelles	120 389	119 730
Amortissement des immobilisations incorporelles	18 963	17 887
Amortissement d'actifs sous contrat de location- financement	8 000	7 401
Reclassement au résultat du profit latent net sur des actifs financiers disponibles à la vente par suite d'une fusion	(5 094)	-
(Revenus) pertes de l'entreprise associée	(21)	12 675
Gain sur dilution provenant d'une fusion	(25 775)	-
Variation des charges différées	(4 803)	13 464
Amortissement du financement des immobilisations différé	(130 270)	(131 760)
Variation des créances à long terme	-	(410)
Variation des revenus différés [non courants]	(139)	423
Variation du passif financier lié à la monétisation de créances	(10 500)	(279)
Variation des actifs des régimes de retraite	148 769	88 794
Variation des passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel [courants]	(61)	(2 878)
Variation des passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel [non courants]	(178 878)	(119 639)
Variation des participations ne donnant pas le contrôle	44	2 022
Accroissement des billets à recevoir	(194)	-
Variations du fonds de roulement (NOTE 27)	16 129	49 513
	19 419	**78 830**
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de l'obligation au titre de contrats de location-financement	(9 324)	(7 569)
Remboursement de la dette obligataire	(9 941)	(9 233)
Remboursement d'effets à payer	(5 404)	(4 897)
Intérêts payés	(33 603)	(34 177)
	(58 272)	**(55 876)**
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Crédit parlementaire pour financement des immobilisations (NOTE 25)	102 272	101 564
Acquisition d'immobilisations corporelles	(98 568)	(116 136)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(5 801)	(9 838)
Rendement du capital investi dans une entreprise associée	9 855	-
Décaissement lié à un investissement dans une filiale	-	(2 750)
Revenu sur la cession d'immobilisations corporelles	10 279	1 254
Recouvrement des billets à recevoir	5 079	1 722
Recouvrement d'investissement net dans un contrat de location-financement	1 958	1 825
Dividende reçu	5 094	-
Intérêts reçus	9 738	9 459
	39 906	**(12 900)**
Variation de la trésorerie	**1 053**	**10 054**
Trésorerie, début de l'exercice	**63 224**	**53 170**
Trésorerie, fin de l'exercice	**64 277**	**63 224**

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

(en dollars canadiens)

1. Renseignements généraux

CBC/Radio-Canada (la Société) est une société d'État fédérale domiciliée au Canada et assujettie à l'impôt fédéral sur le revenu des sociétés en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de son règlement d'application. Son siège social est situé au 181, rue Queen, Ottawa (Ontario) K1P 1K9. CBC/Radio-Canada n'est pas assujettie aux régimes provinciaux d'impôt des sociétés, mais elle doit payer les taxes de vente tant au niveau fédéral que provincial.

À titre de radiodiffuseur public national, la Société offre, dans les deux langues officielles, des services de radio, de télévision et de nouveaux médias présentant une programmation principalement et typiquement canadienne, afin de refléter la globalité canadienne et de rendre compte de la diversité régionale du pays, à l'intention des auditoires nationaux et régionaux.

Les présents états financiers consolidés ont été approuvés pour publication par le Conseil d'administration le 20 juin 2012.

2. Changements de conventions comptables

A. Conventions appliquées dans les états financiers annuels

En février 2008, le Conseil des normes comptables au Canada (CNC) a confirmé que les Normes internationales d'information financière (IFRS) remplaceraient les principes comptables généralement reconnus au Canada (PCGR du Canada) comme référentiel comptable des entreprises canadiennes ayant une obligation publique de rendre des comptes, pour les exercices à compter du 1er janvier 2011. En vertu des normes comptables du secteur public, la Société est maintenant classée comme « autre organisme public » et, à ce titre, doit déterminer le référentiel comptable qui s'applique le mieux à ses activités. Après avoir pris en compte plusieurs facteurs, la Société a déterminé que les IFRS étaient les normes les plus appropriées à ses activités. En conséquence, elle a adopté les IFRS le 1er avril 2011.

De ce fait, les présents états financiers consolidés annuels sont les premiers états financiers que la Société a préparés en se conformant aux IFRS, et à IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*. Dans la préparation de ces états, la Société a appliqué les normes en vigueur au 31 mars 2012.

Des explications sur l'incidence de la transition aux IFRS sur la situation financière et la performance financière présentées de la Société se trouvent à la note 5, Transition aux IFRS.

2. Changements de conventions comptables (suite)

B. Modifications futures de conventions comptables

La Société a examiné les prises de position comptables, tant nouvelles que révisées, qui ont été publiées, mais qui ne sont pas encore entrées en vigueur, et a jugé que les suivantes pourraient la toucher. Elle évalue présentement l'incidence possible de chaque prise de position sur ses états financiers consolidés.

IFRS 7 Modifications à IFRS 7 *Instruments financiers :Informations à fournir*

La norme IFRS 7 a été modifiée en octobre 2010 pour imposer de nouvelles obligations d'information sur les transferts d'actifs financiers, y compris sur les effets possibles de tout risque auquel l'entité qui transfère les actifs continue d'être exposée. Ces modifications s'appliquent pour les périodes annuelles de présentation de l'information financière ouvertes après le 1er juillet 2011.

IFRS 9 *Instruments financiers*

La norme IFRS 9, publiée en novembre 2009 et modifiée en octobre 2010, s'inscrit dans une démarche progressive visant à remplacer l'actuelle norme IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. L'approche préconisée dans IFRS 9 est fondée sur le mode de gestion des instruments financiers appliqué par l'entité dans le cadre de son modèle économique et sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs et des passifs financiers. Le 16 décembre 2011, l'IASB a publié des modifications qui ont pour effet de reporter la date d'application obligatoire de la norme et exige la communication d'informations additionnelles aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2015.

IFRS 10 *États financiers consolidés*

La norme IFRS 10 remplace IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, et l'interprétation SIC-12, *Consolidation - entités ad hoc*. Elle vise à établir les principes de la préparation et de la présentation des états financiers consolidés d'une entité qui contrôle une ou plusieurs autres entités. IFRS 10 s'appliquera pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013.

IFRS 11 *Partenariats*

La norme IFRS 11, publiée en mai 2011, annule IAS 31, *Participation dans des coentreprises*, et l'interprétation SIC-13, *Entités contrôlées conjointement - apports non monétaires par des coentrepreneurs*. Elle se focalise sur les droits et obligations d'un accord de partenariat, plutôt que sur sa forme juridique, comme c'est le cas actuellement sous IAS 31. La norme remédie au manque d'uniformité dans la présentation de l'information sur les partenariats en imposant l'utilisation de la méthode de la mise en équivalence pour comptabiliser les participations dans des entités contrôlées conjointement. IFRS 11 s'appliquera pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013.

2. Changements de conventions comptables (suite)

IFRS 12 *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*

La norme IFRS 12 vise les entités qui détiennent des participations dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées ou des entités structurées non consolidées. Elle oblige la Société à fournir des informations qui aident les utilisateurs de ses états financiers à évaluer la nature de ses participations dans d'autres entités et les risques afférents, ainsi que leur incidence sur sa situation financière, sa performance financière et ses flux de trésorerie. IFRS 12 s'appliquera pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013.

IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur*

La norme IFRS 13 définit la juste valeur, établit un cadre unique de dispositions sur la détermination de la juste valeur et comporte des obligations d'information sur les évaluations de la juste valeur. Elle vise les IFRS qui exigent, ou permettent, les évaluations de la juste valeur ou la communication d'information sur ces évaluations. IFRS 13 s'appliquera pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013.

IAS 1 Modifications à IAS 1 *Présentation des états financiers*

La norme IAS 1 a été modifiée en juin 2011 afin de maintenir le choix offert à l'entité d'établir un ou deux états, et afin de revoir seulement les exigences de présentation des autres éléments du résultat global : obligation de présenter des totaux partiels distincts des autres éléments du résultat global qui sont susceptibles d'être reclassés dans le résultat net (p. ex., la couverture de flux de trésorerie, la conversion de devises) et de ceux qui ne le sont pas (p. ex., la juste valeur des éléments comptabilisés en autres éléments du résultat global selon IFRS 9). Ces modifications s'appliqueront aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er juillet 2012.

IAS 12 Modifications à IAS 12 *Impôts sur le résultat*

La norme IAS 12 a été modifiée en décembre 2010 pour inclure une exception au principe général de la norme selon lequel l'évaluation des actifs et des passifs d'impôt différé devrait refléter les conséquences fiscales de la façon dont l'entité s'attend à recouvrer la valeur comptable de ses actifs. Les modifications s'appliqueront aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2012.

IAS 19 Modifications à IAS 19 *Avantages du personnel*

La norme IAS 19 a été modifiée en juin 2011 afin d'éliminer l'option du report de la comptabilisation des gains et des pertes, de modifier la présentation des variations de la valeur de l'obligation au titre des prestations définies et de celle des actifs du régime dans l'état du résultat global, d'exiger que l'intérêt net soit calculé au moyen du taux de rendement d'une obligation de société de première qualité, et enfin, d'améliorer les informations à fournir sur les risques associés aux régimes à prestations définies. Ces modifications s'appliqueront pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013. La Société s'attend à ce que l'application de cette norme entraîne une hausse des intérêts débiteurs nets comptabilisés en résultat net, qui sera compensée par une diminution correspondante des autres éléments du résultat global.

IAS 28 *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*

La norme IAS 28 a été modifiée en 2011. Elle prescrit la comptabilisation des participations dans des entreprises associées et présente les exigences à respecter pour l'utilisation de la méthode de la mise en équivalence dans la comptabilisation des participations dans des entreprises associées et des coentreprises. IAS 28 s'appliquera pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013.

3. Principales conventions comptables

A. Déclaration de conformité

La Société a préparé les présents états financiers consolidés sous le régime des normes IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par le Conseil des normes comptables (CNC). Il s'agit de ses premiers états financiers consolidés audités qui sont conformes aux normes IFRS, et à IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*.

B. Base de préparation

i. Filiales et entités ad hoc

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société; de ses filiales, à savoir ARTV et The Documentary Channel (*documentary*); et de deux entités ad hoc, à savoir le Broadcast Centre Trust et la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada. Ces entités sont réputées être contrôlées par la Société.

Dans le cas des filiales, le contrôle est présumé exister lorsque la Société détient directement ou indirectement plus de la moitié des droits de vote d'une entité et qu'elle dispose de l'un ou l'autre des pouvoirs suivants : pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote d'une entité en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs; pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un contrat; pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'administration; pouvoir d'obtenir des avantages des activités de l'entité; ou pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du Conseil d'administration.

La Société est considérée comme le principal bénéficiaire du Broadcast Centre Trust et, en conséquence, est réputée contrôler le Trust. La Société détient le contrôle de la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada en raison de la garantie qu'elle a fournie pour le recouvrement des créances de la Fiducie.

Les états financiers consolidés de la Société incluent les états financiers des filiales et des entités ad hoc du début à la fin de la période pendant laquelle le contrôle est exercé. Les filiales et les entités ad hoc appliquent des conventions comptables compatibles avec celles de la Société.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans l'actif net des filiales de la Société sont présentées dans les capitaux propres, séparément des capitaux propres attribuables à la Société. Les intérêts des actionnaires sans contrôle qui sont des titres représentant des droits de propriété actuels qui donnent droit à leurs porteurs à une quote-part de l'actif net de l'entité en cas de liquidation de celle-ci peuvent être évalués initialement à la juste valeur ou pour la quote-part de l'actif net identifiable comptabilisé de l'entité acquise à laquelle donnent droit ces titres représentant des droits de propriété actuels. Toutes les autres composantes des participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées à leur juste valeur à la date d'acquisition, à moins que des IFRS imposent une autre base d'évaluation. Le choix de la base d'évaluation est fait au cas par cas. Après l'acquisition, la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle égale le montant initialement comptabilisé de ces participations, majoré de la part des changements subséquents dans les capitaux propres qui revient aux participations ne donnant pas le contrôle. Le résultat global total est attribué aux participations ne donnant pas le contrôle même si cela se traduit pour elles par un solde déficitaire.

Les transactions, soldes, revenus et charges intra-groupe sont intégralement éliminés au moment de la consolidation.

3. Principales conventions comptables (suite)

Des changements dans la participation de la Société dans des filiales qui n'aboutissent pas à une perte du contrôle sont comptabilisés comme des transactions portant sur des capitaux propres. Les valeurs comptables des participations de la Société et des participations ne donnant pas le contrôle sont ajustées afin de refléter les changements de ces participations relatives dans les filiales. Toute différence entre le montant de l'ajustement appliqué aux participations ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie payée ou reçue doit être comptabilisée directement dans les capitaux propres et attribuée au propriétaire de la Société.

ii. Entreprises associées

Une entreprise associée est une entité dans laquelle la Société a une influence notable, et qui n'est ni une filiale, ni une participation dans une coentreprise. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques.

Les résultats, les actifs et les passifs des entreprises associées sont intégrés dans les présents états financiers consolidés au moyen de la méthode comptable de la mise en équivalence. Selon cette méthode, les participations dans les entreprises associées sont initialement comptabilisées au coût. La valeur comptable de la participation de la Société dans une entité est ajustée pour comptabiliser la quote-part de la Société dans le résultat, les autres éléments du résultat global et les distributions de l'entité. Les entreprises associées appliquent des conventions comptables compatibles avec celles de la Société.

Quand la quote-part de la Société dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure à sa participation dans celle-ci, la valeur comptable de cette participation, y compris tout investissement à long terme, est ramenée à zéro, et la Société cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, sauf si elle a contracté une obligation ou a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

Les profits et les pertes découlant de transactions entre la Société et une entreprise associée sont éliminés à hauteur de la participation de la Société dans l'entreprise associée.

Un examen des participations est effectué à la fin de chaque période de présentation de l'information financière pour vérifier l'existence d'indices d'une perte de valeur. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable nette de l'actif n'est pas recouvrable et excède sa juste valeur.

C. Financement public

La Société reçoit une partie importante de son financement du gouvernement du Canada. Les crédits parlementaires pour les activités opérationnelles et pour le fonds de roulement sont constatés individuellement comme revenus dans l'État consolidé du résultat dans l'exercice au cours duquel ils ont été approuvés.

Le crédit parlementaire pour les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et les actifs sous contrat de location-financement qui sont amortissables est comptabilisé comme financement des immobilisations différé dans l'État consolidé de la situation financière, et est amorti de la même façon et sur les mêmes périodes que les actifs auxquels il se rapporte.

Le crédit parlementaire pour l'achat de terrains est comptabilisé dans l'État consolidé du résultat.

3. Principales conventions comptables (suite)

D. Constatation des revenus

Les revenus sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir pour les services fournis et les biens vendus dans le cadre des activités ordinaires de la Société. Ils sont diminués des rabais. Les revenus proviennent de la vente de publicité, de l'exploitation de services spécialisés, d'autres revenus et de revenus financiers, et sont comptabilisés quand leur montant peut être évalué de façon fiable, qu'il est probable que les avantages économiques futurs iront à la Société et que des critères particuliers sont remplis pour chacune des activités de la Société décrites ci-après.

i. Revenus publicitaires

Les revenus provenant de la vente de temps d'antenne publicitaire sont comptabilisés lorsque la publicité a été diffusée, que la Société n'a aucune obligation restante à cet égard et que la recouvrabilité est raisonnablement assurée.

ii. Revenus tirés des services spécialisés

Les revenus des services spécialisés englobent les revenus provenant de la vente de temps d'antenne publicitaire et de la vente d'émissions à des radiodiffuseurs tiers par les chaînes spécialisées, ainsi que les revenus d'abonnement.

Les revenus provenant de la vente de temps d'antenne publicitaire sont comptabilisés lorsque la publicité a été diffusée, que le service spécialisé n'a aucune obligation restante à cet égard et que la recouvrabilité est raisonnablement assurée.

Les revenus provenant des ventes d'émissions et des abonnements sont constatés lorsque la livraison a été faite ou les services ont été rendus, que la Société n'a aucune obligation restante à cet égard et que la recouvrabilité est raisonnablement assurée.

iii. Autres revenus

Les autres revenus comprennent notamment les revenus découlant de la location d'espaces, d'installations et de services, de la vente de productions publicitaires, des commandites d'émissions, des droits de retransmission, des activités à titre de diffuseur-hôte, de la vente de biens et de la contribution du Fonds pour l'amélioration de la programmation locale (FAPL). Ces revenus sont comptabilisés lorsque la livraison a été faite ou les services ont été rendus, que la Société n'a aucune obligation restante à cet égard et que la recouvrabilité est raisonnablement assurée.

Les revenus tirés de la location d'espaces, d'installations et de services sont comptabilisés dans l'État consolidé du résultat selon la méthode linéaire pendant la durée du contrat de location. Les incitatifs à la location sont compris dans le revenu de location total et sont comptabilisés dans ce revenu pendant la durée du contrat de location. Le revenu tiré de la sous-location d'un bien est comptabilisé en autres revenus.

Les revenus de la vente de services sont comptabilisés lorsque le service a été rendu et qu'il est probable que la contrepartie sera reçue. Lorsque les services sont fournis au cours d'une période donnée au moyen d'un nombre indéterminé d'opérations, le revenu est comptabilisé selon la méthode linéaire. Les services vendus portent notamment sur les productions commerciales, les commandites d'émissions et d'autres services.

Les droits de retransmission et les contributions du FAPL sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice conformément à la substance des accords conclus.

Les revenus tirés de la vente de biens sont comptabilisés quand la Société a transféré au client les risques et les avantages de la propriété des biens et qu'elle ne participe plus à la gestion des biens.

3. Principales conventions comptables (suite)

iv. Revenus financiers

Les revenus financiers incluent les intérêts provenant des comptes bancaires, des effets à recevoir et de l'investissement net dans un contrat de location-financement. Les intérêts provenant des effets à recevoir et de l'investissement net dans un contrat de location-financement sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, tandis que les intérêts des comptes bancaires sont constatés au moment où ils sont gagnés.

E. Coûts des services de télévision, de radio et de nouveaux médias

Les coûts rattachés aux services de télévision, de radio et de nouveaux médias comprennent tous les coûts liés à la production des émissions, y compris les dépenses directes, les frais administratifs et ceux des services, ainsi que les coûts liés à la main-d'œuvre et aux installations techniques. Une partie des dépenses qui sont attribuables au coût de la production d'émissions, comme les services fournis par les Ressources humaines, les Finances et l'Administration, la Gestion des immeubles et d'autres services partagés, de même qu'une tranche de l'amortissement, sont également inclus dans les charges correspondantes. Les coûts des services de télévision, de radio et de nouveaux médias englobent aussi les activités associées à la programmation comme les ventes et le marketing, le marchandisage et les communications.

F. Charges financières

Les charges financières comprennent les intérêts versés sur la dette obligataire, le passif financier lié à la monétisation de créances, l'obligation au titre de contrats de location-financement et les effets à payer. Les charges financières sont constatées dans l'État consolidé du résultat au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la période où elles ont été engagées.

G. Programmation

Par programmation on entend les émissions de télévision produites à l'interne, les émissions de télévision produites à l'externe nécessitant la participation de la Société pendant la production et les droits acquis pour la diffusion de matériel de programmation.

La programmation réalisée et en cours de production (à l'exclusion des droits de diffusion acquis) est comptabilisée, sur une base individuelle, au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulatives. Le coût comprend le coût des matières et des services, ainsi que la quote-part de la main-d'œuvre et des autres dépenses directes imputables à la programmation. Les coûts de la programmation sont constatés dans les coûts des services de télévision, de radio et de nouveaux médias à l'État consolidé du résultat, selon le tableau sur la constatation des charges, ou lorsque la programmation est vendue ou jugée inutilisable.

Les paiements effectués selon les modalités des conventions d'achat de droits de diffusion sont constatés soit comme charges payées d'avance soit comme programmation, selon que les critères applicables à la comptabilisation de la programmation indiqués ci-dessous sont remplis ou non. Ces conventions sont comptabilisées comme charges payées d'avance si les critères ne sont pas remplis initialement. Les paiements sont virés des charges payées d'avance à la programmation lorsque les critères suivants sont remplis : le coût est établi, le matériel est accepté et l'émission est disponible pour diffusion. Les coûts sont imputés aux charges de l'exercice selon le tableau sur la constatation des charges, ou encore lorsque la programmation est vendue ou jugée inutilisable.

3. Principales conventions comptables (suite)

Les coûts de la programmation qui ne sont pas considérés comme recouvrables sont dépréciés et constatés dans l'État consolidé du résultat comme coûts des services de télévision, de radio et de nouveaux médias.

Les coûts de la programmation sont amortis selon le tableau sur la constatation des charges, qui repose sur les expériences de diffusion passées, les chiffres d'auditoire et les plans de télédiffusion futurs. Dans le cas des émissions comportant plusieurs diffusions, la direction utilise les paramètres de constatation suivants :

Catégorie	Constatation des charges par diffusion
Films	50 %/30 %/20 %
Séries dramatiques, séries humoristiques, émissions d'animation, miniséries (à l'exclusion des séries à créneau fixe[1])	70 %/30 %
Séries pour tous	50 %/30 %/20 %
Autres séries dramatiques à créneau fixe	Également entre chaque diffusion jusqu'à un maximum de cinq diffusions
Émissions d'arts, de musique et de variétés (à l'exclusion de celles à créneau fixe)	70 %/30 %
Séries arts, musique et variétés à créneau fixe	50 %/30 %/20 %
Documentaires	CBC Television : 70 %/30 % Télévision de Radio-Canada : 100 %
Documentaires à créneau fixe	Également entre chaque diffusion jusqu'à un maximum de cinq diffusions
Émissions de divertissement factuel, d'information, éducatives et jeux-questionnaires (à l'exclusion de celles à créneau fixe)	70 %/30 %
Émissions de divertissement factuel, d'information, éducatives et jeux-questionnaires à créneau fixe	Également entre chaque diffusion jusqu'à un maximum de cinq diffusions
Émissions pour enfants – émissions d'animation et émissions préscolaires	Également entre chaque diffusion jusqu'à un maximum de cinq diffusions
Émissions dramatiques pour jeunes et enfants	70 %/30 %
Autres émissions pour jeunes	33 %/33 %/34 %

[1] Diffusion des épisodes de manière consécutive

H. Immobilisations corporelles et actifs sous contrat de location-financement

Les immobilisations corporelles et les actifs sous contrat de location-financement au 1er avril 2010, date du bilan d'ouverture selon les IFRS, ont été évalués au coût, exception faite de certains terrains et immeubles à vocation générale, qui ont été évalués à la juste valeur. Ce coût comprend des coûts directement attribuables à l'acquisition des éléments.

3. Principales conventions comptables (suite)

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire en fonction de taux fondés sur leur durée d'utilité estimative et dès qu'elles sont prêtes à être utilisées aux fins prévues. Lorsque des parties significatives d'une immobilisation corporelle ont une durée d'utilité différente de celle de l'immobilisation entière, elles sont séparées de l'immobilisation et amorties selon les principales catégories dont elles font partie. Le coût de remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de celle-ci s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à la partie iront à la Société et s'il est possible de mesurer le coût de la partie de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée. Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les actifs sous contrat de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité attendue sur la même base que les actifs détenus en propre ou, si elle est moindre, la durée du contrat, à moins qu'il soit raisonnablement certain que la Société en deviendra propriétaire à la fin du contrat. Les actifs sous contrat de location-financement sont traités de la même manière que les actifs détenus en propre.

Les améliorations locatives sont inscrites à l'actif et amorties sur la durée des contrats de location ou sur la durée d'utilité de l'actif, selon la durée la plus courte.

Les durées d'utilité estimatives, les valeurs résiduelles et la méthode d'amortissement sont revues à la fin de chaque exercice. L'incidence de toute révision des estimations est comptabilisée sur une base prospective.

Les durées de vie utiles utilisées dans le calcul de l'amortissement sont les suivantes :

Immeubles	15 à 65 ans
Équipement technique	
Émetteurs et pylônes	20 ans
Équipement électrique	15 ans
Autres	8 ans
Mobilier et matériel de bureau	10 ans
Ordinateurs (matériel)	
Serveurs	5 ans
Micro-ordinateurs	3 ans
Véhicules	
Véhicules spécialisés	20 ans
Camions de reportage de la Télévision et de la Radio, camions lourds 5 et 10 tonnes	12 ans
Motoneiges, véhicules tout terrain	10 ans
Véhicules utilitaires, fourgons	8 ans
Automobiles et fourgonnettes	5 ans

La Société décomptabilise la valeur comptable d'une immobilisation corporelle lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation. Le profit ou la perte résultant de la sortie ou de la mise hors service d'une immobilisation corporelle représente la différence entre le revenu net de la sortie et la valeur comptable de l'immobilisation, et est comptabilisé à titre d'élément hors activités opérationnelles dans l'État consolidé du résultat.

3. Principales conventions comptables (suite)

I. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles de la Société comprennent les logiciels acquis séparément du matériel et les logiciels développés à l'interne pour les besoins de la Société.

Les logiciels acquis séparément du matériel sont comptabilisés au coût à la date d'acquisition.

Les dépenses pour le développement à l'interne d'applications logicielles sont inscrites à l'actif dans la mesure où : le projet de développement de l'application est techniquement réalisable; la Société entend achever le développement de l'application en vue d'utiliser ou de vendre celle-ci, et dispose de ressources suffisantes pour le faire; il est possible d'évaluer les coûts de développement de façon fiable; et il est probable que le nouvel actif générera des avantages économiques futurs. Dans le cas des logiciels développés à l'interne, le montant initialement comptabilisé représente la somme des dépenses engagées à compter de la date où l'immobilisation incorporelle répond pour la première fois aux critères de constatation énumérés ci-dessus. L'intégration de dépenses à l'actif cesse lorsqu'une immobilisation incorporelle est prête à être mise en service.

Les dépenses engagées à l'égard d'une immobilisation incorporelle après son acquisition ou son achèvement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées, à moins qu'elles permettent à l'actif de générer des avantages économiques futurs supérieurs au niveau de performance apprécié à l'origine et qu'elles puissent être mesurées et attribuées à l'actif de façon fiable. En l'absence d'un logiciel développé à l'interne à comptabiliser, les dépenses de développement sont constatées dans l'État consolidé du résultat dans la période où elles ont été engagées.

Après leur comptabilisation initiale, les logiciels acquis séparément du matériel et développés à l'interne sont constatés au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulatives. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations incorporelles (de trois à cinq ans) et la charge d'amortissement est répartie aux fins de présentation entre les différentes fonctions dans l'État consolidé du résultat. Les durées de vie estimatives et la méthode d'amortissement sont revues à la fin de chaque exercice. L'incidence de toute révision des estimations est comptabilisée sur une base prospective.

La Société décomptabilise la valeur comptable d'une immobilisation incorporelle lors de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Le profit ou la perte résultant de la sortie ou de la mise hors service d'une immobilisation incorporelle représente la différence entre le revenu net de la sortie et la valeur comptable de l'immobilisation, et est comptabilisé en éléments hors activités opérationnelles dans l'État consolidé du résultat.

J. Dépréciation d'actifs

À chaque période de présentation de l'information financière, la Société examine les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que de ses actifs de programmation à l'échelle de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) pour déterminer s'il existe un indice quelconque de dépréciation. Aux fins des tests de dépréciation, l'UGT est le plus petit groupe d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Les actifs sont soumis à un test de dépréciation à l'échelle de l'UGT lorsqu'ils ne peuvent être testés individuellement.

Un logiciel généré à l'interne qui n'est pas encore prêt à être utilisé est soumis à un test de dépréciation à chaque période de présentation de l'information financière, qu'il y ait un indice de sa dépréciation ou non.

3. Principales conventions comptables (suite)

Dans le modèle d'affaires de la Société, aucun actif n'est considéré comme un actif qui génère des flux de trésorerie largement indépendants de ceux d'autres actifs et passifs. Tous les actifs participent plutôt à l'« exploitation d'un réseau de radiodiffusion », ce qui inclut les actifs immobiliers, les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles. L'exploitation d'un tel réseau est financée par des crédits parlementaires, par la publicité nationale et locale ainsi que d'autres activités commerciales. Les flux de trésorerie globaux sont dictés par les exigences et les décisions en matière de politique publique. Ils correspondent au financement consenti à la Société pour l'ensemble de ses activités.

S'il existe des indices qu'un actif a pu se déprécier, il faut évaluer sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

La Société évalue la valeur recouvrable de ses actifs du point de vue du potentiel de service, qui représente, en ce qui la concerne, la valeur d'utilité des actifs. Le niveau de service fourni par CBC/Radio-Canada, auquel contribuent les droits sur les émissions et les logiciels développés à l'interne, est en grande partie fonction du mandat de service public conféré à la Société.

K. Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés quand la Société devient partie au contrat qui donne naissance à l'instrument financier.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur, laquelle est majorée ou minorée, selon le cas, des coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission des actifs financiers et des passifs financiers (autres que les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net).

Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs financiers ou de passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés immédiatement en résultat.

i. Classement des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers de la Société sont classés et mesurés comme suit :

Actif/Passif	Classement	Mesure
Trésorerie	À la juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur
Clients et autres créances	Prêts et créances	Coût amorti
Billets à recevoir	Prêts et créances	Coût amorti
Créances à long terme	Prêts et créances	Coût amorti
Placements à long terme[1]	Disponibles à la vente	Juste valeur
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs	Coût amorti
Passif financier lié à la monétisation de créances	Autres passifs	Coût amorti
Dette obligataire	Autres passifs	Coût amorti
Effets à payer	Autres passifs	Coût amorti
Dérivés	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur

[1] Comprend seulement les placements dans les entreprises sur lesquelles la Société n'exerce pas une influence notable

3. Principales conventions comptables (suite)

ii. Méthode du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un actif ou d'un instrument de créance, et une méthode d'affectation des revenus financiers ou des charges financières, au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements ou les décaissements de trésorerie futurs estimés (y compris l'intégralité des commissions payées ou reçues qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et de toutes les autres surcotes ou décotes) sur la durée de vie prévue de l'actif ou de l'instrument de créance, ou, selon les cas, une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

Les revenus financiers et les charges financières qui se rapportent aux actifs ou aux instruments de créance autres que les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont mesurés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

iii. Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés dans les catégories suivantes : actifs financiers « à la juste valeur par le biais du résultat net », placements « détenus jusqu'à leur échéance », actifs financiers « disponibles à la vente », et « prêts et créances ». Le classement est déterminé au moment de la comptabilisation initiale des actifs financiers, en fonction de la nature et de l'objectif de ceux-ci.

iv. Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Un actif financier est classé comme actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net lorsqu'il est détenu à des fins de transaction ou qu'il est désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Un actif financier est classé comme détenu à des fins de transaction :

- s'il a été acquis principalement en vue d'être vendu dans un proche avenir; ou
- si, lors de la comptabilisation initiale, il fait partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble par la Société et qui présentent un profil récent de prise de bénéfices à court terme; ou
- s'il est un dérivé qui n'est pas un instrument de couverture désigné et efficace.

Un actif financier autre qu'un actif financier détenu à des fins de transaction peut être désigné comme un actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net lors de sa comptabilisation initiale :

- si cette désignation élimine ou réduit considérablement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation qui, autrement, surviendrait; ou
- si l'actif financier fait partie d'un groupe d'actifs financiers ou de passifs financiers, ou les deux, qui est géré et sa performance, évaluée, d'après la méthode de la juste valeur, conformément à la stratégie de gestion des risques ou de placement documentée de la Société, et si les informations sur le groupe sont fournies en interne sur cette base; ou
- s'il fait partie d'un contrat comprenant un ou des dérivés incorporés.

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur, et tout profit ou toute perte découlant de leur réévaluation est comptabilisé respectivement en autres revenus ou en charges financières dans l'État consolidé du résultat. Le profit net ou la perte nette comptabilisé en résultat comprend les intérêts gagnés sur l'actif financier.

3. Principales conventions comptables (suite)

v. Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou ne sont pas classés comme des prêts et des créances, des placements détenus jusqu'à leur échéance ou des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les variations de la valeur comptable des actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Au moment de la sortie du placement, le profit ou la perte précédemment cumulé est reclassé en résultat.

Les dividendes sur les instruments de capitaux propres disponibles à la vente sont comptabilisés en résultat lorsque le droit de la Société à recevoir ces dividendes est établi.

vi. Prêts et créances

Les prêts et les créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts et les créances (y compris les clients et autres créances) sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés par application du taux d'intérêt effectif, sauf en ce qui concerne les créances à court terme pour lesquelles la comptabilisation des intérêts n'aurait pas d'incidence significative.

vii. Dépréciation des actifs financiers

Les actifs financiers, autres que les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, sont soumis à un test de dépréciation à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Un actif financier s'est déprécié s'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de l'actif sur les flux de trésorerie futurs estimés du placement.

Une indication objective de dépréciation d'un actif financier pourrait être :

- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal;
- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de la contrepartie;
- la probabilité croissante de faillite de la contrepartie;
- des changements récents constatés dans la solvabilité de la contrepartie;
- des anomalies ou des tendances économiques négatives connues dans les secteurs d'activité dans lesquels une proportion importante des débiteurs exercent leur activité.

Par ailleurs, pour ce qui est des placements dans des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, une diminution importante ou prolongée de la juste valeur de l'instrument en deçà de son coût constitue une indication objective de dépréciation.

Pour certaines catégories d'actifs financiers comme les comptes clients, les actifs qui ne se sont pas dépréciés individuellement sont également soumis à un test de dépréciation collectif. Une indication objective de dépréciation d'un portefeuille de créances peut notamment être des recouvrements de paiements effectués par la Société dans le passé, une augmentation du nombre de retards dans les paiements qui dépassent les durées moyennes de crédit, ainsi que des changements observables dans la situation économique nationale ou locale qui sont en corrélation avec les défaillances sur les créances.

3. Principales conventions comptables (suite)

Pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte de valeur comptabilisée est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier.

La valeur comptable de l'actif financier est réduite du montant de la perte de valeur directement pour tous les actifs financiers, à l'exception des créances clients, dont la valeur comptable est réduite par l'utilisation d'un compte de provision. Si une créance client est considérée comme irrécouvrable, elle est sortie du compte de provision. Tout recouvrement ultérieur des montants précédemment sortis est crédité au compte de provision. Les variations de la valeur comptable du compte de provision sont comptabilisées en résultat.

Lorsqu'un actif financier disponible à la vente s'est déprécié, les pertes de valeur cumulatives précédemment comptabilisées dans les autres éléments du résultat global sont reclassées en résultat dans la période concernée.

Pour les actifs financiers évalués au coût amorti, si le montant de la perte de valeur diminue au cours d'une période ultérieure, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise en résultat dans la mesure où la valeur comptable du placement à la date de la reprise n'est pas supérieure au coût amorti qui aurait été obtenu si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée.

En ce qui a trait aux titres de capitaux propres disponibles à la vente, les pertes de valeur précédemment comptabilisées en résultat ne sont pas reprises en résultat. Une augmentation de la juste valeur à la suite d'une perte de valeur est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

viii. Décomptabilisation des actifs financiers

La Société décomptabilise un actif financier seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent, ou si elle transfère à une autre entité l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à l'actif. Si la Société ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété et qu'elle continue de contrôler l'actif transféré, elle comptabilise sa part conservée dans l'actif et un passif connexe pour les montants qu'elle peut être tenue de payer. Si la Société conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier transféré, elle continue de comptabiliser l'actif financier et constate aussi le revenu reçu à titre d'emprunt garanti.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue et à recevoir, et de tout profit ou perte cumulé qui avait été comptabilisé en autres éléments du résultat global et cumulé dans les capitaux propres est comptabilisée en résultat.

3. Principales conventions comptables (suite)

ix. Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés comme des passifs financiers « à la juste valeur par le biais du résultat net » ou des « autres passifs financiers ».

Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Un passif financier est classé comme un passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net lorsqu'il est détenu à des fins de transaction ou qu'il est désigné comme passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur, et tout profit ou toute perte découlant de leur réévaluation est comptabilisé respectivement en autres revenus ou en charges financières dans l'État consolidé du résultat. Le profit net ou la perte nette comptabilisé en résultat comprend les intérêts versés sur le passif financier.

Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers (y compris les emprunts) sont évalués ultérieurement au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

x. Décomptabilisation des passifs financiers

La Société décomptabilise les passifs financiers si, et seulement si, les obligations de la Société sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée ou à payer est comptabilisée en résultat.

xi. Instruments financiers dérivés

La Société est partie à des contrats de change afin de gérer son exposition au risque de change. Elle n'applique pas la comptabilité de couverture à ses dérivés.

Les dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle le contrat dérivé est conclu et sont ultérieurement réévalués à la juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Le profit ou la perte qui en découle est immédiatement comptabilisé dans l'État consolidé du résultat.

Les justes valeurs des instruments financiers dérivés sont présentées dans l'État consolidé de la situation financière; les instruments financiers dérivés ayant des justes valeurs positives sont comptabilisés à titre d'actifs financiers dérivés et ceux ayant des justes valeurs négatives, à titre de passifs financiers dérivés.

Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés dans des contrats hôtes non dérivés sont séparés des contrats hôtes si leurs risques et leurs caractéristiques ne sont pas étroitement liés à ceux des contrats hôtes, si un instrument séparé comportant les mêmes conditions que celles du dérivé incorporé répond à la définition d'un dérivé et si les contrats hôtes ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

L. Fournisseurs et autres créditeurs

Les fournisseurs et autres créditeurs sont comptabilisés initialement à la juste valeur et évalués par la suite au coût amorti.

3. Principales conventions comptables (suite)

M. Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable que la Société devra éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation des dépenses requises pour éteindre l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et incertitudes se rattachant à l'obligation. Lorsqu'une provision est évaluée en fonction des estimations de flux de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable est égale à la valeur actualisée des flux de trésorerie.

Une provision pour contrat déficitaire est comptabilisée quand les avantages attendus d'un contrat par la Société sont inférieurs aux coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles. La provision est établie au plus faible du coût attendu de sortie du contrat et du coût net attendu de l'exécution du contrat. Avant d'établir une provision, la Société comptabilise toute perte de valeur survenue sur les actifs associés au contrat.

Lorsqu'il est attendu que la totalité ou une partie des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouvrée d'un tiers, le montant à recevoir est comptabilisé comme un actif s'il est presque certain que le remboursement sera reçu et si le montant à recevoir peut être évalué de manière fiable.

N. Éventualités

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans l'État consolidé de la situation financière. Ils peuvent résulter de l'incertitude entourant l'existence d'un passif, ou représenter un passif existant dont le règlement n'est pas probable ou – dans de rares cas – dont le montant ne peut être évalué de manière fiable. Un passif est comptabilisé quand son existence est confirmée par un événement futur, que son règlement devient probable ou qu'il est possible de l'évaluer de manière fiable.

O. Avantages postérieurs à l'emploi

La Société offre des régimes de retraite et des avantages de retraite à long terme fondés sur le nombre d'années de service et le salaire moyen en fin de carrière, de même que d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, comme l'assurance vie postérieure à l'emploi.

Le coût des régimes de retraite à prestations définies est calculé selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées et tient compte des meilleures hypothèses de la direction concernant notamment le rendement attendu à long terme des actifs des régimes, la croissance des salaires, l'inflation, l'âge de retraite des employés et le taux de mortalité des participants.

Le coût des services rendus au cours de la période, le coût financier de l'obligation au titre des prestations constituées et le rendement attendu des actifs des régimes sont comptabilisés en résultat net dans la période où ils sont engagés ou obtenus. Le coût des services passés, qui résulte généralement d'un changement dans les prestations à payer pour des services passés en vertu d'un régime de retraite existant, est comptabilisé immédiatement dans la mesure où les droits à prestations sont déjà acquis, sinon, il est amorti selon un mode linéaire sur la durée moyenne restante à courir jusqu'à ce que les droits à prestations soient acquis. Ces éléments pris globalement sont répartis entre les diverses fonctions de la Société dans l'État consolidé du résultat.

3. Principales conventions comptables (suite)

Les gains et les pertes actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global dans la période où ils surviennent. Les gains et les pertes actuariels sur les actifs des régimes résultent de l'écart entre le rendement réel et le rendement attendu des actifs pour une période donnée. Les gains et pertes actuariels sur l'obligation au titre des prestations constituées sont causés par les écarts entre les résultats et les prévisions, ainsi que par les modifications des hypothèses actuarielles utilisées dans le calcul de l'obligation au titre des prestations constituées.

L'obligation au titre de prestations définies est actualisée au moyen du taux déterminé par référence aux taux de rendement, à la fin de la période de présentation de l'information financière, des obligations de sociétés canadiennes de première qualité dont les échéances correspondent à peu près à l'échéance de l'obligation.

Quand le calcul actuariel donne un actif au titre des prestations au profit de la Société, l'actif comptabilisé représente au plus le total du coût des services passés non encore comptabilisé et de la valeur actuelle des avantages économiques disponibles sous forme de remboursements futurs par le régime ou de diminutions des cotisations futures au régime. La valeur actuelle des avantages économiques tient compte des exigences en matière de financement minimal applicables à tout régime de la Société. Un avantage économique est disponible s'il peut être réalisé pendant la durée de vie du régime ou lors du règlement des passifs du régime.

P. Avantages du personnel autres que les avantages postérieurs à l'emploi

i. Avantages à court terme et absences à court terme rémunérées

La Société comptabilise la charge liée aux avantages à court terme aux moments suivants :

- dans la période où les employés rendent les services, pour ce qui est des salaires, des cotisations de sécurité sociale, des primes et des congés annuels;
- dans la période où les frais sont engagés, pour ce qui est des régimes de soins de santé, de soins dentaires et d'assurance vie;
- dans la période où l'absence se produit, pour ce qui est des absences à court terme rémunérées non cumulatives, comme les congés de maladie, les congés parentaux, l'invalidité de courte durée et l'indemnisation des accidents du travail.

Le passif au titre de ces avantages n'est pas actualisé en raison de son échéance rapprochée.

ii. Autres avantages du personnel à long terme

Des montants sont comptabilisés au passif pour les autres avantages du personnel à long terme aux moments suivants :

- lorsque l'événement donnant naissance à l'obligation de la Société se produit, pour l'invalidité à long terme et l'indemnisation des accidents du travail;
- pour assurer le versement continu des indemnités d'invalidité de longue durée et le régime non contributif d'avantages à long terme, la provision est déterminée sur une base actuarielle au moyen de taux d'actualisation et d'hypothèses compatibles avec celles qui sont utilisées pour les avantages postérieurs à l'emploi et les charges s'y rapportant sont comptabilisées pendant la période où l'employé rend les services. Les gains et les pertes actuariels et le coût des services passés sont comptabilisés immédiatement dans l'État consolidé du résultat dans la période où ils surviennent.

3. Principales conventions comptables (suite)

iii. Indemnités de fin de contrat de travail

La Société comptabilise les indemnités de fin de contrat de travail au passif et en charges si elle est manifestement engagée à mettre à exécution un plan formalisé pour mettre fin à l'emploi d'un ou de plusieurs membres du personnel avant la date normale de mise à la retraite.

Les indemnités accordées en cas de départ volontaire sont comptabilisées en charges si la Société a fait une telle offre à son personnel, s'il est probable que l'offre sera acceptée et s'il est possible d'évaluer de manière fiable le nombre d'employés qui accepteront l'offre. Si les indemnités sont payables plus de douze mois après la date de clôture, elles sont comptabilisées à leur valeur actualisée.

Q. Actif classé comme détenu en vue de la vente

Un actif est classé comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable sera recouvrée principalement au moyen d'une vente plutôt que de la poursuite de son utilisation. Pour que cette condition soit remplie, il faut que la vente soit probable et que l'actif soit disponible à la vente immédiatement dans l'état où il est. La direction doit s'être engagée à réaliser la vente, qui devrait répondre aux critères de constatation d'une vente dans un délai d'un an suivant la date de classement de l'actif. Un actif détenu en vue de la vente est évalué à sa valeur comptable antérieure ou à sa juste valeur diminuée des coûts de la vente si celle-ci est inférieure.

R. Location

Les contrats de location aux termes desquels la Société assume la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location-financement.

Les contrats de location aux termes desquels la Société n'assume pas la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location simple.

i. La Société en tant que bailleur

Les revenus locatifs provenant d'un contrat de location simple sont comptabilisés en revenus de façon linéaire sur toute la durée du contrat.

ii. La Société en tant que preneur

Un actif acquis au moyen d'un contrat de location-financement est comptabilisé à un montant égal à la juste valeur de l'actif ou, si elle lui est inférieure, à la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location, chacune étant déterminée au commencement du contrat de location, déduction faite de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur cumulatives.

Les paiements au titre d'un contrat de location-financement sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est affectée à chaque période de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif.

Les paiements au titre d'un contrat de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat. Les incitatifs à la location reçus sont comptabilisés comme étant constitutifs de la charge de location totale sur la durée du contrat de location.

3. Principales conventions comptables (suite)

S. Revenus différés

Les revenus différés ont trait principalement aux périodes de location gratuites accordées dans des baux dans lesquels la Société est un locataire. Les revenus différés sont comptabilisés selon la méthode linéaire dans l'État consolidé du résultat pendant toute la période de location.

T. Charges différées

Les charges différées ont principalement trait aux services payés d'avance, mais qui seront reçus plus de douze mois après la date de l'État consolidé de la situation financière.

U. Devises

Les états consolidés sont présentés en dollars canadiens, la monnaie de fonctionnement et de présentation de la Société.

Les transactions effectuées dans une monnaie autre que la monnaie de fonctionnement de la Société sont converties dans la monnaie de fonctionnement aux taux de change en vigueur à la date des transactions. Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises à la fin de la période de présentation de l'information financière sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'État consolidé de la situation financière. Les éléments d'actif et de passif non monétaires libellés en devises qui sont présentés à leur juste valeur sont convertis aux taux de change en vigueur à la date des transactions.

V. Imposition

La charge d'impôt sur le résultat représente la somme de l'impôt exigible et de l'impôt différé.

i. Impôt exigible

L'impôt exigible est basé sur le résultat net imposable de l'exercice. Le résultat net imposable diffère du résultat net comptabilisé dans l'État consolidé du résultat, car il exclut des éléments de revenus ou de charges qui sont imposables ou déductibles dans d'autres exercices ou des éléments qui ne sont jamais imposables ni déductibles. Le passif d'impôt exigible de la Société est établi au moyen des taux d'impôt adoptés ou quasi-adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

3. Principales conventions comptables (suite)

ii. Impôt différé

À titre de société d'État recevant une partie importante de son financement du gouvernement du Canada, la Société fonctionne à l'intérieur d'un cadre qui apparie ses dépenses en trésorerie aux ressources dont elle dispose, et qui vise l'équilibre à long terme. La Société tire sur ses crédits et utilise les fonds obtenus pour financer les dépenses qu'elle engage au titre de ses activités opérationnelles, puisqu'elle ne peut contracter d'emprunt pour résorber un déficit de son fonds de roulement. Par conséquent, la Société ne compte pas produire de résultat net imposable ni de pertes déductibles importants au cours de périodes pendant lesquelles on s'attend à ce que les différences temporelles s'inversent. Pour cette raison, les montants prévus à titre d'actif ou de passif d'impôt différé ne sont pas comptabilisés dans les états financiers tant que les conditions opérationnelles précisées sont réalisées à la fin de la période de présentation de l'information financière.

W. Stocks de marchandisage

Les stocks de marchandisage sont présentés au coût ou, si elle est inférieure, à la valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts de la vente. Le coût est établi selon la méthode du coût moyen et comprend d'autres coûts engagés pour amener les stocks de marchandisage à l'endroit où ils se trouvent et les mettre dans l'état où ils sont.

X. Parties liées

Les parties liées à la Société sont principalement les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada, les filiales, les principaux dirigeants de la Société ou les membres de la famille proche de ces parties liées, les entreprises privées sur lesquelles la Société exerce une influence notable et le Régime de retraite de CBC/Radio-Canada. La liste des entités publiques au sein de la sphère nationale de gouvernement a été fournie par le gouvernement du Canada sur son site web www.canada.gc.ca.

Dans le cadre de l'exploitation courante, la Société conclut des transactions avec ces parties liées conformément aux conditions commerciales courantes applicables à tous les particuliers et à toutes les entreprises ainsi qu'aux prix du marché. Elle les comptabilise à la juste valeur.

Y. Licences réglementaires

La Société a obtenu du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) des licences d'exploitation de tous ses services de télévision et de radio généralistes ainsi que de ses services spécialisés. En échange du privilège que constitue la détention d'une licence de radiodiffusion, la Société est tenue d'honorer des obligations particulières imposées par la réglementation. La Société a choisi de comptabiliser cette subvention non monétaire à sa valeur nominale, soit zéro.

4. Sources principales d'incertitude relative aux estimations et jugements importants

A. Sources principales d'incertitude relative aux estimations

Pour préparer les présents états financiers consolidés conformément aux IFRS, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui ont une incidence sur la valeur des actifs et des passifs comptabilisés à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur la valeur des revenus et des charges présentés dans la période.

Les estimations et les hypothèses importantes sur lesquelles sont fondés les états financiers consolidés de la Société influent sur les passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel, les durées d'utilité estimées des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que des actifs de programmation, et les provisions subordonnées au dénouement de litiges et à d'autres éventualités.

Les estimations et les hypothèses de la direction reposent sur des renseignements externes et sur des situations observables lorsque cela est possible, auxquels s'ajoutent, au besoin, des analyses internes. Ces estimations et hypothèses ont été appliquées au cours de la période visée en cohérence avec les périodes antérieures, et la Société n'a connaissance d'aucun engagement ou événement ni d'aucune incertitude qui pourraient avoir une incidence significative sur les méthodes ou les hypothèses à la base des estimations faites dans les présents états financiers consolidés. La direction revoit régulièrement les estimations et tout changement est comptabilisé de façon prospective et inclus dans l'État consolidé du résultat de la période du changement, si le changement ne concerne que cette période, ou de la période du changement et des périodes ultérieures, si celles-ci le sont également concernées par le changement. Les chiffres réels pourraient différer de façon importante de ces estimations.

Comme il est indiqué dans le paragraphe ci-dessus, la comptabilisation des régimes de retraite à prestations définies repose sur des hypothèses visant à évaluer l'obligation au titre des prestations définies et le rendement futur des actifs du régime. Les hypothèses et estimations portent principalement sur le taux d'actualisation et le rendement attendu des actifs du régime. Les changements dans ces hypothèses et estimations principales se répercuteraient sur les montants comptabilisés en résultat net et en autres éléments du résultat global, selon le cas. Les différences entre les rendements attendu et réel des actifs du régime auraient aussi pour effet de modifier les montants comptabilisés en autres éléments du résultat global.

Le tableau suivant présente ces effets :

	Exercice terminé le 31 mars 2012	
Effet des changements dans les hypothèses	**Montants comptabilisés en résultat**	**Montants comptabilisés en autres éléments du résultat global**
Taux d'actualisation		
Effet d'une augmentation de 1%	(11,3) millions de dollars	(657) millions de dollars
Effet d'une diminution de 1%	5,3 millions de dollars	832 millions de dollars
Taux attendu de rendement des actifs du régime		
Effet d'une augmentation de 1%	(45) millions de dollars	s.o
Effet d'une diminution de 1%	45 millions de dollars	s.o
Rendement réel des actifs du régime		
Effet d'un gain de 1% (rendement supérieur)	s.o	(45) millions de dollars
Effet d'une perte de 1% (rendement inférieur)	s.o	45 millions de dollars

4. Sources principales d'incertitude relative aux estimations et jugements importants (suite)

B. Jugements importants

Dans l'application des conventions comptables de la Société, la direction a formé des jugements importants, dont les plus influents sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés de la Société, hormis ceux qui portent sur les estimations, sont les suivants :

- la Société a exercé une influence notable sur Canadian Satellite Radio Holdings Inc. entre la date de la fusion jusqu'au 26 mars 2012, même si elle détenait moins de 20 % des droits de vote;
- la Société assume la majorité des risques associés au recouvrement des créances de la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada en raison de la garantie fournie et, de ce fait, devrait consolider les résultats de cette entité dans les siens;
- une entente concernant les transpondeurs satellitaires constitue un contrat de location en vertu d'IFRIC 4, et ce contrat de location et le contrat de location d'un car de reportage répondent aux critères d'un contrat de location-financement;
- à la date de présentation de l'information financière, les actifs d'impôt différé ne devraient pas être comptabilisés parce que la Société ne compte pas produire de revenus imposables ni de pertes significatifs au cours des périodes pendant lesquelles on s'attend à ce que les différences temporelles s'inversent en raison de la structure d'exploitation propre à la Société; et
- la détermination des composants des immobilisations corporelles de la Société.

Les jugements importants sont revus à chaque période de présentation de l'information financière.

5. Transition aux IFRS

A. Transition aux IFRS

La Société a préparé les présents états financiers consolidés conformément aux exigences d'IFRS 1. Elle a suivi les conventions comptables énoncées à la note 3 pour préparer les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2012, y compris les informations comparatives pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 présentées dans ces états, et un état consolidé de la situation financière d'ouverture en IFRS en date du 1er avril 2010, date du bilan d'ouverture selon les IFRS.

Aux fins de l'établissement de l'État consolidé de la situation financière d'ouverture en IFRS, la Société a procédé à des ajustements de montants présentés précédemment dans des états financiers conformes aux PCGR du Canada. Les tableaux ci-après et les notes qui les accompagnent expliquent l'incidence de la transition des PCGR du Canada aux IFRS sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie présentés de la Société.

Conformément à IFRS 1, la Société a appliqué, dans les présents états financiers consolidés, les exceptions obligatoires et certaines exemptions facultatives relativement à l'application rétrospective intégrale des IFRS.

B. Exemptions de l'application rétrospective intégrale des IFRS choisies par la Société

La Société a choisi de se prévaloir des exemptions facultatives qui suivent concernant l'application rétrospective intégrale :

i. Regroupements d'entreprises

La Société a décidé de ne pas appliquer rétrospectivement IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, à des regroupements d'entreprises qui se sont produits avant la date de transition.

ii. Utilisation de la juste valeur en tant que coût présumé

Comme l'autorise IFRS 1, la Société a décidé d'évaluer certains de ses terrains et immeubles à la juste valeur à la date de transition et d'utiliser cette juste valeur comme coût présumé.

iii. Avantages du personnel

La Société a décidé d'appliquer l'exemption prévue à IFRS 1, c'est-à-dire de comptabiliser les écarts actuariels cumulés à la date de transition et de fournir des données historiques sur l'obligation au titre des prestations définies, les actifs des régimes et les ajustements liés à l'expérience seulement à compter de la date de transition.

iv. Contrats de location

La Société a décidé de se prévaloir de l'exemption facultative prévue à IFRS 1 et d'appliquer les dispositions d'IFRIC 4, *Déterminer si un accord contient un contrat de location*. En vertu de ces dispositions, la Société a pu déterminer si un accord existant à la date de transition aux IFRS contenait un contrat de location sur la base des faits et des circonstances à cette date.

v. Coûts d'emprunt

La Société a décidé d'appliquer la norme IAS 23 à compter du 1er avril 2010, pour éviter un retraitement rétrospectif concernant les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition d'actifs qualifiés.

5. Transition aux IFRS (suite)

C. État consolidé de la situation financière et rapprochements des capitaux propres

	1er avril 2010							
	PCGR du Canada	IC et FID[1]	Contrat de location[2]	Entités *ad hoc*[3]	Régimes de retraite[4]	Placements à long terme[5]	Provisions[6]	IFRS
(en milliers de dollars)		(i)	(ii)	(iii)	(iv)	(v)	(vi)	
Actif								
Courant								
Trésorerie	50 003	-	-	3 167	-	-	-	**53 170**
Clients et autres créances	194 512	-	-	144	-	-	-	**194 656**
Programmation	178 243	-	-	-	-	-	-	**178 243**
Stocks de marchandisage	1 703	-	-	-	-	-	-	**1 703**
Charges payées d'avance	148 215	-	-	-	-	-	-	**148 215**
Billets à recevoir investissement net dans un contrat de location-financement	-	-	-	1 897	-	-	-	**1 897**
	-	-	-	2 214	-	-	-	**2 214**
	572 676	-	-	**7 422**	-	-	-	**580 098**
Non courant								
Immobilisations corporelles	925 812	162 377	-	-	-	-	-	**1 088 189**
Immobilisations incorporelles	47 725	-	-	-	-	-	-	**47 725**
Actifs sous contrat de location-financement	-	-	55 591	-	-	-	-	**55 591**
Créances à long terme	10 090	-	-	-	-	-	-	**10 090**
Billets à recevoir investissement net dans un contrat de location-financement	-	-	-	53 788	-	-	-	**53 788**
	-	-	-	58 928	-	-	-	**58 928**
Charges différées	16 467	-	-	-	-	-	-	**16 467**
Participation dans une entreprise associée	7 260	-	-	-	-	-	-	**7 260**
	1 007 354	**162 377**	**55 591**	**112 716**	-	-	-	**1 338 038**
Total de l'actif	**1 580 030**	**162 377**	**55 591**	**120 138**	-	-	-	**1 918 136**

[1] Immobilisations corporelles et financement des immobilisations différé
[2] Transpondeurs sous contrat de location-financement
[3] Consolidation d'entité ad hoc
[4] Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel
[5] Placements à long terme - ajustement à la juste valeur
[6] Reclassement de la provision comptabilisée auparavant dans les créditeurs et charges à payer et les passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel

5. Transition aux IFRS (suite)

	1er avril 2010							
	PCGR du Canada	IC et FID[1]	Contrat de location[2]	Entités *ad hoc*[3]	Régimes de retraite[4]	Placements à long terme[5]	Provisions[6]	IFRS
(en milliers de dollars)		(i)	(ii)	(iii)	(iv)	(v)	(vi)	
Passif								
Courant								
Créditeurs et charges à payer	176 497	-	-	92	-	-	(50 241)	**126 348**
Provisions	-	-	-	-	-	-	55 817	**55 817**
Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	130 899	-	-	-	-	-	(5 576)	**125 323**
Dette obligataire	19 223	-	-	-	-	-	-	**19 223**
Garantie financière	10 419	-	-	(10 419)	-	-	-	-
Passif financier lié à la monétisation de créances	10 174	-	-	-	-	-	-	**10 174**
Obligation au titre de contrats de location-financement	-	-	7 300	-	-	-	-	**7 300**
Effets à payer	-	-	-	6 514	-	-	-	**6 514**
Revenus différés	2 185	-	-	-	-	-	-	**2 185**
Instruments financiers dérivés	297	-	-	-	-	-	-	**297**
	349 694	**-**	**7 300**	**(3 813)**	**-**	**-**	**-**	**353 181**

[1] Immobilisations corporelles et financement des immobilisations différé
[2] Transpondeurs sous contrat de location-financement
[3] Consolidation d'entité ad hoc
[4] Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel
[5] Placements à long terme - ajustement à la juste valeur
[6] Reclassement de la provision comptabilisée auparavant dans les créditeurs et charges à payer et les passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel

5. Transition aux IFRS (suite)

	1er avril 2010							
	PCGR du Canada	IC et FID[1]	Contrat de location[2]	Entités *ad hoc*[3]	Régimes de retraite[4]	Placements à long terme[5]	Provisions[6]	IFRS
(en milliers de dollars)		(i)	(ii)	(iii)	(iv)	(v)	(vi)	
Passif								
Non courant								
Participation dans une entreprise associée	1 417	-	-	-	-	-	-	**1 417**
Revenus différés	2 303	-	-	-	-	-	-	**2 303**
Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	412 732	-	-	-	(82 825)	-	-	**329 907**
Dette obligataire	309 179	-	-	-	-	-	-	**309 179**
Passif financier lié à la monétisation de créances	10 221	-	-	-	-	-	-	**10 221**
Obligation au titre de contrats de location-financement	-	-	65 676	-	-	-	-	**65 676**
Effets à payer	-	-	-	129 757	-	-	-	**129 757**
Financement des immobilisations différé	632 221	-	-	-	-	-	-	**632 221**
	1 368 073	**-**	**65 676**	**129 757**	**(82 825)**	**-**	**-**	**1 480 681**
Capitaux propres								
Résultats non distribués	(138 017)	162 377	(17 385)	(5 806)	82 825	7 675	-	**91 669**
Cumul des autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	(7 675)	-	**(7 675)**
Total des capitaux propres attribuables à la Société	(138 017)	162 377	(17 385)	(5 806)	82 825	-	-	**83 994**
Participations ne donnant pas le contrôle	280	-	-	-	-	-	-	**280**
Total des capitaux propres	**(137 737)**	**162 377**	**(17 385)**	**(5 806)**	**82 825**	**-**	**-**	**84 274**
Total du passif et des capitaux propres	**1 580 030**	**162 377**	**55 591**	**120 138**	**-**	**-**	**-**	**1 918 136**

[1] Immobilisations corporelles et financement des immobilisations différé
[2] Transpondeurs sous contrat de location-financement
[3] Consolidation d'entité ad hoc
[4] Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel
[5] Placements à long terme - ajustement à la juste valeur
[6] Reclassement de la provision comptabilisée auparavant dans les créditeurs et charges à payer et les passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel

5. Transition aux IFRS (suite)

	31 mars 2011						
	PCGR du Canada	IC et FID[1]	Contrat de location[2]	Entités *ad hoc*[3]	Régimes de retraite[4]	Provisions[5]	IFRS
(en milliers de dollars)		(I)	(II)	(III)	(IV)	(VI)	
Actif							
Courant							
Trésorerie	59 001	-	-	4 223	-	-	**63 224**
Clients et autres créances	173 390	-	-	208	-	-	**173 598**
Programmation	163 658	-	-	-	-	-	**163 658**
Stocks de marchandisage	1089	-	-	-	-	-	**1089**
Charges payées d'avance	138 361	-	-	-	-	-	**138 361**
Billets à recevoir	-	-	-	2 023	-	-	**2 023**
Investissement net dans un contrat de location-financement	-	-	-	2 351	-	-	**2 351**
Actif classé comme détenu en vue de la vente	154	-	-	-	-	-	**154**
	535 653	**-**	**-**	**8 805**	**-**	**-**	**544 458**
Non courant							
Immobilisations corporelles	925 775	154 820	-	-	-	-	**1 080 595**
Immobilisations incorporelles	39 687	-	-	-	-	-	**39 687**
Actifs sous contrat de location-financement	7 704	-	48 538	-	-	-	**56 242**
Régimes de retraite	-	-	-	-	148 769	-	**148 769**
Billets à recevoir	-	-	-	51 765	-	-	**51 765**
Investissement net dans un contrat de location-financement	-	-	-	56 577	-	-	**56 577**
Charges différées	3 003	-	-	-	-	-	**3 003**
Participation dans une entreprise associée	17	-	-	-	-	-	17
	976 186	**154 820**	**48 538**	**108 342**	**148 769**	**-**	**1 436 655**
Total de l'actif	**1 511 839**	**154 820**	**48 538**	**117 147**	**148 769**	**-**	**1 981 113**

[1] Immobilisations corporelles et financement des immobilisations différé
[2] Transpondeurs sous contrat de location-financement
[3] Consolidation d'entité ad hoc
[4] Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel
[5] Reclassement de la provision comptabilisée auparavant dans les créditeurs et charges à payer et les passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel

5. Transition aux IFRS (suite)

	31 mars 2011						
	PCGR du Canada	IC et FID[1]	Contrat de location[2]	Entités *ad hoc*[3]	Régimes de retraite[4]	Provisions[5]	IFRS
(en milliers de dollars)		(i)	(ii)	(iii)	(iv)	(vi)	
Passif							
Courant							
Créditeurs et charges à payer	151220	-	-	307	-	(27381)	**124 146**
Provisions	-	-	-	-	-	35572	**35 572**
Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	144 703	-	-	-	-	(8 191)	**136 512**
Dette obligataire	19 642	-	-	-	-	-	**19 642**
Garantie financière	9 811	-	-	(9 811)	-	-	**-**
Passif financier lié à la monétisation de créances	10 337	-	-	-	-	-	**10 337**
Obligation au titre de contrats de location-financement	1540	-	7 803	-	-	-	**9 343**
Effets à payer	-	-	-	7625	-	-	**7 625**
Revenus différés	3 825	-	-	-	-	-	**3 825**
Instruments financiers dérivés	715	-	-	-	-	-	**715**
	341 793	**-**	**7 803**	**(1 879)**	**-**	**-**	**347 717**
Non courant							
Participation dans une entreprise associée	1417	-	-	-	-	-	**1 417**
Revenus différés	2 726	-	-	-	-	-	**2 726**
Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	411350	-	-	-	(201082)	-	**210 268**
Dette obligataire	299 237	-	-	-	-	-	**299 237**
Obligation au titre de contrats de location-financement	6 263	-	57 873	-	-	-	**64 136**
Effets à payer	-	-	-	124 453	-	-	**124 453**
Financement des immobilisations différé	609 428	(7 403)	-	-	-	-	**602 025**
	1 330 421	**(7 403)**	**57 873**	**124 453**	**(201 082)**	**-**	**1 304 262**
Capitaux propres							
Résultats non distribués	(167 638)	162 223	(17 138)	(5 427)	349 851	-	**321 871**
Cumul des autres éléments du résultat global	5 000	-	-	-	-	-	**5 000**
Total des capitaux propres attribuables à la Société	(162 638)	162 223	(17 138)	(5 427)	349 851	-	**326 871**
Participations ne donnant pas le contrôle	2 263	-	-	-	-	-	**2 263**
Total des capitaux propres	**(160 375)**	**162 223**	**(17 138)**	**(5 427)**	**349 851**	**-**	**329 134**
Total du passif et des capitaux propres	**1 511 839**	**154 820**	**48 538**	**117 147**	**148 769**	**-**	**1 981 113**

[1] Immobilisations corporelles et financement des immobilisations différé
[2] Transpondeurs sous contrat de location-financement
[3] Consolidation d'entité ad hoc
[4] Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel
[5] Reclassement de la provision comptabilisée auparavant dans les créditeurs et charges à payer et les passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel

5. Transition aux IFRS (suite)

D. État consolidé du résultat et rapprochements

	Exercice terminé le 31 mars 2011							
	PCGR du Canada	IC et FID[1]	Contrat de location[2]	Entités ad hoc[3]	Régimes de retraite[4]	Placements à long terme[5]	Présentation[6]	IFRS
(en milliers de dollars)		(i)	(ii)	(iii)	(iv)	(v)	(vii)	
Revenus								
Publicité	367 700	-	-	-	-	-	-	**367 700**
Services spécialisés	152 971	-	-	-	-	-	5 137	**158 108**
Autres revenus	127 771	(103)	-	(608)	-	-	437	**127 497**
Revenus financiers	1 506	-	-	7 526	-	-	-	**9 032**
	649 948	**(103)**	**-**	**6 918**	**-**	**-**	**5 574**	**662 337**
Charges								
Coûts des services de télévision, de radio et de nouveaux médias	1 476 778	-	(3 898)	-	(27 358)	-	113 699	**1 559 221**
Services spécialisés	133 273	-	(2 863)	-	(963)	-	4 487	**133 934**
Amortissement des immobilisations corporelles	112 656	7 454	7 053	-	-	-	(127 163)	**-**
Amortissement des immobilisations incorporelles	17 887	-	-	-	-	-	(17 887)	**-**
Transmission, distribution et collecte	54 573	-	(5 269)	-	(902)	-	30 244	**78 646**
Administration nationale	12 804	-	-	226	(240)	-	(1 107)	**11 883**
Paiements aux stations privées	3 018	-	-	-	-	-	-	**3 018**
Charges financières	23 567	-	4 730	6 313	-	-	442	**35 042**
Pertes de l'entreprise associée	5 000	-	-	-	-	7 675	-	**12 675**
	1 839 546	**7 454**	**(247)**	**6 539**	**(29 463)**	**7 675**	**2 715**	**1 834 219**
Perte opérationnelle avant financement public et éléments hors activités opérationnelles	**(1 189 598)**	**(7 557)**	**247**	**379**	**29 463**	**(7 675)**	**2 859**	**(1 171 882)**

[1] Immobilisations corporelles et financement des immobilisations différé
[2] Transpondeurs sous contrat de location-financement
[3] Consolidation d'entité ad hoc
[4] Charges au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel
[5] Placements à long terme - ajustement à la juste valeur
[6] Changement dans la présentation de l'État consolidé du résultat

5. Transition aux IFRS (suite)

	Exercice terminé le 31 mars 2011							
	PCGR du Canada	IC et FID[1]	Contrat de location[2]	Entités ad hoc[3]	Régimes de retraite[4]	Placements à long terme[5]	Présentation[6]	IFRS
(en milliers de dollars)		(i)	(ii)	(iii)	(iv)	(v)	(vii)	
Financement public								
Crédit parlementaire pour les activités opérationnelles	1031581	-	-	-	-	-	-	**1031581**
Crédit parlementaire pour le fonds de roulement	4 000	-	-	-	-	-	-	**4 000**
Amortissement du financement des immobilisations différé	124 357	7 403	-	-	-	-	-	**131760**
	1 159 938	**7 403**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**1 167 341**
Résultat net avant éléments hors activités opérationnelles	**(29 660)**	**(154)**	**247**	**379**	**29 463**	**(7 675)**	**2 859**	**(4 541)**
Éléments hors activités opérationnelles								
Perte nette sur la cession d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	(2 859)	**(2 859)**
	-	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**(2 859)**	**(2 859)**
Résultat net de l'exercice	**(29 660)**	**(154)**	**247**	**379**	**29 463**	**(7 675)**	**-**	**(7 400)**
Résultat net attribuable :								
À la Société	(29 621)	(154)	247	379	29 463	(7 675)	-	**(7 361)**
Aux participations ne donnant pas le contrôle	(39)	-	-	-	-	-	-	**(39)**
	(29 660)	**(154)**	**247**	**379**	**29 463**	**(7 675)**	**-**	**(7 400)**

[1] Immobilisations corporelles et financement des immobilisations différé
[2] Transpondeurs sous contrat de location-financement
[3] Consolidation d'entité ad hoc
[4] Charges au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel
[5] Placements à long terme - ajustement à la juste valeur
[6] Changement dans la présentation de l'État consolidé du résultat

5. Transition aux IFRS (suite)

E. État consolidé du résultat global et rapprochements

	Exercice terminé le 31 mars 2011						
	PCGR du Canada	IC et FID [1]	Contrat de location [2]	Entités ad hoc [3]	Régimes de retraite [4]	Placements à long terme [5]	IFRS
(en milliers de dollars)		(i)	(ii)	(iii)	(iv)	(v)	
Résultat global							
Résultat net de l'exercice	**(29 660)**	**(154)**	**247**	**379**	**29 463**	**(7 675)**	**(7 400)**
Autres éléments du résultat global							
Gains actuariels sur les régimes à prestations définies	-	-	-	-	237 563	-	**237 563**
Reclassement au résultat du profit latent net sur des actifs financiers disponibles à la vente par suite d'une fusion	5 000	-	-	-	-	7 675	**12 675**
Total du résultat global de l'exercice	**(24 660)**	**(154)**	**247**	**379**	**267 026**	**-**	**242 838**
Résultat global total Attribuable :							
À la Société	(24 621)	(154)	247	379	267 026	-	**242 877**
Aux participations ne donnant pas le contrôle	(39)	-	-	-	-	-	**(39)**
	(24 660)	**(154)**	**247**	**379**	**267 026**	**-**	**242 838**

[1] Immobilisations corporelles et financement des immobilisations différé
[2] Transpondeurs sous contrat de location-financement
[3] Consolidation d'entité ad hoc
[4] Charges au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel
[5] Placements à long terme - ajustement à la juste valeur

5. Transition aux IFRS (suite)

F. Explication des rapprochements

i. Immobilisations corporelles

Sous le régime des IFRS, la Société a décidé de se prévaloir de l'exemption, prévue à IFRS 1, relative à l'utilisation de la juste valeur en tant que coût présumé et de l'appliquer à certains terrains et immeubles à vocation générale. Le coût présumé (la juste valeur) à la date de transition est de 588,9 millions de dollars. Cette décision s'est répercutée sur la valeur des immobilisations corporelles, en hausse de 162,4 millions de dollars au 1er avril 2010. Elle a également entraîné un changement dans les valeurs des actifs, de sorte que le profit sur la sortie d'actifs pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 a diminué de 0,1 million de dollars. Par ailleurs, conformément à IAS 16, la Société a identifié les parties significatives de chaque classe d'actif et en a déterminé la durée d'utilité. Ce changement a eu un effet sur les immeubles de la Société et accru de 7,5 millions de dollars la charge d'amortissement de l'exercice terminé le 31 mars 2011.

En conséquence de ces changements, les rapprochements inclus dans la présente note ont été ajustés pour montrer une augmentation de 7,4 millions de dollars de l'amortissement du financement des immobilisations différé au 31 mars 2011 et une diminution correspondante du financement des immobilisations différé. Cet ajustement reflète la nouvelle méthode d'amortissement selon les IFRS qui prévoit la décomposition des immobilisations.

ii. Contrat de location

Par suite de l'application d'IFRIC 4 à la date de transition, il a été déterminé qu'un accord portant sur la location de capacité satellitaire constituait un contrat de location-financement en vertu des IFRS. De ce fait, la Société a comptabilisé des actifs sous contrat de location-financement évalués à 55,6 millions de dollars et une obligation au titre de contrats de location-financement évaluée à 7,3 millions dans le passif courant et à 65,7 millions dans le passif non courant. Cette détermination a également eu un effet sur le résultat net de l'exercice terminé le 31 mars 2011 : la charge d'amortissement a augmenté de 7,1 millions, les charges financières se sont accrues de 4,7 millions, les coûts des services de télévision, de radio et de nouveaux médias ont baissé de 3,9 millions, les charges relatives aux services spécialisés ont régressé de 2,9 millions et les charges liées à la transmission, à la distribution et à la collecte ont diminué de 5,3 millions.

iii. Consolidation des entités ad hoc

Les IFRS ne comportent pas la notion comptable de « structure d'accueil admissible » reconnue par les PCGR du Canada. Une entité doit plutôt appliquer les lignes directrices fournies par IAS 27, *États financiers consolidés et séparés*, et par l'interprétation SIC-12, *Consolidation - entités ad hoc*. Ce faisant, la Société a conclu qu'ayant fourni une garantie, elle assume la majorité des risques inhérents au recouvrement des créances. En outre, la structure de gestion de la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada répond au critère de « pilotage automatique » exposé dans SIC-12. Par conséquent, en conformité avec les IFRS, la Société a consolidé la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada.

5. Transition aux IFRS (suite)

iv. Passifs et charges au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel

Outre l'ajustement transitoire découlant de sa décision de se prévaloir de l'exemption relative aux avantages du personnel prévue à IFRS 1, la Société a dû apporter rétrospectivement d'autres ajustements aux passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel qui sont requis par IAS 19, *Avantages du personnel*. Ces ajustements, qui portent sur les taux d'actualisation appliqués dans le calcul de l'obligation totale au titre des avantages et sur la période d'attribution des prestations de retraite, ont eu pour effet de retrancher 134,7 millions de dollars du passif total. Une fois prise en compte l'augmentation de 51,9 millions résultant de l'utilisation de l'exemption en vertu de l'IFRS 1, la diminution nette du passif total s'élève à 82,8 millions de dollars.

Par suite de l'adoption d'IAS 19, le poste « Autres éléments du résultat global » de l'exercice terminé le 31 mars 2011 a connu une augmentation de 237,6 millions de dollars, attribuable à la comptabilisation des gains actuariels de la période. Cet ajustement a été comptabilisé directement dans les résultats non distribués. Pour le même exercice, les charges au titre des régimes de retraite et des autres avantages du personnel ont régressé de 29,5 millions de dollars.

v. Placements à long terme - ajustement à la juste valeur

La participation de la Société dans Sirius Canada était notamment composée d'actions de catégorie C. Celles-ci étaient traitées comme des instruments financiers disponibles à la vente et comptabilisées au coût, puisqu'elles n'avaient pas de cours coté sur un marché. Les normes IFRS exigent que les investissements dans des instruments de capitaux propres soient évalués à la juste valeur, à moins que la fourchette des estimations soit jugée trop large pour garantir leur fiabilité. L'impact de l'évaluation à la juste valeur des actions de catégorie C a été compensé par les actions de catégorie A également détenues par la Société, de telle sorte que le solde net d'ouverture du placement de la Société dans Sirius Canada Inc. est demeuré inchangé. Cependant, l'impact de la réévaluation des actions de catégorie C a été comptabilisé en autres éléments du résultat global, alors que dans le cas des actions de catégorie A, il a été comptabilisé en résultat net. Au final, le résultat global total demeure inchangé.

vi. Reclassement de la provision comptabilisée auparavant dans les créditeurs et charges à payer et charges au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel

IAS 1, *Présentation des états financiers*, prescrit la constatation des provisions de la Société sur une ligne distincte de l'État consolidé de la situation financière. Ainsi, les montants, comptabilisés auparavant dans le poste « Créditeurs et charges à payer » ont été reclassés dans le nouveau poste « Provisions ».

vii. Changement dans la présentation de l'État consolidé du résultat

La Société a opté pour le classement des charges dans l'État consolidé du résultat selon leur fonction plutôt que selon leur nature, la charge d'amortissement étant réaffectée en conséquence aux différentes autres charges.

En outre, la perte sur la cession d'équipement figure maintenant sur une ligne distincte de l'État consolidé du résultat, sous la rubrique des éléments hors activités opérationnelles. Cette perte était auparavant comptabilisée dans les revenus, plus précisément dans les autres revenus.

5. Transition aux IFRS (suite)

viii. État des flux de trésorerie

Par suite de décisions en matière de conventions comptables prises par la Société en vertu d'IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, la présentation de certains postes de l'État consolidé des flux de trésorerie a été modifiée. Ainsi, les dividendes reçus sont maintenant inclus dans les activités d'investissement, alors qu'ils faisaient partie des activités opérationnelles sous les PCGR du Canada; les intérêts payés ont été reclassés des activités opérationnelles aux activités de financement et les intérêts reçus, aux activités d'investissement. En outre, les changements dont il a été question précédemment relativement à l'État consolidé de la situation financière et à l'État consolidé du résultat se sont aussi répercutés sur certains montants inclus auparavant dans l'État consolidé des flux de trésorerie.

6. Trésorerie

(en milliers de dollars)	31 mars 2012	31 mars 2011	1er avril 2010
Fonds en caisse	860	862	896
Soldes bancaires	63 417	62 362	52 274
	64 277	**63 224**	**53 170**

Les revenus d'intérêt provenant des soldes bancaires et inclus dans les revenus financiers totalisent 1,9 million de dollars pour l'exercice (1,5 million en 2011).

7. Clients et autres créances

(en milliers de dollars)	31 mars 2012	31 mars 2011	1er avril 2010
Comptes clients	163 871	158 643	182 776
Provision pour créances douteuses	(1 979)	(1 103)	(2 725)
Autres	15 439	16 058	14 605
	177 331	**173 598**	**194 656**

La durée moyenne de crédit est de 30 jours. La Société a comptabilisé une provision pour créances douteuses dans les cas où il existe une indication objective de dépréciation. L'indication objective est déterminée selon la note 3K vii.

Avant d'accepter tout nouveau client, la Société examine sa demande de crédit. Elle peut avoir recours à une agence externe d'évaluation de la solvabilité pour déterminer la qualité du crédit du client potentiel et le plafond de crédit qui lui sera fixé. Les plafonds de crédit et les cotes de solvabilité des clients sont revus au moins tous les trois ans pour déterminer s'il y a lieu de les modifier.

Aucun client unique n'est responsable de plus de 5 pour cent du solde total des comptes clients.

Les comptes clients comprennent des créances (voir note 7A) en souffrance à la fin de la période de présentation de l'information financière et pour lesquelles la Société n'a comptabilisé aucune provision pour créances douteuses parce qu'il n'y a pas eu de changement important dans la solvabilité du débiteur et qu'elle estime être encore en mesure de recouvrer les sommes dues.

Comme d'autres radiodiffuseurs, la Société a recours à des agences, qui effectuent la majorité de ses ventes de publicité dans ses médias généralistes. Le délai de paiement habituel de ces agences dépasse la durée de crédit de 30 jours appliquée en moyenne par la Société. En raison de ce décalage, une partie importante des comptes clients de la Société sont en souffrance, mais non dépréciés.

La Société ne détient aucune garantie ni aucun rehaussement de crédit relativement à ces créances.

7. Clients et autres créances (suite)

A. Ancienneté des comptes clients en souffrance mais non dépréciés

(en milliers de dollars)	31 mars 2012	31 mars 2011	1er avril 2010
31 à 60 jours	36 182	42 647	31007
61 à 90 jours	25381	15737	19 196
91 à 120 jours	17 736	13 387	14 031
Total	**79 299**	**71 771**	**64 234**

B. Variation de la provision pour créances douteuses

(en milliers de dollars)	31 mars 2012	31 mars 2011
Solde au début de l'exercice	(1 103)	(2 725)
Montants irrécouvrables sortis du bilan pendant l'exercice	181	-
Créances recouvrées pendant l'exercice	144	-
(Augmentation) diminution de la provision pour créances douteuses	(1201)	1622
Solde à la fin de l'exercice	**(1 979)**	**(1 103)**

La concentration du risque de crédit est limitée en raison de la grande clientèle de la Société et de l'absence de liens entre les clients.

8. Programmation

A. Programmation par genre

(en milliers de dollars)	31 mars 2012	31 mars 2011	1er avril 2010
Émissions produites à l'externe - complétées	83 203	78 340	84 661
Émissions produites à l'interne - complétées	7 770	6 993	7 019
Émissions produites à l'externe en cours de production	34 500	33 446	43 431
Émissions produites à l'interne en cours de production	11 545	7 622	10 068
Droits de diffusion des émissions disponibles pour diffusion	29 086	37 257	33 064
	166 104	**163 658**	**178 243**

B. Variation de la programmation

(en milliers de dollars)	31 mars 2012	31 mars 2011
Solde d'ouverture	163 658	178 243
Additions	1013 491	1015 784
Émissions diffusées	(1011045)	(1030 369)
	166 104	**163 658**

La programmation comprend les émissions de la télévision généraliste et spécialisée.

Les radiations relatives à la programmation représentent 7,7 millions de dollars en 2012 (7,2 millions en 2011). Elles sont essentiellement le fait de projets achevés, d'émissions qui n'ont pas été télédiffusées depuis deux ans ou qui ne se prêtent pas à la télédiffusion, ou encore d'émissions pilotes qui ne donnent pas lieu à une série.

9. Charges payées d'avance

(en milliers de dollars)	31 mars 2012	31 mars 2011	1er avril 2010
Droits sur les émissions	95 809	103 451	110 676
Ententes de service	17 561	34 910	37 539
	113 370	**138 361**	**148 215**

10. Billets à recevoir

Par l'intermédiaire de la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada, une entité ad hoc, la Société détient deux billets à recevoir pour la vente de terrains. Ces billets, qui viennent à échéance en mai 2027, portent un taux d'intérêt annuel fixe de 7,15 pour cent et font l'objet de paiements confondus mensuels égaux, le mois écoulé. Ils ont une valeur comptable de 51,8 millions de dollars (53,8 millions au 31 mars 2011 et 55,7 millions au 1er avril 2010) et sont donnés, à hauteur de leur valeur comptable totale, en garantie des emprunts de la Société par voie d'effets à payer.

La Société a donné une garantie inconditionnelle de paiement intégral des créances par les débiteurs ultimes dans les délais prévus, jusqu'en 2027.

La Société détient également, par suite de la fusion concernant Sirius Canada Inc. (voir note 15), un billet à recevoir qui ne porte aucun intérêt et qui devrait être remboursé dans un délai de six ans. Sa valeur comptable est de 0,3 million de dollars au 31 mars 2012 (zéro au 31 mars 2011 et au 1er avril 2010).

Les paiements minimaux à recevoir pendant la durée des billets sont les suivants :

	31 mars 2012		31 mars 2011		1er avril 2010	
(en milliers de dollars)	Paiements minimaux à recevoir	Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	Paiements minimaux à recevoir	Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	Paiements minimaux à recevoir	Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir
Moins d'un an	5 567	2 158	5 567	2 023	5 567	1 897
Plus d'un an mais avant cinq ans	22 270	9 613	22 270	8 972	22 270	8 374
Plus de cinq ans	57 005	40 290	62 169	42 793	67 737	45 414
Moins : produits financiers non acquis	(32 781)	-	(36 218)	-	(39 889)	-
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	**52 061**	**52 061**	**53 788**	**53 788**	**55 685**	**55 685**

Les intérêts inclus dans les revenus de l'exercice courant et comptabilisés comme des revenus financiers s'élèvent à 3,6 millions de dollars (3,7 millions en 2011).

10. Billets à recevoir (suite)

La valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir est la suivante :

(en milliers de dollars)	31 mars 2012	31 mars 2011	1er avril 2010
Comptabilisée en tant que billets à recevoir dans l'État consolidé de la situation financière :			
courante	2 158	2 023	1897
non courante	49 903	51765	53 788
	52 061	**53 788**	**55 685**

11. Investissement net dans un contrat de location-financement

L'investissement net dans un contrat de location-financement, détenu par la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada, a trait à la location de deux terrains à Toronto. Le contrat porte un intérêt annuel fixe de 7,15 pour cent et vient à échéance en mai 2027. Les paiements minimaux à recevoir au titre de la location sont donnés, à hauteur de leur valeur comptable totale, en garantie des emprunts de la Société par voie d'effets à payer.

La Société a donné une garantie inconditionnelle de paiement intégral des créances par les débiteurs ultimes dans les délais prévus, jusqu'en 2027.

	31 mars 2012		31 mars 2011		1er avril 2010	
(en milliers de dollars)	Paiements minimaux à recevoir	Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	Paiements minimaux à recevoir	Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	Paiements minimaux à recevoir	Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir
Moins d'un an	6 050	2 499	6 050	2 351	6 050	2 214
Plus d'un an, mais avant cinq ans	24 199	10 143	24 199	9 456	24 199	8 815
Plus de cinq ans	64 110	43 934	70 160	47 121	76 210	50 113
Moins : produits financiers non acquis	(37 783)	-	(41481)	-	(45317)	-
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir au titre de la location	**56 576**	**56 576**	**58 928**	**58 928**	**61 142**	**61 142**

Les intérêts inclus dans les revenus de l'exercice courant et comptabilisés comme des revenus financiers s'élèvent à 3,7 millions de dollars (3,8 millions en 2011).

La valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir au titre de la location est la suivante :

(en milliers de dollars)	31 mars 2012	31 mars 2011	1er avril 2010
Comptabilisée en tant qu'investissement net dans un contrat de location-financement dans l'État consolidé de la situation financière :			
courante	2 499	2 351	2 214
non courante	54 077	56 577	58 928
	56 576	**58 928**	**61 142**

12. Immobilisations corporelles

A. Coût et amortissement cumulé

La valeur comptable des immobilisations corporelles s'établit comme suit :

(en milliers de dollars)	31 mars 2012	31 mars 2011	1er avril 2010
Coût	2 215 122	2 271 790	2 255 139
Amortissement cumulé	(1 167 134)	(1 191 195)	(1 166 950)
	1 047 988	**1 080 595**	**1 088 189**

(en milliers de dollars)	Terrains	Immeubles	Améliorations locatives	Équipement technique	Autres	Projets d'immobilisations inachevés	Total
Coût au 31 mars 2011	179 982	508 003	44 800	1 315 115	141 158	82 732	**2 271 790**
Acquisitions	1 195	6 822	1 547	47 427	10 435	31 142	**98 568**
Transferts	63	11 982	542	59 346	3 363	(75 296)	-
Actif classé comme détenu en vue de la vente	-	-	-	(3 724)	(2 308)	-	**(6 032)**
Dispositions et radiations	(40)	(1 798)	(1)	(130 464)	(13 323)	(3 578)	**(149 204)**
Coût au 31 mars 2012	**181 200**	**525 009**	**46 888**	**1 287 700**	**139 325**	**35 000**	**2 215 122**
Amortissement cumulé au 31 mars 2011	-	(86 790)	(18 609)	(984 429)	(101 367)	-	**(1 191 195)**
Amortissement pour l'exercice	-	(32 845)	(2 641)	(70 988)	(13 915)	-	**(120 389)**
Renversement de l'amortissement de l'actif classé comme détenu en vue de la vente	-	-	-	3 490	2 308	-	**5 798**
Renversement de l'amortissement lors de la disposition	-	707	1	125 031	12 913	-	**138 652**
Amortissement cumulé au 31 mars 2012	**-**	**(118 928)**	**(21 249)**	**(926 896)**	**(100 061)**	**-**	**(1 167 134)**
Valeur comptable nette au 31 mars 2012	**181 200**	**406 081**	**25 639**	**360 804**	**39 264**	**35 000**	**1 047 988**

12. Immobilisations corporelles (suite)

(en milliers de dollars)	Terrains	Immeubles	Améliorations locatives	Équipement technique	Autres	Projets d'immobilisations inachevés	Total
Coût au 1er avril 2010	180 065	504 019	44 243	1 344 230	140 982	41 600	**2 255 139**
Acquisitions	-	4 923	366	37 868	11 622	61 357	**116 136**
Transferts	-	756	32	15 869	3 568	(20 225)	**-**
Actifs acquis lors d'un regroupement d'entreprise	-	-	159	331	463	-	**953**
Actif classé comme détenu en vue de la vente	(45)	(965)	-	-	-	-	**(1 010)**
Dispositions	(38)	(730)	-	(83 183)	(15 477)	-	**(99 428)**
Coût au 31 mars 2011	**179 982**	**508 003**	**44 800**	**1 315 115**	**141 158**	**82 732**	**2 271 790**
Amortissement cumulé au 1er avril 2010	-	(56 159)	(15 876)	(991 161)	(103 734)	-	**(1 166 950)**
Amortissement pour l'exercice	-	(31 821)	(2 639)	(72 637)	(12 633)	-	**(119 730)**
Amortissement cumulé ajouté lors d'un regroupement d'entreprise	-	-	(94)	(275)	(395)	-	**(764)**
Renversement de l'amortissement de l'actif classé comme détenu en vue de la vente	-	856	-	-	-	-	**856**
Renversement de l'amortissement lors de la disposition	-	334	-	79 664	15 395	-	**95 393**
Amortissement cumulé au 31 mars 2011	**-**	**(86 790)**	**(18 609)**	**(984 429)**	**(101 367)**	**-**	**(1 191 195)**
Valeur comptable nette au 31 mars 2011	**179 982**	**421 213**	**26 191**	**330 686**	**39 791**	**82 732**	**1 080 595**
Valeur comptable nette au 1er avril 2010	**180 065**	**447 860**	**28 367**	**353 049**	**37 248**	**41 600**	**1 088 189**

Les engagements contractuels relatifs à l'acquisition d'immobilisations corporelles s'établissent à 16,0 millions de dollars en 2012 (14,3 millions en 2011).

B. Dépréciation

i. Projet Halifax

En 2011-2012, la Société a renoncé à mener à terme le projet de réaménagement de son immeuble à Halifax pour y regrouper toutes ses activités basées dans cette ville. Ce projet devrait prendre fin en février 2014.

Il a été jugé que la majorité des coûts déjà engagés dans la réalisation de ce projet, soit essentiellement des coûts immobiliers, ne pourrait être recouvrée. En conséquence, un montant de 3,6 millions de dollars a été inclus dans le poste « Perte nette sur la cession d'immobilisations corporelles » dans l'État consolidé du résultat pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 (zéro en 2012). Les actifs achetés recouvrables, évalués à 0,4 million de dollars, ont été affectés à d'autres projets d'immobilisations.

12. Immobilisations corporelles (suite)

ii. Transmission de la télévision analogique

Le passage de la télévision analogique à la télévision numérique hertzienne a eu lieu le 31 août 2011 dans les marchés à conversion obligatoire déterminés par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) dans sa décision 2010-16. Dans les marchés où la transmission numérique est maintenant offerte, la Société a l'obligation de cesser d'émettre en mode analogique. En vue de refléter l'impact de la durée de vie utile réduite de ces actifs, la Société a comptabilisé une charge additionnelle de 2,6 millions de dollars en 2012 (7,3 millions en 2011), dans l'État consolidé du résultat.

C. Actif classé comme détenu en vue de la vente

Avec l'essor de la diffusion en haute définition, la Société a cessé d'utiliser un car de reportage équipé pour la définition standard. Elle l'a donc mis en vente et entend s'en départir dans les douze prochains mois. La valeur comptable nette de ce car s'établit à 0,2 million de dollars au 31 mars 2012.

En novembre 2011, la Société a vendu une parcelle de terrain qu'elle possédait à Brossard (Québec), mais qu'elle n'utilisait plus et qui avait été classée comme détenue en vue de la vente au 31 mars 2011. Le terrain a déjà abrité un émetteur de radiodiffusion AM, mais depuis le passage du service AM à la bande FM dans la région de Montréal, le site était désaffecté. La vente de cette propriété a entraîné un gain net sur cession de 8,5 millions de dollars et a été inclus dans le poste « perte nette sur la cession d'immobilisations corporelles » dans l'État consolidé du résultat de l'exercice.

13. Immobilisations incorporelles

A. Coût et amortissement cumulé

Les immobilisations incorporelles de la Société comprennent les logiciels acquis séparément du matériel et les logiciels développés à l'interne pour les besoins de la Société. La valeur comptable des immobilisations incorporelles s'établit comme suit :

(en milliers de dollars)	31 mars 2012	31 mars 2011	1er avril 2010
Coût	150 807	145 187	135 602
Amortissement cumulé	(122 372)	(105 500)	(87 877)
	28 435	**39 687**	**47 725**

(en milliers de dollars)	Logiciels développés à l'interne	Logiciels acquis	Projets d'immobilisations inachevés	Total
Coût au 31 mars 2011	136 579	2 209	6 399	**145 187**
Acquisitions	1 713	1 853	2 235	**5 801**
Transferts	220	6 534	(6 754)	-
Dispositions	(181)	-	-	**(181)**
Coût au 31 mars 2012	**138 331**	**10 596**	**1 880**	**150 807**
Amortissement cumulé au 31 mars 2011	(105 437)	(63)	-	**(105 500)**
Amortissement pour l'exercice	(15 476)	(1 487)	-	**(16 963)**
Renversement de l'amortissement lors de la disposition	91	-	-	**91**
Amortissement cumulé au 31 mars 2012	**(120 822)**	**(1 550)**	-	**(122 372)**
Valeur comptable nette au 31 mars 2012	**17 509**	**9 046**	**1 880**	**28 435**

(en milliers de dollars)	Logiciels développés à l'interne	Logiciels acquis	Projets d'immobilisations inachevés	Total
Coût au 1er avril 2010	133 465	-	2 137	**135 602**
Acquisitions	2 113	2 095	5 630	**9 838**
Transferts	1 265	103	(1 368)	-
Dispositions	(264)	11	-	**(253)**
Coût au 31 mars 2011	**136 579**	**2 209**	**6 399**	**145 187**
Amortissement cumulé au 1er avril 2010	(87 877)	-	-	**(87 877)**
Amortissement pour l'exercice	(17 824)	(63)	-	**(17 887)**
Renversement de l'amortissement lors de la disposition	264	-	-	**264**
Amortissement cumulé au 31 mars 2011	**(105 437)**	**(63)**	-	**(105 500)**
Valeur comptable nette au 31 mars 2011	**31 142**	**2 146**	**6 399**	**39 687**
Valeur comptable nette au 1er avril 2010	**45 588**	-	**2 137**	**47 725**

13. Immobilisations incorporelles (suite)

B. Dépréciation

En l'absence de tout indice de dépréciation en 2012, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée (aucune en 2011).

14. Actifs sous contrat de location-financement

Les actifs sous contrat de location-financement sont composés de deux contrats, l'un pour un car de reportage, et l'autre, pour des transpondeurs satellitaires, d'une durée de 5 et de 17 ans respectivement.

(en milliers de dollars)	31 mars 2012	31 mars 2011	1er avril 2010
Véhicules (coût)	619	619	-
Équipement technique (coût)	7 434	7 434	-
Émetteurs (coût)	19 897	19 897	19 897
Amortissement cumulé – véhicules	(53)	(23)	-
Amortissement cumulé – équipement technique	(1 244)	(326)	-
Amortissement cumulé – émetteurs	(78 411)	(71 359)	(64 306)
Valeur comptable nette	**48 242**	**56 242**	**55 591**

La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 s'élève à 8,0 millions de dollars (7,4 millions en 2011). Un complément d'information sur l'obligation au titre de contrats de location-financement figure à la note 19.

15. Filiales, entités ad hoc et entreprises associées

A. Filiales et entités ad hoc

i. The Documentary Channel

La Société a une participation de 82 pour cent dans The Documentary Channel (*documentary*), un service spécialisé dans la diffusion de documentaires. En conséquence, la Société comptabilise les résultats financiers dans ses livres. La date de clôture des états financiers de la filiale est le 31 août. Des états financiers supplémentaires correspondant à la période de présentation de l'information financière de la Société sont préparés à des fins de consolidation.

ii. ARTV

ARTV est une chaîne spécialisée francophone consacrée aux arts et au divertissement, offerte depuis septembre 2001 sur câble et satellite. La Société détient une participation de 85 pour cent dans ARTV et, par conséquent, intègre les résultats financiers de la filiale dans ses états financiers consolidés. La date de clôture des états financiers de la filiale est le 31 août. Des états financiers supplémentaires correspondant à la période de présentation de l'information financière de la Société sont préparés à des fins de consolidation.

Le 12 juillet 2010, la Société a acquis 2 750 000 actions appartenant à la Société de télédiffusion du Québec (« Télé-Québec ») en contrepartie d'un versement en espèces de un dollar par action, ce qui a porté sa participation dans ARTV de 62 pour cent à 85 pour cent. Même si la Société détenait 62 pour cent d'ARTV avant cette acquisition, elle n'en contrôlait pas les activités, puisque 66 2/3 pour cent des actions avec droit de vote étaient nécessaires pour assumer le contrôle. Grâce à ces actions supplémentaires acquises, la Société détient aujourd'hui le contrôle d'ARTV, et consolide la filiale dans ses états financiers depuis la date d'acquisition. Par cette acquisition, la Société avait pour but d'avoir les pleins pouvoirs dans une chaîne distribuant essentiellement le contenu de Radio-Canada.

15. Filiales, entités ad hoc et entreprises associées (suite)

Le tableau qui suit présente la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris en date du 12 juillet 2010 :

(en milliers de dollars)	Juste valeur
Trésorerie	(376)
Clients et autres créances	2 630
Programmation	9 106
Charges payées d'avance et autres actifs courants	133
Actifs courants	**11 493**
Matériel informatique et autres biens	189
Charges différées	1 679
Actifs d'impôt différé	179
Actifs non courants	**2 047**
Total des actifs acquis	**13 540**
Créditeurs, charges à payer et provisions	(2 320)
Total des passifs repris	**(2 320)**
Actifs nets acquis	**11 220**

À la date d'acquisition, les valeurs comptables des actifs acquis et des passifs repris étaient égales aux justes valeurs, et la participation ne donnant pas le contrôle, évaluée à la part proportionnelle de cette participation dans l'actif net constaté d'ARTV, s'établissait à 1,7 million de dollars. La Société comptabilise sa quote-part des résultats nets d'ARTV depuis le 12 juillet 2010.

En juin 2011, la Société et l'autre actionnaire d'ARTV ont revu la convention d'actionnaires en fonction de la nouvelle structure de propriété. Ils ont notamment ajouté une clause habilitant l'actionnaire sans contrôle à obliger la Société à acheter toutes ses actions en circulation, sous réserve de l'obtention des approbations réglementaires nécessaires, à un prix équivalant au prix d'achat initial des actions, soit un dollar par action. Au 31 mars 2012, la Société a constaté un passif de 1,9 million de dollars (zéro au 31 mars 2011) correspondant au bloc de 1 875 000 actions d'ARTV détenues à cette date par l'actionnaire sans contrôle, dont celui-ci peut exiger l'achat par la Société à tout moment. Cette option est considérée être une obligation à court terme étant donné qu'elle doit être exercée à la demande de l'actionnaire sans contrôle.

iii. Broadcast Centre Trust

Le Broadcast Centre Trust (la fiducie du CCR), une fiducie caritative, loue, en vertu d'un bail à long terme passé avec la Société, le terrain sur lequel est érigé à Toronto le Centre canadien de radiodiffusion (CCR) (l'immeuble). Le loyer exigé pour la durée du bail s'élève à un dollar, que le Trust a versé le 1er octobre 1988. En outre, la fiducie du CCR donne à bail le Centre canadien de radiodiffusion, en vertu d'un sous-bail à long terme passé avec la Société. Pour financer la construction de l'immeuble, la fiducie du CCR a émis, le 30 janvier 1997, des obligations pour une valeur de 400 millions de dollars qui sont garanties par les loyers que lui verse la Société pour les locaux occupés par son personnel. Le loyer comprend le capital et les intérêts sur les obligations, tous les autres paiements sur les obligations, ainsi que la totalité des charges opérationnelles et du passif de la fiducie du CCR. La fiducie du CCR est une entité ad hoc contrôlée par la Société et, en conséquence, ses résultats financiers sont consolidés dans les comptes de la Société.

15. Filiales, entités ad hoc et entreprises associées (suite)

iv. Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada

En 2003, la Société a vendu deux parcelles de terrain à Ontrea Inc., une filiale en propriété exclusive du Régime de retraite des enseignants et des enseignantes de l'Ontario, en contrepartie de deux billets à recevoir et de créances locatives. À cette occasion, la Société a également renégocié deux baux fonciers avec WSIB et Cadillac Fairview et conclu un bail concomitant avec la Fiducie visant ces deux baux fonciers. Créée en 2009, la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada a pour mission d'acquérir les billets à recevoir de la Société et la participation de celle-ci dans les créances locatives. La Société a déterminé qu'elle assume la majeure partie des risques associés au recouvrement des créances de la Fiducie en raison de la garantie fournie et, de ce fait, elle consolide les résultats de cette entité dans les siens.

B. Entreprises associées

i. Investissements initiaux dans Sirius Canada Inc.

Au départ, la Société détenait 40 pour cent des droits de vote et 25 pour cent des capitaux propres de Sirius Canada Inc. (Sirius), ayant acheté des actions ordinaires de catégorie A de Sirius qu'elle avait payées au comptant à leur valeur nominale. Comme elle détenait plus de 20 pour cent des droits de vote de Sirius, la Société avait estimé qu'elle avait une influence notable sur l'entreprise et avait comptabilisé son investissement selon la méthode de la mise en équivalence.

Par ailleurs, la Société avait également investi 12 millions de dollars dans des actions privilégiées de catégorie C de Sirius qui donnaient droit à un dividende cumulatif de 8 pour cent par an sur le prix de rachat, et pouvaient être rachetées en tout temps par Sirius. Ces actions étaient classées dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente et comptabilisées à leur juste valeur.

ii. Description de la fusion de Sirius et de Canadian Satellite Radio Holdings Inc.

Le 21 juin 2011, Sirius et Canadian Satellite Radio Holdings Inc. (CSR), la société mère de XM Canada, ont achevé la fusion de leurs activités. En vertu de la convention passée entre la Société, Sirius XM Radio Inc., Slaight Communications (désignés collectivement les « vendeurs »), Canadian Satellite Radio Holdings Inc. (CSR avant la fusion) et Sirius, les vendeurs ont cédé toutes les actions de Sirius émises et en circulation en échange de l'équivalent de 71 284 578 actions à vote subalterne de catégorie A de CSR, acquérant ainsi une participation majoritaire de 58 pour cent dans l'entité issue de la fusion (CSR). Toutes les actions de Sirius émises avant la fusion ont été rachetées et annulées.

En contrepartie de ses actions de catégorie A de Sirius, la Société a reçu 53 570 361 actions avec droit de vote de catégorie B de l'entité CSR, soit l'équivalent de 17 856 787 actions subalternes de catégorie A de CSR. Ainsi, sa part des capitaux propres de CSR atteint 14,54 pour cent et sa participation avec droit de vote, 19,95 pour cent. Pour les dividendes sur ses actions de catégorie A de Sirius, la Société a reçu un billet d'une valeur nominale de 1,5 million de dollars qui a été portée en diminution de la valeur comptable des actions.

En contrepartie du rachat de ses actions de catégorie C de Sirius, la Société a reçu un versement comptant de 14,9 millions de dollars et des billets ne portant pas intérêt d'une valeur nominale totale de 2,2 millions de dollars, qui ont été considérés comme une combinaison de dividendes et de remboursement de capital. Cette contrepartie de 17,1 millions de dollars représentait la juste valeur des actions de catégorie C à la date de la transaction et comprenait des dividendes accumulés sur ces actions et non versés, d'une valeur de 5,1 millions de dollars. Les dividendes n'étaient pas pris en compte dans la valeur des actions, puisque Sirius ne les avait pas déclarés avant la fusion. Ils ont été comptabilisés comme revenus de dividendes dans l'État consolidé du résultat.

15. Filiales, entités ad hoc et entreprises associées (suite)

Au 31 mars 2012, la Société dispose d'un siège au sein du conseil d'administration et détient 21,66 pour cent des droits de vote dans CSR. Elle a ainsi le pouvoir de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles de CSR du fait de sa représentation au conseil, de sa participation avec droit de vote et de sa relation d'affaires continue avec CSR. La Société juge donc qu'elle exerce une influence notable sur CSR et continuera de comptabiliser son investissement dans cette entreprise selon la méthode de la mise en équivalence.

À 21,66 %, la quote-part de la Société dans les droits de vote de CSR est supérieure à celle qu'elle détenait (19,95 %) à la date de la fusion. Cette augmentation s'explique par une émission de titres sur le marché secondaire, par laquelle deux actionnaires de CSR autres que la Société ont converti un certain nombre d'actions de catégorie B en actions de catégorie A qu'ils ont ensuite vendues au public. Comme aucune nouvelle action n'a été émise, l'événement n'a pas eu d'effet sur la participation de la Société aux capitaux propres de CSR. Cependant, comme les actions de catégorie B et les actions de catégorie A comportent des droits de vote identiques, la conversion de trois actions de catégorie B pour chaque action de catégorie A reçue par les actionnaires de CSR a entraîné une augmentation des droits de vote de la Société.

iii. Opérations comptables résultant de la fusion de Sirius et de CSR

La prise de contrôle inversée et le maintien d'une participation substantielle dans CSR ont donné lieu aux opérations comptables suivantes :

- Un gain sur dilution hors trésorerie de 25,8 millions de dollars a été comptabilisé, ce qui représente le gain sur la participation cédée de 10,51 pour cent et la quote-part de la Société des actions de catégorie B de CSR qui ont été émises, déduction faite de la part de la Société dans les pertes et les ajustements de capitaux propres antérieurs à la fusion non comptabilisés par Sirius.
- Les actions de catégorie B obtenues par la Société ont été évaluées à 5,8 millions de dollars, ce qui représente la différence entre la diminution de la participation de la Société dans Sirius et la quote-part de la Société dans le revenu tiré de l'émission des nouvelles actions de catégorie B.

iv. Effet des résultats de CSR après la fusion

La date de clôture de l'exercice de l'entité CSR issue de la fusion est le 31 août et ne coïncide pas avec celle de la Société. IAS 28, *Participations dans des entreprises associées*, prescrit que l'écart entre la date de clôture d'une entreprise associée et celle de l'investisseur ne doit pas être supérieur à trois mois. Conformément à cette exigence, la Société a inclus les résultats intermédiaires de CSR qui lui reviennent dans ses résultats pour la période allant jusqu'au 29 février 2012, en phase avec les dernières informations fournies par CSR qui peuvent être rendues publiques. La valeur de l'investissement au 31 mars 2012, soit 6,2 millions de dollars, comprend 0,4 million de dollars correspondant à la part du résultat net et des variations des capitaux propres de CSR qui revient à la Société jusqu'au 29 février 2012.

15. Filiales, entités ad hoc et entreprises associées (suite)

v. Information financière

L'information financière concernant les placements de la Société est résumée comme suit :

	Participation au :			Valeur comptable au :		
(en milliers de dollars)	31 mars 2012	31 mars 2011	1er avril 2010	31 mars 2012	31 mars 2011	1er avril 2010
CSR (cat. B)	14,51%	-	-	6 191	-	-
ARTV[1]	-	-	62%	-	-	7 243
Autres	-	-	-	17	17	17
Total de l'actif	-	-	-	**6 208**	**17**	**7 260**
Sirius (cat. A)[2]	-	25%	25%	-	(18 417)	(5 742)
Sirius (cat. C)	-	-	-	-	17 000	4 325
Total du passif	-	-	-	-	**(1 417)**	**(1 417)**

[1]Le 12 juillet 2010, la Société a acquis des actions supplémentaires d'ARTV d'une valeur de 2,75 millions de dollars. Elle détient maintenant une participation de 85 pour cent dans ARTV et consolide donc la filiale dans ses comptes.
[2]Au 31 mars 2011 et au 1er avril 2010, la quote-part de la Société dans les pertes non comptabilisées de Sirius s'établissait à 5,4 millions de dollars et à 14,9 millions de dollars respectivement.

La juste valeur de l'investissement de la Société dans CSR au 31 mars 2012 est de 53,6 millions de dollars (31 mars 2011 et 1er avril 2010 - zéro) et est basée sur le cours de clôture des actions de catégorie A de CSR à cette date.

Les tableaux suivants présentent un résumé des informations financières pour CSR :

(en milliers de dollars)	2012[1]	2011[2]
Revenus	211 045	164 539
Résultat net	7 264	17 734

[1]Les montants au 31 mars 2012 comprennent les résultats au 29 février 2012 de l'entité issue du regroupement de CSR et de Sirius.
[2]Les montants au 31 mars 2011 comprennent les résultats de Sirius au 31 mars 2011.

(en milliers de dollars)	31 mars 2012[1]	31 mars 2011[2]	1er avril 2010
Actif	397 188	69 382	45 277
Passif	354 367	145 394	135 903

[1]Les montants au 31 mars 2012 comprennent les résultats au 29 février 2012 de l'entité issue du regroupement de CSR et de Sirius.
[2]Les montants au 31 mars 2011 comprennent les résultats de Sirius au 31 mars 2011.

CSR n'est assujettie à aucune restriction importante en ce qui concerne le transfert de fonds à ses investisseurs.

16. Créditeurs et charges à payer

(en milliers de dollars)	31 mars 2012	31 mars 2011	1er avril 2010
Fournisseurs	54 925	53 280	57 641
Charges à payer	65 243	69 542	67 159
Autres	4 470	1 324	1 548
	124 638	**124 146**	**126 348**

17. Actifs et passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel

Les actifs et les passifs liés au personnel s'établissent comme suit :

	Courant			Non courant		
(en milliers de dollars)	31 mars 2012	31 mars 2011	1er avril 2010	31 mars 2012	31 mars 2011	1er avril 2010
Actif au titre des prestations de retraite constituées	-	-	-	-	148 769	-
Passif au titre des prestations de retraite constituées	-	-	-	175 813	68 462	188 751
Avantages futurs du personnel	-	-	-	157 223	141 616	140 948
Indemnités de vacances	57 099	57 416	58 845	-	-	-
Réduction des effectifs	6 310	12 956	12 308	-	-	-
Passifs liés aux salaires	66 441	66 140	54 170	171	190	208
	129 850	**136 512**	**125 323**	**333 207**	**210 268**	**329 907**

La Société souscrit à un régime de retraite contributif à prestations définies, le Régime de retraite de CBC/Radio-Canada, pour la presque totalité des membres de son personnel. Les prestations de retraite sont en fonction de la durée des services donnant droit à la pension et de la moyenne du salaire admissible des cinq meilleures années consécutives au cours des dix dernières années de service. Les employés sont tenus de verser une cotisation équivalant à un pourcentage de leur salaire admissible, la Société fournissant le reste du financement, au besoin, en fonction des évaluations actuarielles. La Société souscrit aussi à des régimes de retraite non contributifs à prestations définies non capitalisés. Tous les régimes sont soumis à des évaluations actuarielles, qui ont été faites au moins tous les trois ans et qui, dorénavant, seront obligatoirement faites chaque année en vertu de nouvelles exigences réglementaires. Les montants inclus dans les présents états financiers reflètent la dernière évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2011. Bien qu'achevée, cette évaluation n'a pas encore été déposée auprès des autorités compétentes.

17. Actifs et passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel (suite)

La Société souscrit à un régime non contributif d'avantages à long terme qui est destiné à certains employés engagés avant le 1er avril 2005, le 1er juillet 2005 ou le 11 octobre 2005, selon la catégorie professionnelle à laquelle ils appartiennent. Sous ce régime, les employés qui comptent plus de trois ans d'ancienneté au moment de leur départ à la retraite ont alors le choix entre une indemnité en espèces ou une bonification de leurs prestations de retraite. Les prestations de retraite sont en fonction de la durée des services donnant droit à la pension et du taux de rémunération en mars 2005, en juillet 2005 ou à la date de retraite ou de décès, selon la catégorie professionnelle des employés. La Société offre également à ses employés des avantages futurs comme des indemnités d'invalidité de longue durée et des indemnités d'accident du travail, le maintien des protections pour les employés en invalidité de longue durée et une assurance vie postérieure à l'emploi. Les dernières évaluations actuarielles du régime non contributif d'avantages à long terme et du régime garantissant le maintien des protections remontent à décembre 2009.

Les actifs des régimes de retraite et l'obligation au titre des prestations définies sont évalués au 31 mars 2012.

Les évaluations actuarielles étaient fondées sur les principales hypothèses suivantes :

Hypothèses – taux annuels	31 mars 2012	31 mars 2011	1er avril 2010
Hypothèses utilisées pour établir le coût des prestations de retraite			
Taux de rendement attendu à long terme des actifs des régimes	6,50 %	6,50 %	6,25 %
Taux d'actualisation	5,25 %	5,25 %	5,25 %
Hypothèses utilisées pour établir l'obligation au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel			
Taux d'actualisation - régime de retraite	4,25 %	5,25 %	5,25 %
Taux d'actualisation – indemnité de fin de contrat de travail	4,00 %	5,00 %	5,00 %
Taux d'actualisation – prestations d'invalidité de longue durée	3,75 %	5,00 %	4,75 %
Taux d'actualisation – avantages postérieurs à l'emploi	4,25 %	5,25 %	5,25 %
Taux de croissance de la rémunération à long terme, excluant les primes au rendement et les promotions	2,75 %	2,75 %	2,75 %
Taux d'évolution du coût des soins de santé	7,00 % par an jusqu'en 2019, 4,50 % par la suite	7,00 % par an jusqu'en 2019, 4,50 % par la suite	7,00 % par an jusqu'en 2019, 4,50 % par la suite
Indexation des prestations en cours de versement	1,65 %	1,65 %	1,65 %

17. Actifs et passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel (suite)

Le montant de l'obligation de la Société au titre de ses régimes à prestations définies qui figure dans l'État consolidé de la situation financière est le suivant :

	31 mars 2012			31 mars 2011			1er avril 2010		
(en milliers de dollars)	**Régimes de retraite**	**Régimes de retraite non capitalisé**	**Autres avantages postérieurs à l'emploi**	**Régimes de retraite**	**Régimes de retraite non capitalisé**	**Autres avantages postérieurs à l'emploi**	**Régimes de retraite**	**Régimes de retraite non capitalisé**	**Autres avantages postérieurs à l'emploi**
Obligation au titre des prestations définies	5 184 634	81 993	156 917	4 414 441	68 462	141 234	4 323 211	65 286	140 490
Juste valeur des actifs des régimes	5 090 814	-	-	4 563 210	-	-	4 199 746	-	-
Déficit (surplus)	**93 820**	**81 993**	**156 917**	**(148 769)**	**68 462**	**141 234**	**123 465**	**65 286**	**140 490**
Moins :									
Coûts non amortis des services passés pour lesquels les droits à prestations ne sont pas acquis	-	-	(306)	-	-	(382)	-	-	(458)
Passif (actif) net lié à l'obligation au titre des prestations définies	**93 820**	**81 993**	**157 223**	**(148 769)**	**68 462**	**141 616**	**123 465**	**65 286**	**140 948**

Les variations de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies ont été les suivantes :

	31 mars 2012		31 mars 2011	
(en milliers de dollars)	**Régimes de retraite**	**Autres avantages postérieurs à l'emploi**	**Régimes de retraite**	**Autres avantages postérieurs à l'emploi**
Obligation au titre des prestations définies, début de l'exercice	4 482 903	141 234	4 388 497	140 490
Coût des services rendus au cours de l'exercice	72 541	6 761	65 693	6 535
Coût financier	231 924	7 120	226 918	7 056
Cotisations des employés	41 186	-	37 630	-
Pertes (gains) actuariels	667 400	15 056	-	(153)
Prestations versées	(244 327)	(13 254)	(235 835)	(12 694)
Coût des services passés acquis[1]	15 000	-	-	-
Obligation au titre des prestations définies, fin de l'exercice	**5 266 627**[2]	**156 917**	**4 482 903**[3]	**141 234**

[1] Coût estimatif de certains changements concernant les prestations minimales énoncées dans la Loi sur les normes de prestation de pension qui touchent le Régime de retraite de CBC/Radio-Canada. Celui-ci est un coût unique dans l'État consolidé du résultat pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012.

[2] L'obligation au titre des prestations définies pour le régime capitalisé et celle pour les régimes non capitalisés s'élèvent à 5 184 634 $ and 81 993 $ respectivement.

[3] L'obligation au titre des prestations définies pour le régime capitalisé et celle pour les régimes non capitalisés s'élèvent à 4 414 441 $ et 68 462 $ respectivement.

17. Actifs et passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel (suite)

Les variations de la juste valeur des actifs des régimes ont été les suivantes :

	31 mars 2012		31 mars 2011	
(en milliers de dollars)	Régimes de retraite	Autres régimes postérieurs à l'emploi	Régimes de retraite	Autres régimes postérieurs à l'emploi
Juste valeur des actifs des régimes, début de l'exercice	4 563 210	-	4 199 746	-
Rendement attendu des actifs des régimes	291 938	-	268 354	-
Gains actuariels	379 386	-	237 563	-
Cotisation des employés	41 186	-	37 630	-
Cotisations de la Société	59 421	13 254	55 752	12 694
Prestations versées	(244 327)	(13 254)	(235 835)	(12 694)
Juste valeur des actifs des régimes, fin de l'exercice	**5 090 814**	**-**	**4 563 210**	**-**

La Société compte cotiser 59,7 millions de dollars à ses régimes à prestations définies au cours du prochain exercice.

Les montants comptabilisés en résultat global au titre des régimes à prestations définies sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

(en milliers de dollars)	2012	2011
Coût des services rendus au cours de l'exercice	79 302	72 228
Intérêts sur l'obligation	239 044	233 974
Rendement attendu des actifs des régimes	(291 938)	(268 354)
Perte (gain) actuariel	1 256	(153)
Coûts non amortis des services passés pour lesquels les droits à prestations ne sont pas acquis	(76)	(76)
Coût des services passés acquis	15 000	-
Charge comptabilisée en résultat net	42 587	37 619
Plus :		
Pertes (gains) actuariels comptabilisés en autres éléments du résultat global	301 815	(237 563)
Total comptabilisé en résultat global	**344 402**	**(199 944)**

Les pertes actuarielles cumulatives comptabilisées en autres éléments du résultat global s'établissent à 64,3 millions de dollars au 31 mars 2012 (gain de 237,6 millions en 2011).

17. Actifs et passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel (suite)

La charge totale comptabilisée en résultat net est présentée comme suit dans l'État consolidé du résultat de la Société :

(en milliers de dollars)	2012	2011
Coûts des services de télévision, de radio et de nouveaux médias	39 109	34 594
Services spécialisés	1849	1584
Transmission, distribution et collecte	1222	1081
Administration nationale	407	360
Total	**42 587**	**37 619**

Le taux de rendement attendu global est une moyenne pondérée des rendements attendus des diverses catégories d'actifs détenus dans les régimes. Pour évaluer les rendements attendus, la Société se base sur les tendances historiques et sur les rendements du marché prévus par les analystes pour l'actif sur toute la durée de l'obligation correspondante. Le rendement effectif des actifs des régimes pour l'exercice est de 671,3 millions de dollars, soit 14,9 pour cent (12,3 pour cent en 2011).

Les actifs du Régime sont investis dans les catégories de placements suivantes :

(en milliers de dollars)	31 mars 2012	31 mars 2011	1er avril 2010
Titres à revenu fixe	53 %	50 %	49 %
Actions canadiennes	12 %	15 %	12 %
Actions internationales	20 %	20 %	25 %
Placements stratégiques[1]	15 %	15 %	14 %
	100 %	**100 %**	**100 %**

[1] Les placements stratégiques comprennent des biens immobiliers, des placements privés, des fonds de couverture et des fonds d'infrastructure.

Le tableau suivant présente sommairement les écarts entre les résultats et les prévisions des régimes à prestations définies :

	2012		2011	
(en milliers de dollars)	Régimes de retraite	Autres régimes postérieurs à l'emploi	Régimes de retraite	Autres régimes postérieurs à l'emploi
Gains (pertes) découlant des ajustements liés à l'expérience sur l'obligation au titre des prestations définies[1]	7 412	(150)	-	10
Gains (pertes) découlant des ajustements liés à l'expérience sur les actifs des régimes	(379 386)	-	237 563	-
	(371 974)	**(150)**	**237 563**	**10**

[1] Gains (pertes) découlant des ajustements liés à l'expérience, exclusion faite des modifications des hypothèses actuarielles.

17. Actifs et passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2012, la charge totale de la Société au titre des avantages du personnel s'élève à 981,5 millions de dollars (949,8 millions en 2011).

18. Dette obligataire

De par sa relation avec la fiducie du CCR, la Société offre en garantie de la dette obligataire les loyers qu'elle verse pour les locaux occupés par son personnel à Toronto. La fiducie du CCR a émis des obligations garanties pour une valeur de 400 millions de dollars le 30 janvier 1997. Les obligations sont garanties par les actifs du Centre canadien de radiodiffusion, dont la valeur comptable est de 230,3 millions de dollars (241,0 millions au 31 mars 2011). Ces obligations portent intérêt au taux fixe de 7,53 pour cent par an et exigent des paiements semestriels du capital et des intérêts de 16,5 millions de dollars, grâce auxquels les montants suivants de capital sont remboursés :

	31 mars 2012		31 mars 2011		1er avril 2010	
(en milliers de dollars)	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements minimaux	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements minimaux	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements minimaux
Moins d'un an	33 039	20 093	33 039	19 642	33 039	19 223
Plus d'un an mais avant cinq ans	132 156	51 682	132 156	47 999	132 156	44 579
Plus de cinq ans	346 907	236 851	379 946	251 238	412 985	264 600
Moins : charges financières futures	(203 475)	-	(226 261)	-	(249 777)	-
Valeur actualisée des paiements minimaux	**308 626**	**308 626**	**318 879**	**318 879**	**328 402**	**328 402**

La charge d'intérêts liée à la dette obligataire comptabilisée dans les charges financières de l'exercice est de 22,8 millions de dollars (23,5 millions en 2011).

La valeur actualisée des paiements minimaux est la suivante :

(en milliers de dollars)	31 mars 2012	31 mars 2011	1er avril 2010
Comptabilisée en tant que dette obligataire dans l'État consolidé de la situation financière :			
courante	20 093	19 642	19 223
non courante	288 533	299 237	309 179
	308 626	**318 879**	**328 402**

19. Obligation au titre de contrats de location-financement

L'obligation au titre de contrats de location-financement porte sur des transpondeurs satellitaires et sur un car de reportage.

	Taux d'intérêt effectif	Échéance
Contrat pour les transpondeurs	6,8 %par an	18 février 2018
Contrat pour le car de reportage	2,95 %par an	28 janvier 2016

La Société peut exercer l'option d'achat du car de reportage à un prix symbolique à l'expiration du contrat.

	31 mars 2012		31 mars 2011		1er avril 2010	
(en milliers de dollars)	Paiements minimaux au titre de la location	Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	Paiements minimaux au titre de la location	Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	Paiements minimaux au titre de la location	Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location
Moins d'un an	13 760	9 945	13 760	9 343	12 030	7 300
Plus d'un an mais avant cinq ans	53 021	44 468	54 751	43 465	48 120	34 774
Plus de cinq ans	10 024	9 738	22 055	20 671	34 084	30 902
Moins : charges financières futures	(12 654)	-	(17 087)	-	(21 258)	-
Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	**64 151**	**64 151**	**73 479**	**73 479**	**72 976**	**72 976**

La charge d'intérêts liée à l'obligation au titre des contrats de location-financement comptabilisée dans les charges financières de l'exercice est de 4,4 millions de dollars (4,8 millions en 2011).

La valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location est la suivante :

(en milliers de dollars)	31 mars 2012	31 mars 2011	1er avril 2010
Comptabilisée en tant qu'obligation au titre de contrats de location-financement dans l'État consolidé de la situation financière :			
courante	9 945	9 343	7 300
non courante	54 206	64 136	65 676
	64 151	**73 479**	**72 976**

20. Effets à payer

Les effets à payer, détenus par la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada, une entité *ad hoc* de la Société, viennent à échéance en mai 2027 et portent un taux d'intérêt annuel de 4,688 pour cent. Des paiements confondus semestriels sont effectués chaque année, en mai et en novembre. Les effets sont remboursables au gré de la Fiducie, en totalité ou en partie, occasionnellement avant échéance moyennant un préavis de 30 à 60 jours. Le prix de remboursement est la somme la plus élevée entre le capital impayé des effets concernés et la valeur actualisée nette de tous les paiements semestriels prévus entre la date du remboursement et la date d'échéance, le taux d'actualisation utilisé à cette date équivalant au rendement des obligations du Canada majoré de 0,30 pour cent, somme à laquelle s'ajoute dans chaque cas l'intérêt couru mais impayé jusqu'à la date du remboursement exclusivement. Les effets à payer sont garantis par les billets à recevoir et l'investissement net dans un contrat de location-financement tels que décrits aux notes 10 et 11.

Le calendrier des paiements du capital est le suivant :

	31 mars 2012		31 mars 2011		1er avril 2010	
(en milliers de dollars)	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements minimaux	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements minimaux	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements minimaux
Moins d'un an	11 473	7 794	11 473	7 625	10 517	6 514
Plus d'un an mais avant cinq ans	45 892	25 096	45 892	23 933	45 892	22 824
Plus de cinq ans	120 466	93 789	131 939	100 520	143 412	106 933
Moins : charges financières futures	(51 152)	-	(57 226)	-	(63 550)	-
Valeur actualisée des paiements minimaux	**126 679**	**126 679**	**132 078**	**132 078**	**136 271**	**136 271**

La charge d'intérêts comptabilisée en charges financières de l'exercice est de 6,1 millions de dollars (6,3 millions en 2011).

La valeur actualisée des paiements minimaux est la suivante :

(en milliers de dollars)	31 mars 2012	31 mars 2011	1er avril 2010
Comptabilisée en tant qu'effets à payer dans l'État consolidé de la situation financière :			
courante	7 794	7 625	6 514
non courante	118 885	124 453	129 757
	126 679	**132 078**	**136 271**

21. Provisions

(en milliers de dollars)	31 mars 2012			31 mars 2011		
	Réclamations et poursuites	Environnement	Total	Réclamations et poursuites	Environnement	Total
Solde, début de l'exercice	35 272	300	35 572	55 817	-	55 817
Provisions supplémentaires comptabilisées	13 045	-	13 045	9 190	300	9 490
Réductions consécutives à la réévaluation ou au règlement sans coût	(6 314)	-	(6 314)	-	-	-
Réductions consécutives à des paiements	(3 241)	-	(3 241)	(29 735)	-	(29 735)
Solde, fin de l'exercice	**38 762**	**300**	**39 062**	**35 272**	**300**	**35 572**

A. Réclamations et poursuites

Diverses réclamations ont été formulées ou des poursuites ont été intentées contre la Société. Dans certains cas, leurs auteurs demandent des dédommagements pécuniaires importants ou d'autres redressements qui pourraient entraîner des dépenses importantes. Les enjeux portent principalement sur des évaluations foncières et les impôts fonciers correspondants, des tarifs de droits d'auteur, des griefs et d'autres litiges.

Bien des incertitudes entourent les poursuites, et le résultat de chaque affaire n'est pas toujours prévisible. Les réclamations dont l'issue est incertaine, qui pourraient donner lieu à des sorties de ressources ou qui ne sont pas mesurables sont réputées être des éventualités et ne sont pas comptabilisées dans les états financiers consolidés de la Société. Au 31 mars 2012, la Société avait constitué des provisions d'une valeur de 38,8 millions de dollars (35,3 millions au 31 mars 2011 et 55,8 millions au 1er avril 2010) au chapitre des litiges. Lorsqu'elles peuvent être estimées, toutes les affaires sont classifiées comme courantes puisque la Société s'attend à les résoudre dans les douze prochains mois.

La Société n'a constaté aucune provision pour des contrats déficitaires.

B. Passif environnemental

Au 31 mars 2012, la Société avait constitué des provisions d'une valeur de 0,3 million de dollars pour deux problèmes environnementaux. L'ancien site de transmission AM de la Société à Rimouski présentait des concentrations en biphényle polychloré (BPC) qui dépassaient les critères autorisés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). De plus, des échantillons de terrain prélevés à l'ancien site de transmission de la Société situé au mont Logan ont révélé la présence d'hydrocarbures, ce qui obligera la Société à décontaminer le sol.

Les coûts des travaux de décontamination à ces deux sites sont estimés à 0,2 million de dollars et à 0,1 million de dollars respectivement. Dans les deux cas, des approbations ministérielles et d'autres examens environnementaux sont requis. La Société s'attend à entreprendre les travaux dans les douze prochains mois.

22. Provisions (suite)

C. Éventualités

Diverses réclamations ont été formulées ou des poursuites intentées contre la Société. Dans certains cas, leurs auteurs demandent des dédommagements pécuniaires importants ou d'autres redressements qui pourraient entraîner des dépenses importantes. Bien des incertitudes entourent les poursuites, et le résultat de chaque affaire n'est pas toujours prévisible. Les passifs éventuels sont des obligations potentielles qui peuvent devenir réelles lorsqu'un ou plusieurs événements futurs se réalisent ou ne se réalisent pas. La Société n'a constaté aucune provision au titre de passifs éventuels.

22. Revenus

La Société a comptabilisé des revenus provenant des sources suivantes :

(en milliers de dollars)	**2012**	**2011**
Publicité	375 725	367 700
Location d'immeubles, de pylônes de transmission, d'installations et de services	46 493	48 160
Production	17 633	17 366
Programmation numérique	5 736	8 376
Droits de retransmission	7 572	6 468
Commandites d'émission	5 433	4 928
Autres services	4 864	3 148
Total des revenus liés à la prestation des services	**463 456**	**456 146**
Total des revenus liés aux services spécialisés	**167 754**	**158 108**
Total des revenus financiers	**9 141**	**9 032**
Contribution du Fonds pour l'amélioration de la programmation locale (FAPL)	45 755	36 718
Revenus de contrats-échanges autres que publicitaires	2 152	2 750
Gain (perte) sur taux de change	(325)	1
Gain (perte) net provenant de l'évaluation à la juste valeur d'instruments financiers	1031	(418)
Total des revenus	**688 964**	**662 337**

23. Services spécialisés

La Société exploite CBC News Network (CBC NN) et le Réseau de l'information de Radio-Canada (RDI) en vertu de licences du CRTC qui exigent qu'elle rende compte des coûts et des revenus différentiels de ces services selon la méthode des coûts différentiels, laquelle est également appliquée à **bold**. Selon cette méthode, seuls les coûts qui sont imputés directement aux services spécialisés sont comptabilisés. Les coûts indirects, pour les services de soutien, ne sont pas imputés aux services spécialisés et les charges relatives aux passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel sont constatées seulement quand les avantages sont payés par les services spécialisés. Cependant, conformément aux IFRS, la Société a inclus dans les résultats financiers des services spécialisés le coût des passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel acquis par leurs employés.

Le 28 mars 2012, la Société a lancé une nouvelle chaîne spécialisée, Explora. Celle-ci n'a pas généré de revenus significatifs ni occasionné de charges opérationnelles significatives avant le 31 mars 2012.

	2012					
(en milliers de dollars)	**CBC NN**	**RDI**	**bold**	***documentary*** [2]	**ARTV**	**Total des services spécialisés**
Revenus	84 437	56 022	4 047	5 644	17 604	**167 754**
Charges, y compris celles liées aux passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	(68 991)	(43 594)	(3 906)	(3 625)	(14 112)	**(134 228)**
Total	**15 446**	**12 428**	**141**	**2 019**	**3 492**	**33 526**
Remboursements des dépenses liées aux achats d'immobilisations[1]	(3 615)	(2 753)	-			
Charges liées aux passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	(572)	(448)	(11)			
Total sur la base des coûts différentiels	**11 259**	**9 227**	**130**			

	2011					
(en milliers de dollars)	**CBC NN**	**RDI**	**bold**	***documentary*** [2]	**ARTV**	**Total des services spécialisés**
Revenus	81 655	54 773	4 146	5 385	12 149	**158 108**
Charges, y compris celles liées aux passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	(72 154)	(43 526)	(3 835)	(3 564)	(10 855)	**(133 934)**
Total	**9 501**	**11 247**	**311**	**1 821**	**1 294**	**24 174**
Remboursements des dépenses liées aux achats d'immobilisations[1]	(2 500)	(2 043)	-			
Charges liées aux passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	(559)	(438)	(11)			
Total sur la base des coûts différentiels	**6 442**	**8 766**	**300**			

[1] La Société finance les dépenses en immobilisations pour l'achat de matériel et de logiciels servant au lancement, à l'exploitation ou à l'expansion des services spécialisés au moyen de son crédit parlementaire pour les immobilisations, et un plan a été approuvé par la direction pour le remboursement de ces dépenses au moyen des revenus des services spécialisés. Ces remboursements sont effectués par des prélèvements sur les excédents cumulés des revenus sur les charges.

[2] Entités consolidées

24. Charges financières

Les charges financières de la Société sont les suivantes :

(en milliers de dollars)	2012	2011
Intérêts sur la dette obligataire	22 786	23 516
Intérêts sur les effets à payer	6 074	6 313
Intérêts sur l'obligation au titre de contrats de location-financement	4 432	4 771
Intérêts sur le passif financier lié à la monétisation de créances	163	442
	33 455	**35 042**

25. Financement public

Voici une ventilation des crédits parlementaires approuvés et des sommes reçues par la Société pendant l'exercice :

(en milliers de dollars)	2012	2011
Financement des activités opérationnelles		
Financement de base	977 988	980 814
Financement ponctuel additionnel au titre de la programmation	60 000	60 000
Virement au financement des immobilisations	(9 941)	(9 233)
Financement des activités opérationnelles reçu	**1 028 047**	**1 031 581**
Financement des immobilisations		
Financement de base	92 331	92 331
Virement du financement des activités opérationnelles	9 941	9 233
Financement des immobilisations reçu	**102 272**	**101 564**
Financement du fonds de roulement	**4 000**	**4 000**
	1 134 319	**1 137 145**

Le financement total approuvé et remis à la Société pour l'exercice ne correspond pas au financement public total présenté à l'État consolidé du résultat. Le financement des immobilisations reçu est comptabilisé à titre de financement des immobilisations différé dans l'État consolidé de la situation financière. Il est amorti et comptabilisé de la même façon et sur les mêmes périodes que les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et l'équipement sous contrat de location-financement auxquels il se rapporte.

(en milliers de dollars)	31 mars 2012	31 mars 2011
Solde, début de l'exercice	602 025	632 221
Financement public au titre des immobilisations	102 272	101564
Amortissement du financement des immobilisations différé	(130 270)	(131760)
Solde, fin de l'excercice	**574 027**	**602 025**

26. Impôts sur le résultat

A. Impôt sur le revenu comptabilisé en résultat

La charge d'impôt de l'exercice peut être rapprochée à la charge d'impôt qui serait calculée en appliquant le taux d'imposition fédéral de la Société de 26,13 % (27,63 % en 2011) au bénéfice comptable comme suit :

(en milliers de dollars)	2012	2011
Impôt sur le revenu recouvrable (provision) au taux d'imposition fédéral	10 676	(2 044)
Différences permanentes	(1277)	1466
Augmentation (diminution) en raison des éléments suivants :		
Ajustement pour refléter l'impôt exigible prévu au cours de périodes futures au titre de différences temporelles imposables et déductibles	(9 399)	578
Impôt sur le bénéfice comptabilisé en résultat	-	-

Le taux d'imposition utilisé pour le rapprochement aux montants de 2012 ci-dessus est le taux d'imposition s'appliquant aux sociétés d'État visées par la partie LXXI du Règlement de l'impôt sur le revenu, et qui sont assujetties aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La Société n'est pas assujettie aux impôts sur les bénéfices provinciaux. Le tableau ci-dessus reflète l'ajustement apporté à l'impôt exigible prévu au cours de périodes futures au titre de différences temporelles imposables et déductibles.

À titre de société d'État recevant une partie importante de son financement du gouvernement du Canada, la Société fonctionne à l'intérieur d'un cadre qui apparie ses dépenses en trésorerie aux ressources dont elle dispose, et qui vise l'équilibre à long terme. La Société tire sur ses crédits et utilise les fonds obtenus pour financer les dépenses qu'elle engage au titre de ses activités opérationnelles, puisqu'elle ne peut contracter d'emprunt pour résorber un déficit de son fonds de roulement. Par conséquent, la Société ne compte pas produire de résultat net imposable ni de pertes déductibles importants au cours de périodes pendant lesquelles on s'attend à ce que les différences temporelles s'inversent. Pour cette raison, les montants prévus à titre d'actif ou de passif d'impôt différé ne sont pas comptabilisés dans les états financiers tant que les conditions opérationnelles précisées sont réalisées à la fin de la période de présentation de l'information financière.

26. Impôts sur le résultat (suite)

B. Différences temporelles

(en milliers de dollars)	31 mars 2012	31 mars 2011	1er avril 2010
Les sources déductibles (imposables) des différences temporelles pour lesquelles aucun actif ou passif d'impôt différé a été reconnu sont les suivantes :			
Charges à payer	22 000	24 108	15 856
Régime de retraite	175 812	(80 308)	188 752
Passifs liés au personnel	157 396	141 808	141 156
Report de pertes prospectif	112 120	103 192	108 356
Créances et placements à long terme	18 005	20 108	19 344
Programmation	(172)	(628)	(712)
Revenus reportés pour les impôts liés à la vente de créances	(53 000)	(56 564)	(60 108)
Immobilisations corporelles	(262 947)	(260 846)	(172 228)
Autres	(6 547)	5 952	(11 688)

Le report de pertes prospectif commencera à expirer en 2015.

27. Variations du fonds de roulement

(en milliers de dollars)	2012	2011
Variations du fonds de roulement sont composées de :		
Clients et autres créances	(3 749)	21 205
Programmation	(2 446)	24 580
Stocks de marchandisage	278	614
Charges payées d'avance	24 991	9 854
Billets à recevoir	(12)	(9)
Créditeurs et charges à payer	492	(2 202)
Provisions	3 490	(20 245)
Revenus différés	(314)	1638
Passifs au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	(6 601)	14 067
Effets à payer	-	11
	16 129	**49 513**

28. Engagements

A. Engagements liés aux émissions et autres

(en milliers de dollars)	31 mars 2012	31 mars 2011	1er avril 2010
Droits sur des émissions sportives	182 887	280 331	379 750
Achats d'émissions, droits sur films et coproductions	74 219	68 499	89 610
Immobilisations corporelles	15 987	14 342	9 419
Autres	379 793	432 305	436 679
	652 886	**795 477**	**915 458**

Les paiements annuels futurs s'établissent au 31 mars 2012 comme suit :

(en milliers de dollars)	31 mars 2012	31 mars 2011	1er avril 2010
Moins d'un an	207 190	192 751	177 245
Plus d'un an mais avant cinq ans	314 065	429 880	524 674
Plus de cinq ans	131 631	172 846	213 539
	652 886	**795 477**	**915 458**

28. Engagements (suite)

B. La Société en tant que preneur - Contrats de location simple

Des contrats de location simple sont passés pour des biens immobiliers, la distribution réseau et de l'équipement. Leur durée varie d'un an à quarante-sept ans. Certains contrats renferment des clauses de renouvellement ou de prolongation de la période de location initiale. La Société ne détient aucune option d'achat des biens immobiliers, de la distribution réseau ou de l'équipement à l'expiration des périodes de location.

Au 31 mars, la Société avaient des engagements au titre de contrats de location simple, qui touchent principalement des biens immobiliers, la distribution réseau et de l'équipement.

Engagements au titre de contrats de location simple non résiliables :

(en milliers de dollars)	31 mars 2012	31 mars 2011	1er avril 2010
Moins d'un an	19 414	19 972	27 962
Plus d'un an, mais avant cinq ans	67 707	65 482	64 193
Plus de cinq ans	75 466	85 050	95 610
	162 587	**170 504**	**187 765**

Les paiements minimaux de location passés en charges en 2012 s'élèvent à 22,1 millions de dollars (31,2 millions en 2011)

C. La Société en tant que bailleur - Contrats de location simple

Des contrats de location simple sont passés pour des immeubles et des pylônes de transmission appartenant à la Société. Leur durée varie d'un an à quatre-vingt-dix sept ans. Tous les contrats renferment des clauses de revue du marché au cas où le preneur exercerait son option de renouvellement. Le preneur ne détient aucune option d'achat des biens immobiliers à l'expiration de la période de location.

Au 31 mars 2012, les créances sur contrats de location non résiliables s'élèvent à 10,1 millions de dollars pour les moins d'un an, 20,4 millions pour les plus d'un an, mais avant cinq, et 23,5 millions pour les plus de cinq ans.

29. Parties liées

Dans le cadre de l'exploitation courante, la Société conclut des transactions avec des parties liées conformément aux conditions commerciales courantes applicables à tous les particuliers et à toutes les entreprises, ainsi qu'aux prix du marché. Ces transactions sont comptabilisées à la juste valeur par la Société. Les transactions suivantes ont été effectuées avec des parties liées :

A. Transactions avec parties liées autres que des entités liées à une autorité publique

	Prestation de services		Réception de services		Cotisations de retraite	
(en milliers de dollars)	**2012**	**2011**	**2012**	**2011**	**2012**	**2011**
Entreprise associée	3 852	3 604	2	9	-	-
Autres entités liées	-	-	-	20	-	-
Régime de retraite de CBC/Radio-Canada	-	-	-	-	59 421	55 752
	3 852	**3 604**	**2**	**29**	**59 421**	**55 752**

Les soldes suivants étaient impayés à la fin de l'exercice :

	Sommes dues par les parties liées			Sommes dues aux parties liées		
(en milliers de dollars)	**31 mars 2012**	**31 mars 2011**	**1er avril 2010**	**31 mars 2012**	**31 mars 2011**	**1er avril 2010**
Entreprise associée	446	195	329	-	-	-
Autres entités liées	-	-	-	-	23	-
	446	**195**	**329**	**-**	**23**	**-**

Les sommes impayées ne sont pas garanties et seront réglées en espèces. Aucune charge n'a été comptabilisée dans l'exercice en cours ou dans des exercices antérieurs relativement à des créances irrécouvrables ou douteuses de parties liées.

B. Autre transaction avec une entreprise associée

Le 21 juin 2011, la Société a échangé sa participation dans Sirius contre des actions de CSR conformément aux conditions de la prise de contrôle inversée de CSR par Sirius. La prise de contrôle inversée et le maintien d'une influence notable dans l'entité fusionnée CSR ont amené la Société à constater un gain sur dilution hors trésorerie de 25,8 millions de dollars. Ce montant est composé d'un gain de 3,3 millions de dollars sur la participation cédée et de la quote-part de CBC/Radio-Canada dans les actions émises de CSR, soit 22,5 millions de dollars. De plus, CBC/Radio-Canada a comptabilisé des dividendes de 5,1 millions de dollars provenant du rachat de son placement de 12,0 millions de dollars dans les actions de catégorie C de Sirius. Par ailleurs, la Société a obtenu un billet pour des dividendes déclarés sur les actions de catégorie A de l'entreprise associée. D'autres précisions sont fournies sur cette transaction à la note 15 des états financiers consolidés.

29. Parties liées (suite)

C. Transactions avec des entités liées à une autorité publique

CBC/Radio-Canada, une société d'État fédérale, exerce ses activités dans un environnement économique dominé par des entités sous le contrôle direct ou indirect du gouvernement fédéral par l'entremise de ses autorités, organismes, entités affiliées et autres organisations (désignées collectivement par « entités liées à une autorité publique »). Elle fait des transactions avec d'autres entités liées à une autorité publique, notamment aux fins de l'achat et de la vente de biens ainsi que de la prestation et de la réception de services.

Ces transactions sont effectuées dans le cadre normal des activités de la Société, à des conditions comparables à celles qui caractérisent les transactions faites avec d'autres entités non liées à une autorité publique. Dans le contexte de l'achat et de la vente de biens et de services, CBC/Radio-Canada s'est dotée de politiques d'approvisionnement, d'une stratégie de fixation des prix et d'un processus d'approbation qui ne tiennent pas compte des liens des contreparties avec une autorité publique.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2012, la valeur globale des transactions significatives effectuées par la Société avec des parties liées à une autorité publique s'élève à 0,8 million de dollars (0,4 million en 2011) et à 1,4 million de dollars (1,1 million en 2011) pour la prestation de services et l'achat de biens et de services respectivement. Aucune transaction individuellement significative n'a été effectuée dans l'exercice terminé le 31 mars 2012 (aucune en 2011).

D. Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Société, à savoir l'Équipe de la haute direction (EHD) et tous les membres du Conseil d'administration.

Équipe de la haute direction

L'Équipe de la haute direction a touché, pendant l'exercice, la rémunération suivante :

(en milliers de dollars)	2012	2011
Avantages à court terme[1]	4 419	4 521
Avantages postérieurs à l'emploi[2]	1 086	1 126
Autres avantages à long terme[3]	88	-
Indemnités de fin de contrat de travail[4]	841	1 152
	6 434	**6 799**

[1] Les avantages à court terme désignent les salaires, les cotisations de sécurité sociale, les congés annuels payés, l'invalidité de courte durée, la rémunération incitative (si elle est payable dans les douze mois suivant la fin de la période), ainsi que d'autres régimes d'avantages (soins de santé, assurance vie, soins dentaires, assurance accidents) dont bénéficient les membres du personnel en activité.
[2] Les avantages postérieurs à l'emploi désignent les pensions et l'assurance vie postérieure à l'emploi.
[3] Les autres avantages à long terme désignent la rémunération incitative à long terme, l'invalidité de longue durée et l'indemnisation des accidents du travail.
[4] Les indemnités de fin de contrat de travail désignent les indemnités payables à la suite de la décision de la Société de mettre fin à l'emploi d'un membre du personnel avant l'âge normal de départ à la retraite, ou de celle d'un membre du personnel d'accepter une offre de départ volontaire. Elles comprennent les indemnités de cessation d'emploi et l'indemnité pour longs états de service.

29. Parties liées (suite)

Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration, à l'exclusion du président-directeur général, touchent des honoraires pour chaque réunion du Conseil et des comités à laquelle ils assistent en personne, selon un barème déterminé.

La rémunération versée aux membres du Conseil d'administration, à l'exclusion du président-directeur général, pendant l'exercice totalise 0,2 million de dollars (0,2 million en 2011). D'autres renseignements sur les réunions auxquelles ont assisté les administrateurs se trouvent à la section *Conseil d'administration - Assiduité* du Rapport annuel.

Les principaux dirigeants sont rémunérés comme suit :

- le président-directeur général et le président du Conseil d'administration sont rémunérés conformément aux modalités du décret en vertu duquel ils sont nommés;
- les membres du Conseil d'administration sont rémunérés conformément aux modalités prévues dans les règlements administratifs de la Société;
- les membres de l'EHD, à l'exclusion du président-directeur général, touchent une rémunération fondée sur le rendement et les tendances du marché. Cette rémunération fait l'objet d'une recommandation du Comité des ressources humaines et de la rémunération au Conseil d'administration, lequel doit l'approuver.

30. Instruments financiers

A. Juste valeur

Les justes valeurs de la trésorerie, des clients et autres créances, de la tranche à court terme des billets à recevoir, des créditeurs et des charges à payer, de la tranche à court terme de la dette obligataire, du passif financier lié à la monétisation de créances, de la tranche à court terme de l'obligation au titre de contrats de location-financement et de la tranche à court terme des effets à payer avoisinent les valeurs comptables de ces instruments en raison de leurs échéances rapprochées.

30. Instruments financiers (suite)

Le tableau ci-après présente les valeurs comptables et les justes valeurs des autres instruments financiers de la Société :

	31 mars 2012		31 mars 2011		1er avril 2010			
(en milliers de dollars)	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Méthode[1]	Note
Instruments financiers évalués à la juste valeur :								
Actifs financiers dérivés	80	80	-	-	-	-	Level 1	(a)
Actifs financiers dérivés - options sur actions	53	53	-	-	-	-	Level 2	(b)
Passifs financiers dérivés	11	11	715	715	297	297	Level 1	(a)
Placements à long terme – actions de catégorie C sans droits de vote	-	-	17 000	17 000	4 325	4 325	Level 2	(b)
Instruments financiers évalués au coût amorti :								
Créances à long terme	-	-	-	-	10 090	9 400		(c)
Billets à recevoir (non courant)	49 903	58 764	51 765	56 775	53 788	57 600		(c)
Investissement net dans un contrat de location-financement (non courant)	54 077	64 999	56 577	62 594	58 928	63 400		(c)
Dette obligataire (non courant)	288 533	396 127	299 237	382 250	309 179	389 100		(d)
Passif financier lié à la monétisation de créances (non courant)	-	-	-	-	10 221	10 157		(d)
Obligation au titre de contrats de location-financement (non courant)	54 206	58 956	64 136	68 634	65 676	71 000		(d)
Effets à payer (non courant)	118 885	132 835	124 453	128 045	129 757	130 100		(d)

[1] La méthode renvoie à la hiérarchie décrite ci-dessous. Chaque niveau correspond à un degré de transparence des données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs :

- Niveau 1 - prix cotés d'instruments d'actif ou de passif identiques sur des marchés actifs
- Niveau 2 - données autres que les prix cotés visés au niveau 1 et qui sont observables directement
- Niveau 3 - données qui ne sont pas basées sur des données de marché observables (données non observables)

(a) La juste valeur repose sur les cours du marché à terme à la fin de la période de présentation de l'information financière.

(b) La juste valeur est estimée en utilisant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus.

(c) La juste valeur des diverses sommes à recevoir a été déterminée en utilisant les flux de trésorerie futurs attendus et actualisée au moyen de taux reflétant la solvabilité des contreparties.

(d) La juste valeur des divers passifs financiers de la Société a été déterminée en utilisant les flux de trésorerie futurs attendus et actualisée au moyen des taux des obligations du gouvernement dont les conditions et les caractéristiques sont semblables.

30. Instruments financiers (suite)

B. Gestion du capital

Le capital de la Société correspond à ses capitaux propres, soit la somme des résultats non distribués et des réserves.

La Société n'est pas soumise à des règles extérieures concernant son capital. Cependant, elle est assujettie à la partie III de la *Loi sur la radiodiffusion*, qui impose des restrictions à l'emprunt et nécessite l'autorisation du Parlement et l'approbation du ministre des Finances.

Dans la gestion de son capital, la Société a pour objectif de préserver sa capacité à assurer la continuité de son exploitation et à financer ses actifs. Elle vise également à remplir la mission et à atteindre les objectifs que lui a conférés le gouvernement du Canada, afin de servir les intérêts des Canadiens.

À cette fin, la Société effectue régulièrement des analyses formelles pour comparer les résultats réels et prévus, et en communique les conclusions au Comité de vérification et au Conseil d'administration. Sa stratégie globale de gestion du capital comprend l'établissement, sur une base annuelle, d'un équilibre entre ses activités opérationnelles et ses activités d'investissement en immobilisations d'une part, et son financement d'autre part. La Société rajuste cette stratégie à la lumière de la conjoncture économique générale, de la nature des risques associés aux actifs sous-jacents et des besoins de son fonds de roulement.

Les objectifs, politiques et procédures établis par la Société pour gérer son capital n'ont pas changé depuis le 31 mars 2011.

C. Catégories d'instruments financiers

(en milliers de dollars)	31 mars 2012	31 mars 2011	1er avril 2010
Actifs financiers			
Juste valeur par le biais du résultat net			
Trésorerie	64 277	63 224	53 170
Instruments financiers dérivés	133	-	-
Prêts et créances	229 392	227 386	260 431
Actifs financiers disponibles à la vente	17	17 017	4 342
Passifs financiers			
Juste valeur par le biais du résultat net			
Détenus à des fins de transaction	11	715	297
Autres passifs	559 943	585 440	611 414

30. Instruments financiers (suite)

D. Gestion des risques financiers

Dans l'exercice de ses activités, la Société est exposée à divers risques financiers : risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité. Sa stratégie globale de gestion des risques se fonde essentiellement sur l'imprévisibilité des marchés financiers et économiques, et vise à réduire au minimum les effets néfastes que les conjonctures financières et économiques pourraient avoir sur sa performance financière. Un cadre de saine gestion financière, allié à une bonne gouvernance de la Société, est mis en place pour gérer les risques, le tout sous la supervision du Conseil d'administration.

E. Risque de marché

Le risque de marché est le risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable aux fluctuations des prix du marché. Il se présente sous trois formes : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. La Société est exposée à tous ces risques.

L'exposition de la Société au risque de marché, de même que les objectifs, politiques et procédures qu'elle a établis pour gérer ce risque, demeurent inchangés depuis le 31 mars 2011.

i. Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. La Société est exposée à un risque de change limité du fait de ses revenus et de ses charges libellés en monnaie étrangère. La majorité des transactions en monnaie étrangère sont conclues en dollars américains, en euros et en livres sterling. La Société a pour politique de réduire au minimum le risque de change de façon à protéger la valeur de ses flux de trésorerie en monnaies étrangères, tant engagés que prévus, contre les effets négatifs des fluctuations de change.

La Société atténue ce risque en concluant des contrats de change à terme. En conséquence, elle est peu touchée par une évolution défavorable des cours du change sur les marchés.

L'exposition nette de la Société au risque de change au 31 mars 2012 (convertie en dollars canadiens) est la suivante :

	31 mars 2012			31 mars 2011			1er avril 2010		
(en milliers de dollars)	**USD**	**Euros**	**GBP**	**USD**	**Euros**	**GBP**	**USD**	**Euros**	**GBP**
Trésorerie	107	239	295	2 344	260	136	500	708	1007
Clients et autres créances	540	348	109	670	350	241	1586	401	157
Créditeurs et charges à payer	(2 480)	(129)	(626)	(1755)	(170)	(259)	(2 254)	(183)	(303)
Exposition nette	**(833)**	**458**	**(222)**	**1259**	**440**	**118**	**(168)**	**926**	**861**

Eu égard à l'exposition nette de la Société au risque de change au 31 mars 2012, et à supposer que toutes les autres variables demeurent constantes, une variation hypothétique de cinq pour cent du dollar canadien par rapport au dollar américain, à l'euro et à la livre sterling n'aurait pas un impact important sur le résultat net de la Société.

30. Instruments financiers (suite)

ii. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de l'évolution des taux d'intérêt pratiqués sur le marché. Comme la dette obligataire de la Société, ses effets à payer, et son passif financier lié à la monétisation de créances portent des taux d'intérêt fixes, ils sont sensibles au risque de taux d'intérêt, car toute fluctuation des taux du marché se répercutera sur la juste valeur des instruments financiers. Cependant, une variation de la juste valeur sera sans effet sur le résultat de la Société.

La Société a pour politique de maximiser les revenus d'intérêts tirés de ses soldes de trésorerie à court terme. Elle peut investir dans des titres négociables venant à échéance dans moins d'un an, à condition toutefois que ces titres soient entièrement garantis par le gouvernement du Canada (p. ex., les bons du Trésor du Canada), comme l'exige la *Loi sur la radiodiffusion*. La Société peut également déposer ses liquidités dans des comptes productifs d'intérêts auprès de banques canadiennes de l'annexe I. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt associé à ses soldes de trésorerie est directement lié aux variations du taux de financement à un jour (ou taux directeur) de la Banque du Canada et des taux préférentiels des banques. Pour gérer le risque de taux d'intérêt, la Société fait affaire avec de nombreuses banques, ce qui lui permet d'obtenir des taux concurrentiels et de réduire son exposition à un instrument de placement particulier. Comme les taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour les bons du Trésor et autres placements de cette nature n'ont pas été avantageux, la Société n'avait aucun placement de ce type au 31 mars 2012 (aucun au 31 mars 2011).

iii. Risque de prix

Le risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue du fait des variations des prix du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres à un titre particulier ou à son émetteur, ou par tous les facteurs influant sur un marché ou un segment de marché. Le risque maximal découlant des instruments financiers correspond à leur juste valeur.

F. Risque de crédit

Le risque de crédit désigne le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et amène de ce fait la Société à subir une perte financière. La Société a pour politique de faire affaire uniquement avec des contreparties solvables, dans l'optique de réduire le risque de perte financière découlant de défaillances. Elle surveille continuellement le risque de crédit couru et la qualité du crédit de ses contreparties, et répartit la valeur globale de ses transactions entre des contreparties approuvées. Pour gérer son risque de crédit, elle fixe un plafond de crédit à chaque contrepartie et ces plafonds sont examinés et approuvés chaque année par le Comité de gestion des risques.

La Société est exposée au risque de crédit du fait de sa trésorerie et de ses placements, de ses créances, de ses contrats de change à terme, de ses billets à recevoir et de son investissement net dans un contrat de location-financement.

Son exposition maximale correspond à la valeur comptable de ces éléments d'actif au 31 mars 2012, 31 mars 2011 et 1er avril 2010.

30. Instruments financiers (suite)

i. Trésorerie et placements

La Société a déposé la trésorerie dans des institutions financières jouissant d'une bonne réputation (tout membre de l'Association canadienne des paiements, toute coopérative locale membre d'une société coopérative de crédit centrale qui fait partie de l'Association canadienne des paiements ou, sous réserve de l'approbation du ministre des Finances, toute institution financière étrangère) et estime qu'il est donc peu probable qu'elle subisse des pertes.

ii. Clients et autres créances

Les clients et autres créances de la Société sont essentiellement liés à la vente de temps d'antenne publicitaire. Pour limiter la concentration du risque de crédit découlant des comptes clients, la Société évalue la solvabilité des clients et plafonne, au besoin, le crédit qui leur est accordé. La Société n'estime pas être exposée à un risque de crédit inhabituel ou élevé. Au 31 mars 2012, 31 mars 2011 et 1er avril 2010, aucun client unique n'était responsable d'une part importante du solde des comptes clients de la Société. De plus amples renseignements se trouvent à la note 7.

La Société établit une provision pour créances douteuses correspondant au montant estimatif de la diminution de la valeur des créances. Elle s'est dotée d'une politique de crédit et de recouvrement qui comprend des directives sur l'établissement de la provision. La Société comptabilise une provision pour créances douteuses dans les cas où il existe une indication objective de l'impossibilité de recouvrer la créance. La provision est alors calculée en fonction de la connaissance qu'a la Société de la situation financière de ses clients, du classement par échéance des créances, de la conjoncture économique, de la concentration des clients et du secteur, et enfin, de l'expérience passée. Une provision générale supplémentaire est comptabilisée lorsqu'il existe des anomalies ou des tendances économiques négatives connues dans les secteurs d'activité dans lesquels une proportion importante des débiteurs exercent leur activité.

La Société a inscrit une provision pour créances douteuses de 2,0 millions de dollars en 2012 (1,1 million en 2011 et 2,7 millions en 2010). De plus amples renseignements se trouvent à la note 7.

iii. Contrats de change à terme

Selon la politique de la Société sur la gestion du risque de change, tous les contrats à terme, options et autres instruments d'une valeur importante qui sont utilisés pour couvrir le risque de change doivent être négociés avec des fournisseurs dont la cote de crédit est égale ou supérieure à celle des grandes banques canadiennes. Ainsi, la Société a retenu cinq contreparties qui remplissent ce critère (trois banques à charte canadiennes, une filiale d'une banque étrangère et une coopérative d'épargne et de crédit), avec lesquelles elle effectue toutes les opérations de couverture du risque de change.

	31 mars 2012		31 mars 2011		1er avril 2010	
(en milliers de dollars)	**Notionnel**	**Juste valeur**	**Notionnel**	**Juste valeur**	**Notionnel**	**Juste valeur**
Contrats de change à terme USD[1]	17 463	(68)	23 251	(75)	19 651	(297)

[1] Les contrats à terme libellés en dollars américains portent un taux entre 0,995 et 1,003 et viennent à échéance entre mai 2012 et février 2013.

30. Instruments financiers (suite)

iv. Billets à recevoir et investissement net dans un contrat de location-financement

La Société détient des billets à recevoir et un investissement net dans un contrat de location-financement par suite de transactions de vente et de location de parcelles de terrain réalisées en 2003 avec une filiale en propriété exclusive du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. À l'époque, elle s'était assurée de la conformité de la contrepartie avec ses critères concernant la solvabilité et le risque, eu égard, particulièrement, à l'échéance lointaine des billets à recevoir. La Société surveille le recouvrement des billets à recevoir et des paiements de location associés à l'investissement net dans un contrat de location-financement, mais délègue la responsabilité du recouvrement mensuel à la Fiducie de monétisation de CBC/Radio-Canada.

G. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ait de la difficulté à honorer des engagements liés à des passifs financiers.

La Société gère ce risque en faisant en sorte, dans la mesure du possible, de disposer de liquidités suffisantes pour remplir ses engagements le moment venu, dans des circonstances normales ou difficiles, sans subir de perte. De plus, elle surveille continuellement ses flux de trésorerie réels et prévus. Par ailleurs, le Conseil d'administration examine et approuve les budgets opérationnels et d'immobilisations de la Société, ainsi que toute transaction significative.

La Société n'est pas habilitée à obtenir une ligne de crédit ou à contracter un emprunt à long terme sans l'approbation préalable du ministre des Finances.

Le tableau suivant présente une analyse des échéances des passifs financiers de la Société en fonction des flux de trésorerie prévus de la date de l'État consolidé de la situation financière jusqu'à l'échéance contractuelle. Les montants indiqués correspondent aux flux de trésorerie contractuels non actualisés.

(en milliers de dollars)	Valeur comptable des passifs au 31 mars 2012	Flux de trésorerie contractuels	1 an et moins	2 à 5 ans	6 à 9 ans	Plus de 9 ans
Dette obligataire	308 626	512 101	33 039	132 156	132 156	214 752
Effets à payer	126 679	177 831	11 473	45 892	45 892	74 574
Contrat de location-financement – Transpondeurs	57 873	70 174	12 030	48 120	10 024	-
Contrat de location-financement – Car de reportage	6 278	6 631	1 730	4 901	-	-

(en milliers de dollars)	Valeur comptable des passifs au 31 mars 2011	Flux de trésorerie contractuels	1 an et moins	2 à 5 ans	6 à 9 ans	Plus de 9 ans
Dette obligataire	318 879	545 140	33 039	132 156	132 156	247 791
Effets à payer	132 078	189 304	11 473	45 892	45 892	86 047
Contrat de location-financement – Transpondeurs	65 676	82 205	12 030	48 120	22 056	-
Contrat de location-financement – Car de reportage	7 803	8 361	1 730	6 631	-	-

30. Instruments financiers (suite)

(en milliers de dollars)	Valeur comptable des passifs au 1er avril 2010	Flux de trésorerie contractuels	1 an et moins	2 à 5 ans	6 à 9 ans	Plus de 9 ans
Dette obligataire	328 402	578 180	33 039	132 156	132 156	280 829
Effets à payer	136 271	199 821	10 517	45 892	45 892	97 520
Contrat de location-financement – Transpondeurs	72 976	94 235	12 030	48 120	34 085	-

Aucun besoin de trésorerie futur prévu ne se rattache aux instruments financiers dérivés et à la garantie financière.

31. Événements postérieurs

Le 4 avril 2012, la Société a rendu public un plan financier triennal comportant diverses initiatives de restructuration. Ce plan vise à alléger les pressions financières qui s'exercent sur la Société et à donner le feu vert à la réalisation de ses priorités stratégiques. Il représente également la solution définie par la Société pour répondre aux exigences du Plan d'action pour la réduction du déficit qui touche l'ensemble des entités du gouvernement. Le gouvernement a annoncé qu'il réduisait de 115,0 millions de dollars, sur trois ans, le crédit parlementaire annuel de CBC/Radio-Canada. Cette réduction est ventilée comme suit : 27,8 millions de dollars en 2012-2013, 69,6 millions de dollars en 2013-2014 et le reste en 2014-2015.

Ce plan financier comprend des initiatives visant à générer de nouveaux revenus et à réduire les coûts, de manière à ce que les charges opérationnelles prévues de la Société continuent de correspondre aux ressources disponibles.

Les initiatives de restructuration indiquées dans le plan incluent des mesures de réduction des effectifs afin de mieux équilibrer le nombre d'employés et les services de programmation et autres qu'entend offrir la Société dans les années à venir. Celle-ci estime les coûts de ces mesures (indemnités de fin de contrat de travail, maintien des protections et services de replacement externe) à environ 17,0 millions de dollars en 2012-2013. D'autres coûts seront engagés dans des exercices futurs; ils seront comptabilisés lorsque la Société pourra les estimer et sera manifestement engagée à mettre en œuvre les mesures.

La Société a également annoncé dans son plan financier qu'elle compte cesser d'émettre sur ondes courtes la programmation de RCI et accélérer la mise hors service de ses derniers émetteurs de signaux de télévision analogiques. L'arrêt de ces services de transmission et de distribution devrait entraîner des coûts uniques supplémentaires, notamment pour la dépréciation des actifs, la remise en état des sites et la cession des équipements, la résiliation des contrats et d'autres coûts connexes. Pour l'heure, la Société est incapable d'estimer le montant total de ces coûts, puisqu'elle est en train d'évaluer ses installations et ses équipements à tous les emplacements visés.

Gouvernance

Accès à l'information

En 2010-2011, CBC/Radio-Canada a continué de relever considérablement son niveau d'efficacité dans le traitement des demandes qui lui sont soumises en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*. Elle a par ailleurs commencé à publier son *Bulletin sur la transparence et la responsabilisation* dans lequel elle présente notamment le bilan de sa performance en matière d'accès à l'information. La Société procède également à des mises à jour régulières de son site web consacré à la transparence et à la responsabilisation, où les Canadiens peuvent trouver des milliers de pages de documents publiés de façon proactive ou à la suite de demandes d'accès en vertu de la *Loi*.

En novembre 2011, le président-directeur général et la vice-présidente, Services immobiliers, Services juridiques et avocate-conseil de CBC/Radio-Canada se sont présentés devant le Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique. Ils y ont exposé certaines des mesures proactives prises par la Société, dont la formation dispensée au personnel, la révision de lignes directrices et la publication d'un nouveau bulletin sur la transparence et la responsabilisation, pour démontrer et réaffirmer sa détermination à faire preuve de transparence et à rendre des comptes, afin que les Canadiens puissent être certains que les ressources investies dans CBC/Radio-Canada sont utilisées de manière efficace.

À cet égard, la Société continue de dépasser les exigences en fournissant aux Canadiens encore plus de renseignements sur son administration sur son site intitulé « Transparence et responsabilisation », où sont affichés les documents communiqués en réponse à cinq catégories de demandes d'accès à l'information. Au cours de l'exercice écoulé, le site a reçu environ 65 000 visites.

Conformément à la nouvelle directive et aux nouveaux critères émis par le Secrétariat du Conseil du Trésor en novembre 2011, nous publions chaque mois sur notre site consacré à la transparence le texte des demandes traitées, dans les deux langues officielles.

Article 68.1

Adopté en 2007 par le Parlement, l'article 68.1 de la *Loi sur l'accès à l'information* confère à CBC/Radio-Canada un droit d'exclusion limité en vue de protéger certains renseignements qui « se rapportent à ses activités de journalisme, de création ou de programmation ».

En tant qu'organisme de presse indépendant, nous devons avoir une garantie que l'information sensible qui se trouve entre nos mains, comme les documents de nos journalistes, les dossiers d'enquête et l'identité de nos sources confidentielles, est protégée. Notre viabilité dépend également de notre capacité de protéger nos stratégies de programmation de nos concurrents directs.

En novembre 2011, la cour a statué que le commissaire à l'information a le droit d'examiner les dossiers auxquels nous avons appliqué l'exemption conférée aux termes de l'article 68.1, hormis certaines exceptions, dont la plus importante a trait à nos sources journalistiques. Cette décision revêt une importance capitale pour la Société, puisque la volonté de protéger nos sources journalistiques était l'une des principales raisons pour laquelle nous nous sommes adressés aux tribunaux.

Normes et pratiques journalistiques

CBC/Radio-Canada applique des *Normes et pratiques journalistiques* très complètes et dispose de solides mécanismes de contrôle rédactionnel pour guider ses employés et assurer l'équilibre et l'exactitude de l'information présentée dans sa programmation.

Confrontée à de nouveaux défis, CBC/Radio-Canada a révisé et actualisé ses *Normes et pratiques journalistiques*. La dernière version réaffirme les normes supérieures d'exactitude et d'équité que le radiodiffuseur public national est tenu de respecter dans ses émissions de nouvelles et d'actualités, mais tient également compte de nombreuses situations nouvelles qui se présentent à l'ère des médias sociaux et d'Internet. La Société a aussi adopté des lignes directrices visant à sensibiliser les employés aux conséquences de chacune de leurs publications dans les sites et les services des médias sociaux, et à l'importance de se comporter d'une façon qui correspond aux valeurs de CBC/Radio-Canada.

Toute plainte du public concernant les émissions de nouvelles et d'actualités qui n'est pas résolue par les services de programmation à la satisfaction du plaignant est traitée par l'un des deux ombudsmans de la Société. Les ombudsmans jouissent d'une indépendance totale par rapport au personnel et aux responsables de la programmation de CBC/Radio-Canada; ils relèvent directement du président-directeur général et, de ce fait, du Conseil d'administration de la Société. Les ombudsmans jouent un rôle central pour renforcer la responsabilisation du radiodiffuseur public national et sa transparence à l'égard des Canadiens.

Ombudsmans

En 2011-2012, les bureaux des ombudsmans (Services anglais et Services français combinés) ont traité en tout 5 861 plaintes, expressions de préoccupation et autres communications. De ce nombre, 3 881 visaient les Services anglais et 1 980, les Services français, comme il est attesté dans les rapports annuels des ombudsmans. Pour les Services anglais, 2 954 communications relevaient du mandat de l'ombudsman, comparativement à 1 242 pour les Services français (émissions de nouvelles et d'actualités). Les communications qui ne touchaient pas directement aux émissions de nouvelles et d'actualités de CBC/Radio-Canada ont été transmises aux services de programmation concernés.

En 2011, CBC/Radio-Canada a procédé à l'examen du mandat de ses ombudsmans pour voir s'il y avait lieu de le moderniser, ou si des mises à jour s'imposaient. Cet exercice, qui s'inscrivait dans la suite de la révision des *Normes et pratiques journalistiques*, a porté exclusivement sur le rôle que les ombudsmans doivent jouer dans le paysage médiatique contemporain.

Le comité indépendant chargé de l'examen a adressé des recommandations au Conseil, à la lumière desquelles des modifications ont été apportées au mandat des ombudsmans, et la vision modernisée de leur rôle a été approuvée par le Conseil. Les changements visaient à mieux harmoniser leur mandat aux Normes et pratiques journalistiques de la Société. Les ombudsmans continuent ainsi de jouer un rôle clé au sein du radiodiffuseur public en tant qu'instance d'appel pour les plaignants insatisfaits.

On peut joindre les ombudsmans aux adresses suivantes :

Bureau de l'ombudsman, Services français, CBC/Radio-Canada, C. P. 6000, Montréal QC H3C 3A8 (*mailto:ombudsman@radio-canada.ca*) ou The Ombudsman, English Services, CBC/Radio-Canada, PO Box 500, Station A, Toronto ON M5W 1E6 (*ombudsman@cbc.ca*).

Code de conduite

Les employés de CBC/Radio-Canada, à tous les échelons, sont tenus de se conformer au *Code de conduite* ainsi qu'aux politiques qui régissent leur comportement dans des domaines comme le respect de la démocratie, le respect des personnes, l'intégrité, l'intendance et l'excellence. Le *Code de conduite* et les politiques des Ressources humaines de la Société peuvent être consultés en ligne.

Conseil d'administration

Timothy W. Casgrain

Président du Conseil d'administration
Toronto

Timothy W. Casgrain a été nommé président du Conseil d'administration de CBC/Radio-Canada le 26 avril 2007, pour un mandat de cinq ans qui s'est terminé en mai 2012. Il demeurera cependant en poste jusqu'à la nomination de son successeur.

En tant que président du Conseil, M. Casgrain est le principal agent de liaison entre le Conseil et le président-directeur général et veille à ce que le Conseil remplisse ses obligations en vertu de la législation fédérale et assume ses responsabilités publiques.

M. Casgrain est vice-président de la Skyservice Investments inc., une entreprise d'aviation entièrement canadienne. Il travaille pour Skyservice depuis 1997. De 1976 à 2002, il a été vice-président directeur de la Brascan Financial Corporation (maintenant connue sous le nom de Brookfield Asset Management) et, de 1988 à 1995, il a été détaché auprès de NBS Technologies inc. à titre de président-directeur général. M. Casgrain a entamé sa carrière en tant qu'enseignant pour l'organisme CUSO au Tchad, en Afrique, avant de devenir comptable au sein de la firme Deloitte & Touche.

Né à Montréal, il a obtenu un baccalauréat ès arts de l'Université McGill en 1969. En 1976, il est devenu membre de l'Ordre des comptables agréés du Québec.

Hubert T. Lacroix

Président-directeur général
Montréal

Hubert T. Lacroix a été nommé président-directeur général de CBC/Radio-Canada le 5 novembre 2007, pour un mandat de cinq ans commencé le 1er janvier 2008.

À titre de président-directeur général, M. Lacroix voit à la bonne gestion de CBC/Radio-Canada pour que le radiodiffuseur public national puisse satisfaire aux divers aspects de son mandat et continue d'offrir aux Canadiens une très large programmation de haute qualité, qui renseigne, éclaire et divertit, et qui est créée par eux, pour eux et à leur image.

Juste avant de se joindre à CBC/Radio-Canada, M. Lacroix occupait les fonctions de conseiller spécial auprès du bureau de Montréal de Stikeman Elliott, un cabinet d'avocats spécialisés en droit des affaires réputé à l'échelle nationale et internationale. Auparavant, il était président exécutif du conseil de la Société Télémédia et des autres conseils d'administration des différentes compagnies de ce groupe. Avant de se joindre à Télémédia, il était associé principal au sein d'un autre important cabinet d'avocats pancanadien, McCarthy Tétrault.

M. Lacroix détient un baccalauréat en droit civil (1976) et une maîtrise en administration des affaires (1981) de l'Université McGill. Il est membre du Barreau depuis 1977.

Il est également fiduciaire de la Fondation Lucie et André Chagnon ainsi qu'administrateur de leur société de gestion privée, en plus de siéger au conseil d'administration de la Fondation de l'Hôpital général de Montréal.

Linda Black, c.r.
Calgary

Linda Black a été nommée au Conseil d'administration de CBC/Radio-Canada le 21 avril 2008 pour un mandat de quatre ans qui s'est terminé le 20 avril 2012.

M[me] Black siège au Law Enforcement Review Board of Alberta et est membre de l'Alberta Secretariat for Action on Homelessness. Elle a participé au Groupe de travail sur la gouvernance et le changement culturel à la GRC, mis sur pied par le gouvernement du Canada. Elle a été active dans un certain nombre de conseils pendant sa carrière, dont, actuellement, le Law Enforcement Review Board of Alberta, le conseil des gouverneurs du Mount Royal College, la Peter and Catharine Whyte Foundation (Banff), et le Whyte Museum of the Canadian Rockies. Jusqu'à récemment, elle était représentante du public auprès de l'Alberta Board of Certified Management Accountants. M[me] Black a aussi fait partie du conseil des gouverneurs de l'école Strathcona Tweedsmuir, à Okotoks, en Alberta.

M[me] Black a fait des études en économie à l'Université Memorial de Terre-Neuve (1970-1972). Elle a ensuite obtenu un baccalauréat en droit de l'Université Dalhousie (1975) et une maîtrise en droit de l'Université d'Ottawa (1982).

Edward W. Boyd
Toronto

Edward W. Boyd a été nommé au Conseil d'administration de CBC/Radio-Canada pour un mandat de cinq ans entré en vigueur le 1[er] juin 2010.

M. Boyd est le président-directeur général de 58Ninety Inc., une agence de marketing numérique qui propose des stratégies et des solutions interactives pour de grandes entreprises. Avant d'occuper ce poste, M. Boyd a été le président-directeur général d'Iceberg Media.com, une société canadienne pionnière dans la diffusion radio sur Internet, qui a ensuite été achetée par Standard Radio. Il a également été président du détaillant de livres en ligne Indigo Online. M. Boyd a également été premier vice-président, Nouveaux médias et Nouveaux créneaux, de la société Young and Rubicam Canada. Son travail consistait alors à offrir des stratégies interactives à une importante clientèle diversifiée. Il a également été président fondateur du Bureau de la publicité interactive du Canada.

M. Boyd a fait ses études à l'Université de Toronto, où il a obtenu un baccalauréat en sciences politiques (1986) ainsi qu'une maîtrise en administration des affaires de la Rotman School of Management (1997). Il a également reçu l'accréditation IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Peter D. Charbonneau
Ottawa

Peter D. Charbonneau a été nommé au Conseil d'administration de CBC/Radio-Canada pour un mandat de cinq ans entré en vigueur le 19 décembre 2008.

M. Charbonneau est associé général de Skypoint Capital Corporation, une société de capital de risque qui investit dans des entreprises technologiques en phase de démarrage. Il siège également aux conseils d'administration de Mitel Networks Corporation, de CounterPath Corporation (TSX-V:CCV), de Teradici Corporation et de TrueContext Corporation.

M. Charbonneau est titulaire d'un baccalauréat en sciences de l'Université d'Ottawa (1975) et d'un MBA de l'Université de Western Ontario (1977). Il est membre de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario depuis 1979. M. Charbonneau détient également une accréditation d'administrateur IAS.A, puisqu'il a suivi le Programme de perfectionnement des administrateurs de l'Institut des administrateurs de sociétés du Canada. Il est membre et fellow de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario.

George T.H. Cooper, CM, QC
Halifax

Le 9 mai 2008, George Cooper a commencé à siéger au Conseil d'administration de CBC/Radio-Canada pour un mandat de quatre ans. Il poursuivra ses fonctions jusqu'à ce qu'il remette sa démission ou qu'un nouvel administrateur soit nommé.

M. Cooper est associé principal du cabinet d'avocat McInnes Cooper à Halifax, dont il est aussi président du conseil d'administration. Il occupe présentement le poste de fiduciaire du Killam Trusts, un organisme voué à la supervision de fiducies de promotion de l'instruction et de fiducies de bourses d'études, d'une valeur de quelque 400 millions de dollars, pour le compte de cinq universités canadiennes ainsi que du Conseil des Arts du Canada.

M. Cooper est titulaire d'un baccalauréat en sciences (1962) et en droit (1965) de l'Université Dalhousie. Par la suite, il a étudié à l'Université d'Oxford à titre de boursier de la fondation Rhodes. Cette université lui a décerné un baccalauréat en droit civil (1967). La même année, il était admis au Barreau de la Nouvelle-Écosse. L'Université Dalhousie, l'Université de l'Alberta et l'Université King's College lui ont chacune remis un doctorat honorifique en droit en 2004, en 2007 et en 2008, respectivement.

Pierre Gingras
Blainville

Pierre Gingras a été nommé à titre de membre du Conseil d'administration de CBC/Radio-Canada pour un mandat de cinq ans entré en vigueur le 3 février 2011.

M. Gingras a été député pour la circonscription de Blainville à l'Assemblée nationale du Québec. En cette qualité, il a assumé les rôles de président du caucus de l'opposition officielle et de porte-parole de l'opposition officielle en matière de transports. Avant d'être élu député, M. Gingras a été conseiller municipal de la Ville de Blainville pendant quatre ans, puis maire de cette municipalité pendant 12 ans. Il a fondé et dirigé le Parti de l'action civique de Blainville. Au moment de se lancer en politique municipale, il était commissaire scolaire à la Commission scolaire de Sainte-Thérèse. M. Gingras est imprimeur de profession.

Au cours de sa carrière, M. Gingras a notamment siégé au conseil d'administration de la MRC Thérèse-de-Blainville, et a été président du Conseil régional de développement des Laurentides et membre du conseil d'administration ainsi que trésorier de l'Union des municipalités du Québec (UMQ). M. Gingras est présentement membre du conseil d'administration de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec. M. Gingras est actif auprès d'organismes communautaires. Membre et vice-président de l'aide à la jeunesse du Club Optimiste de Blainville, président du Carrefour action municipale et famille, il a également occupé diverses fonctions au sein de l'Organisation mondiale de la famille.

Patricia A. McIver, CA
Vancouver

Patricia A. McIver a été nommée au Conseil d'administration de CBC/Radio-Canada pour un mandat de cinq ans entré en vigueur le 18 juin 2008.

Comptable agréée, M^me^ McIver travaille pour Partenaires Financiers Richardson Limitée, une importante société indépendante de gestion de patrimoine familial. Au cours de sa longue carrière dans le secteur financier, elle a également travaillé pour deux cabinets d'experts-comptables de renom : PriceWaterhouseCoopers et Manning Elliott. Avant d'entrer au service de Partenaires Financiers Richardson Limitée, elle était conseillère à la Standard Life, un important groupe international offrant des services financiers.

En 1985, M^me^ McIver a obtenu un baccalauréat ès arts spécialisé en administration des affaires de la Richard Ivey Business School de l'Université de Western Ontario. En 1988, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) et l'Institute of Chartered Accountants of British Columbia (ICABC) lui ont décerné le titre de comptable agréée. Par la suite, M^me^ McIver a réussi le cours approfondi sur l'impôt de l'ICCA ainsi que les cours spécialisés sur l'impôt de l'ICCA portant sur la réorganisation de sociétés et sur la préservation du patrimoine. Elle détient les titres de planificatrice financière agréée et d'administratrice de fiducies et de successions.

Brian R. Mitchell
Montréal

Brian R. Mitchell a été nommé au Conseil d'administration de CBC/Radio-Canada pour un mandat de cinq ans entré en vigueur le 21 avril 2008.

M. Mitchell est associé directeur général de Mitchell Gattuso, un cabinet d'avocat de Montréal hautement spécialisé dans le droit des sociétés. Auparavant, il travaillait pour Ahern Lalonde Nuss Drymer.

M. Mitchell est diplômé du St-Andrews College d'Aurora. Il est titulaire d'un baccalauréat en histoire et en littérature de l'Université Harvard, décerné avec distinction. Il a obtenu un baccalauréat en droit civil ainsi qu'un baccalauréat en common law du Programme national de l'Université McGill (1985), qui lui a également décerné une bourse du 125e anniversaire à son admission.

Rémi Racine
Montréal

Rémi Racine a été nommé membre du Conseil d'administration de CBC/Radio-Canada le 12 octobre 2007 pour un mandat de quatre ans, qui a été reconduit le 1er décembre 2011 pour une période de quatre ans.

Depuis 1999, M. Racine est président du conseil ainsi que président et producteur exécutif de Behaviour Interactive (anciennement A2M), le plus important développeur indépendant de jeux vidéo au Canada et lauréat de nombreux prix et de nombreuses distinctions de l'industrie du multimédia interactif. De 1996 à 1999, M. Racine a occupé le poste de producteur exécutif et directeur général chez Behaviour Interactive, une entreprise de production de jeux sur console qu'il a finalement achetée. En 1994, M. Racine est le cofondateur de MMI MultiMedia Interactif, une entreprise de jeux sur CD-ROM, dont il a été vice-président, Finances et Développement, avant de vendre la compagnie en 1996.

M. Racine est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires (majeure en administration, finances et affaires immobilières) de l'Université du Québec à Montréal.

Edna Turpin
St. John's

Edna Turpin a été nommée au Conseil d'administration de CBC/Radio-Canada pour un mandat de cinq ans entré en vigueur le 6 décembre 2006. Elle poursuivra ses fonctions jusqu'à ce qu'elle remette sa démission ou qu'un nouvel administrateur soit nommé.

Elle est consultante de direction auprès de clients locaux, nationaux et internationaux depuis 2002. Elle a auparavant œuvré au sein de différentes entreprises où elle a occupé diverses fonctions, telles que directrice générale intérimaire de la section de Terre-Neuve-et-Labrador de l'Association canadienne pour la santé mentale et directrice de la mise en marché et du développement international au College of the North Atlantic.

Elle est titulaire d'une maîtrise en psychoéducation de l'Université Memorial de Terre-Neuve (1971) ainsi que d'un doctorat en éducation de l'Université du Maine à Orono (1981).

John Fitzgerald Young
Prince George

Le 9 septembre 2009, John Fitzgerald Young a été nommé au Conseil d'administration de CBC/Radio-Canada et a occupé ses fonctions jusqu'au 21 mai 2012.

M. Young est actuellement le doyen du Collège des arts, des sciences sociales et des sciences de la santé de l'Université Northern British Columbia en plus d'être membre associé du Centre international d'études religieuses et juridiques de l'Université Brigham Young. De 1997 à 2004, il a été professeur adjoint de sciences politiques et a ensuite dirigé la chaire de sciences politiques de l'Université Northern British Columbia de 2004 à 2008. M. Young a été chercheur associé invité au Slavic Research Centre de l'Université d'Hokkaido et professeur invité à l'Université Brigham Young.

M. Young est détenteur d'un doctorat en sciences politiques de l'Université de Toronto (1997), ainsi que d'une maîtrise de l'Institute of Soviet and East European Studies de l'Université Carleton (1989). Il a également obtenu un baccalauréat avec distinction en études slaves de l'Université de l'Alberta (1987) ainsi qu'un certificat en langue russe de l'Institut pédagogique Pouchkine de Moscou (1988).

Membres des comités du Conseil

Comités permanents sur la radiodiffusion de langue française et de langue anglaise

Les membres des Comités permanents sur la radiodiffusion de langue française et de langue anglaise sont Timothy Casgrain (président), Hubert Lacroix, Edward Boyd, Peter Charbonneau, George Cooper, Pierre Gingras, Patricia McIver, Brian Mitchell, Rémi Racine et Edna Turpin.

Comité de vérification

Les membres du Comité de vérification sont Peter Charbonneau (président), Edward Boyd, Patricia McIver, Brian Mitchell et Edna Turpin.

Comité de la gouvernance et des nominations

Les membres du Comité de la gouvernance et des nominations sont Edna Turpin (présidente), Edward Boyd, Pierre Gingras et John Young.

Comité des ressources humaines et de la rémunération

Les membres du Comité des ressources humaines et de la rémunération sont Rémi Racine (président), Timothy Casgrain, Linda Black et George Cooper.

Comité de l'immobilier

Les membres du Comité de l'immobilier sont Rémi Racine (président), Timothy Casgrain, Patricia McIver et Brian Mitchell.

Comité de planification stratégique

Les membres du Comité de planification stratégique sont Peter Charbonneau (président), Edward Boyd, Timothy Casgrain, George Cooper et Rémi Racine.

Rémunération des administrateurs

Les règles régissant la rémunération des administrateurs sont les suivantes :

Le président du Conseil est rémunéré conformément aux modalités du décret en vertu duquel il est nommé.

Les administrateurs (à l'exclusion du président du Conseil d'administration et du président-directeur général) touchent des honoraires pour chaque réunion du Conseil d'administration et des comités à laquelle ils assistent en personne, selon la grille suivante :

Conseil d'administration	2 000 $ par réunion (jusqu'à six réunions par an)
Comité de vérification	1 300 $ par réunion (jusqu'à six réunions par an)
Tous les autres comités	1 000 $ par réunion (jusqu'à quatre réunions par an)

Pour les réunions additionnelles du Conseil ou d'un comité en sus du maximum indiqué ci-dessus, les honoraires sont établis à 625 $ par réunion.

Pour les conférences téléphoniques du Conseil d'administration ou d'un comité, les honoraires sont de 250 $.

Les administrateurs n'ont droit qu'aux honoraires de participation à une seule réunion par jour (24 heures), même s'ils assistent à plus d'une réunion au cours de cette période.

Les administrateurs ne touchent pas d'avance annuelle sur leur rémunération pour remplir leurs fonctions de membre du Conseil d'administration de CBC/Radio-Canada.

Le résumé de la rémunération versée aux administrateurs se trouve à la note 29 des États financiers vérifiés.

Conseil d'administration – Assiduité

Le tableau ci-dessous présente l'assiduité des membres du Conseil aux réunions au cours des deux derniers exercices.

Réunion du Conseil d'administration 2011-2012

Membres du Conseil d'administration	Réunions du Conseil d'administration	Comité de la gouvernance et des nominations	Comité des ressources humaines et de la rémunération	Comité de vérification	Comités sur la radio-diffusion	Comité de l'immobilier	Comité de planification stratégique	Sous-comité des nominations
Réunions	**6**	**2**	**5**	**5**	**2**	**4**	**2**	
Conférences téléphoniques	**7**	**2**	**3**			**1**	**2**	**1**
Timothy W. Casgrain	13/13		8/8		2/2	5/5	4/4	
Hubert T. Lacroix	13/13				2/2			
Linda Black	12/13	4/4	7/8		2/2		4/4	1/1
Edward W. Boyd	12/13	4/4		5/5	2/2		1/1	
Peter D. Charbonneau	13/13			5/5	2/2		4/4	
George T.H. Cooper	12/13		7/8		2/2		4/4	1/1
Pierre Gingras	10/13	2/3			1/2			
Patricia A. McIver	13/13			5/5	2/2	5/5		
Brian R. Mitchell	13/13			5/5	2/2	4/5		
Rémi Racine	13/13		8/8		2/2	5/5	4/4	
Edna Turpin	13/13	4/4		5/5	2/2			
John F. Young	9/13	4/4			2/2			

Réunion du Conseil d'administration 2010-2011

Membres du Conseil d'administration	Réunions du Conseil d'administration	Comité de la gouvernance et des nominations	Comité des ressources humaines et de la rémunération	Comité de vérification	Comités sur la radio-diffusion	Comité de l'immobilier	Comité de planification stratégique
Réunions	6	4	4	5	6	3	4
Conférences téléphoniques	5		4			1	3
Timothy W. Casgrain	10/11		8/8		6/6	4/4	7/7
Hubert T. Lacroix	11/11				6/6		
Linda Black	10/11	4/4	7/8		6/6		7/7
Edward W. Boyd	9/10	1/2		2/2	4/5		
Peter D. Charbonneau	11/11			5/5	6/6		7/7
George T.H. Cooper	9/11		8/8		4/6		6/7
Pierre Gingras	1/1				2/2		
Patricia A. McIver	10/11			5/5	6/6	4/4	
Brian R. Mitchell	10/11			5/5	5/6	4/4	
Rémi Racine	9/11		8/8		5/6	4/4	6/7
Edna Turpin	11/11	4/4		5/5	6/6		
John F. Young	8/11	4/4			5/6		

Équipe de la haute direction

Dirigée par le président-directeur général, l'Équipe de la haute direction gère le fonctionnement au quotidien de CBC/Radio-Canada.

Hubert T. Lacroix

Président-directeur général

Se reporter à la section portant sur le Conseil d'administration.

Maryse Bertrand

Vice-présidente, Services immobiliers, Services juridiques et avocate-conseil

Maryse Bertrand est responsable du portefeuille immobilier de CBC/Radio-Canada partout au pays et à l'étranger, des bureaux des Services juridiques de Montréal, de Toronto et d'Ottawa, du Secrétariat général et de l'application de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Avant d'exercer ses fonctions actuelles à CBC/Radio-Canada, M^me^ Bertrand était associée spécialisée dans les fusions et acquisitions d'entreprises et dans le droit des valeurs mobilières au cabinet Davies Ward Phillips & Vineberg (1981-2009).

En 1980, M^me^ Bertrand a obtenu un baccalauréat avec distinction en droit civil de l'Université McGill (University Scholar de 1978 à 1980). Elle est membre du Barreau du Québec, qui lui a décerné la distinction *avocat émérite* (Ad. E.) en 2007, et est également membre du Barreau canadien ainsi que de l'American Bar Association.

M^me^ Bertrand est administratrice et membre du comité d'audit et de gestion des risques de la Banque Nationale du Canada, présidente du conseil d'administration d'ARTV et membre fondatrice et administratrice de Cinemania, un organisme sans but lucratif.

William B. Chambers

Vice-président, Image de marque, Communications et Affaires institutionnelles

William B. Chambers a été nommé au poste de vice-président, Image de marque, Communications et Affaires institutionnelles de CBC/Radio-Canada le 15 septembre 2008. Il occupait le poste de vice-président, Communications, depuis le 15 janvier 2003.

M. Chambers veille au développement et à la mise en œuvre d'une stratégie unifiée pour l'utilisation de l'image de marque de la Société; il supervise les communications tant internes qu'externes pour l'ensemble de la Société; et il formule les orientations stratégiques générales relatives à la promotion et au marketing des émissions. En plus de guider le service des Relations gouvernementales, dont le mandat consiste à représenter les intérêts de la Société auprès des membres du Parlement, M. Chambers conseille le président-directeur général et ses collègues sur ces questions.

Avant son arrivée à CBC/Radio-Canada, M. Chambers occupait les fonctions de directeur général pour l'Europe chez Goldfarb Consultants à Londres.

Titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'École européenne des affaires (EAP) à Paris (1996), M. Chambers a suivi le programme de formation des cadres supérieurs à la Wharton School de l'Université de Pennsylvanie (1993).

Steven Guiton

Vice-président et chef des Affaires réglementaires

Steven Guiton, vice-président et chef des Affaires réglementaires, a été nommé au sein de l'Équipe de la haute direction de CBC/Radio-Canada en juin 2009.

M. Guiton est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre les politiques réglementaires concernant la télévision et la radio pour l'ensemble de la Société, conformément à la *Loi sur la radiodiffusion*. Il est également responsable de toutes les observations qui sont soumises au CRTC.

M. Guiton est aussi responsable des Services technologiques aux médias, qui fournissent des services technologiques centralisés et de l'expertise sur le plan national aux clients des composantes et des services institutionnels de CBC/Radio-Canada, notamment en ce qui a trait aux télécommunications, à la transmission et aux nouvelles technologies de radiodiffusion. Il supervise en outre le *Code publicitaire* de la Société.

Avant de devenir vice-président et chef des Affaires réglementaires, M. Guiton était directeur général, Stratégie et Relations gouvernementales de CBC/Radio-Canada. M. Guiton détient une maîtrise en économie de l'Université Simon Fraser et un baccalauréat en économie et en commerce de l'Université de Toronto. Il a aussi suivi des cours dans le cadre du programme de doctorat en économie de l'Université de la Colombie-Britannique.

Louis Lalande

Vice-président principal, Services français

Louis Lalande a été nommé vice-président principal des Services français de CBC/Radio-Canada le 16 janvier 2012. Il assurait l'intérim à ce poste depuis le 26 septembre 2011.

M. Lalande dirige l'ensemble des services de programmation de langue française de CBC/Radio-Canada qui comprennent, entre autres, la Télévision de Radio-Canada, le Réseau de l'information de Radio-Canada (RDI), ARTV, la Radio de Radio-Canada, Radio Canada International (RCI), Radio-Canada.ca, Espace.mu et Tou.tv.

Avant de se joindre à l'Équipe de la haute direction, M. Lalande a fait carrière en information pendant 25 ans, principalement à Radio-Canada. Il occupait le poste de directeur général des Services régionaux de Radio-Canada, qui comprennent la télévision, la radio et le web. Il a auparavant œuvré à la création du Centre de l'information de Radio-Canada où il a dirigé pendant plus de deux ans l'information à la télévision et le RDI, après avoir occupé le poste de directeur général, Production technique. Pendant quelques années, M. Lalande ne travaillera pas pour le radiodiffuseur public et sera notamment à l'origine de LCN, le Canal Nouvelles de TVA.

Suzanne Morris

Vice-présidente et chef de la direction financière

En avril 2009, Suzanne Morris a été nommée vice-présidente et chef de la direction financière de CBC/Radio-Canada.

En plus d'assumer la responsabilité de l'ensemble de la gestion financière et des technologies de l'information du radiodiffuseur public national du Canada, M^{me} Morris joue un rôle essentiel en contribuant à établir un modèle économique durable pour l'avenir de la Société.

Avant de se joindre à l'Équipe de la haute direction de CBC/Radio-Canada, M^{me} Morris était secrétaire-trésorière du Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de Radio-Canada, rôle dans lequel elle était responsable des services financiers, des TI, de la gestion des risques, de l'administration des prestations et du secrétariat pour le Régime de retraite. Elle a géré ces activités dans une période d'instabilité des marchés financiers et de crise du crédit.

M^{me} Morris est titulaire d'un baccalauréat spécialisé en commerce de l'Université d'Ottawa obtenu avec distinction en 1986, et elle détient la désignation de comptable agréée. Elle a été lauréate d'un prix de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario, où elle a également fait de la correction d'examens. Elle a aussi été chargée de cours en comptabilité à l'Université d'Ottawa. En 2011, M^{me} Morris a été nommée au Bureau des gouverneurs de l'Université d'Ottawa.

Kirstine Stewart

Vice-présidente principale, Services anglais

Nommée en janvier 2011 au poste de vice-présidente principale des Services anglais de CBC/Radio-Canada, Kirstine Stewart est chargée de superviser les activités des volets radio, audio, télévision et Internet des Services anglais sur de multiples plateformes médias, et ce, d'un océan à l'autre.

Elle est arrivée à CBC/Radio-Canada en 2006 en tant que directrice générale de CBC Television.

Avant de se joindre à CBC/Radio-Canada, elle était première vice-présidente de la Programmation chez Alliance Atlantis, où elle supervisait la programmation de 17 chaînes internationales regardées par plus de 50 millions de téléspectateurs dans le monde.

M^me^ Stewart est diplômée de l'Université de Toronto et de la Harvard Kennedy School of Government, où elle a suivi le programme *Global Leadership in the 21st Century*.

Elle est membre fondatrice de la Fête de la culture, et elle siège au conseil d'administration du Festival international des médias de Banff, de même qu'aux conseils de White Knights et d'Amfar.

Michel Tremblay

Premier vice-président, Stratégie d'entreprise et Partenariats commerciaux

Michel Tremblay a été nommé premier vice-président, Stratégie d'entreprise et Partenariats commerciaux, en septembre 2008, après avoir occupé le poste de vice-président, Stratégie et Développement commercial, depuis 2001.

M. Tremblay doit veiller à tous les aspects de la planification stratégique au sein de la Société. Il doit également voir à la bonne marche des partenariats commerciaux, des recherches sur les auditoires et de l'analyse stratégique. Il siège au conseil d'administration de la société Canadian Satellite Radio Holdings Inc., qui offre des services de radio par satellite à plus de 2 millions d'abonnés canadiens.

Avant de se joindre à CBC/Radio-Canada, M. Tremblay a occupé de 1989 à 1998 le poste de vice-président principal à l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR).

M. Tremblay détient un baccalauréat en communications de l'Université Concordia (1976), et il a poursuivi ses études supérieures en administration à HEC Montréal et à l'Université d'Ottawa. Il a également obtenu la désignation d'administrateur agréé (C. Dir.) du Directors College (fondé conjointement par l'Université McMaster et le Conference Board du Canada) en 2012.

Roula Zaarour

Vice-présidente, Personnes et Culture

Roula Zaarour a été nommée vice-présidente de la division Personnes et Culture de CBC/Radio-Canada le 1er décembre 2011.

Mme Zaarour est chargée de superviser les services des ressources humaines de la Société, tout en veillant à ce que les relations soient positives entre la direction et les employés. Elle participe à la réalisation du volet « personnes » du plan stratégique quinquennal de la Société, la Stratégie 2015, et s'assure que CBC/Radio-Canada offre un milieu de travail gratifiant et progressiste, qui reflète la diversité et met sur pied des équipes de professionnels à l'esprit novateur, très compétents et axés sur la réalisation du plan.

Avant de se joindre à CBC/Radio-Canada, Mme Zaarour était vice-présidente, Transformation de l'exploitation, pour la compagnie aérienne argentine Aerolineas Argentinas, une entreprise comptant une dizaine de milliers d'employés. Elle y a dirigé la mise en œuvre du plan de transformation en appliquant une stratégie d'entreprise quinquennale, à la suite de la renationalisation complète de la compagnie. Auparavant, Mme Zaarour a été première consultante chez MatlinPatterson Global Advisors LLC, un fonds de capital-investissement spécialisé dans les investissements en difficulté. À ce titre, elle a développé et dirigé des plans de restructuration pour les investissements dans le secteur du transport aérien, aux États-Unis et en Amérique du Sud. Elle a également participé activement aux relations industrielles avec différentes parties intéressées gouvernementales et syndiquées.

Mme Zaarour est titulaire d'un baccalauréat en informatique de l'Université américaine de Beyrouth. Après l'obtention de son diplôme, elle s'est établie à Boston où elle décroché une maîtrise en gestion de l'ingénierie de l'Université Northeastern. Elle s'est ensuite installée à Montréal où elle a obtenu un MBA à l'Université Concordia.

BC1-2012
0708-9392

Publication et distribution :
Communications institutionnelles

CBC/Radio-Canada
181, rue Queen
C.P. 3200 Succ C
Ottawa (Ontario) Canada
K1Y 1E4
613-288-6033
liaison@Radio-Canada.ca

CBC.Radio-Canada.ca